
Rapport annuel 2021



GROUPE
D'ASSURANCE
MUTUALISTE
ENGAGÉ







Sommaire

	Groupe d'assurance mutualiste engagé et solide	02
01.	Présentation de Covéa	
1.1	Histoire	08
1.2	Profil et organisation	09
1.3	Activités et réseaux de distribution	11
1.4	Stratégie	13
<hr/>		
02.	Gouvernance de Covéa	
2.1	Le Conseil d'administration	17
2.2	Les comités du Conseil d'administration	21
2.3	La Direction générale	23
2.4	Politique de rémunération	24
2.5	Gestion des risques et contrôle interne	26
<hr/>		
03.	Un groupe engagé et responsable	
3.1	Notre Impact Sociétal : la stratégie RSE de Covéa	32
3.2	Nos enjeux de durabilité	32
<hr/>		
04.	Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale	
4.1	Environnement de marché	48
4.2	Événements significatifs	50
4.3	Résultats et situation financière	52
4.4	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	59
4.5	Perspectives	60
<hr/>		
05.	États financiers	
5.1	Comptes combinés et annexes	62
5.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés	106

Un groupe, des expertises multiples

Chez Covéa, avec l'ensemble de nos collaborateurs en France et à l'international, nous accompagnons au quotidien et dans la durée nos sociétaires et clients. Nous leur proposons une protection sur mesure et une expérience enrichie, à travers nos expertises diversifiées et nos marques.

Un groupe construit autour de trois marques complémentaires



Mutuelle sans intermédiaire,
assureur généraliste
des particuliers et
des professionnels



Mutuelle avec réseaux de
distribution intermédiés,
assureur multispécialiste des
particuliers, professionnels,
entreprises, associations
et collectivités



Mutuelle sans intermédiaire,
assureur de particuliers,
mutuelle de référence des
agents du service public

Nos structures spécialisées, mutuelles affiliées et notre institution de prévoyance

Au 31 décembre 2021



AFFINITY



COOPÉRATIONS



FIDELIA
ASSISTANCE



PROTECTION
JURIDIQUE

Gestion d'actifs, réassurance, assurances affinitaires,
assistance et protection juridique



Assurance non-vie, santé et prévoyance collectives

#1

Covéa est le premier
assureur français en
assurances de biens
et responsabilité¹.



Domages et
responsabilité



Épargne
Retraite



Santé
et prévoyance



Protection
juridique



Assistance



Réassurance



Gestion d'actifs

¹ Source : France Assureurs - Base 2020.

Nos performances extra-financières

Au 31 décembre 2021

SOCIAL

Effectifs



23 000

collaborateurs

dont 21 000 en France

Ressources



2 425

points de vente

Diversité

65,8 % femmes

34,2 % hommes

54,2 % taux de féminisation des cadres

Formations

94,6 % taux d'accès à la formation

ENVIRONNEMENTAL



Déchets²

745 tonnes

(papier, carton, déchet industriel banal), soit + 98,1 % par rapport à 2020

Consommation d'eau

95 921 m³

soit - 24,4 % par rapport à 2020

Consommation d'énergie

Immobilier d'exploitation

86 556 086 kWh

soit - 1,5 % par rapport à 2020

146 kWh/m²

soit - 0,9 % par rapport à 2020

Immobilier de placement³

40 723 920 kWh

soit + 5,6 % par rapport à 2020

102 kWh/m²

soit + 75,8 % par rapport à 2020

Bilan carbone (scopes 1 et 2)

Immobilier d'exploitation

8615,6 teq CO₂^{*}

14,6 kgeq CO₂/m^{2**}

soit + 3,8 % par rapport à 2020

Immobilier de placement³

6127,3 teq CO₂^{*}

15,3 kgeq CO₂/m^{2**}

soit + 85,79 % par rapport à 2020

² Le périmètre a été élargi par rapport à 2020.

³ Le nombre de m² est différent de celui de 2020, d'où la forte variation.

^{*} Tonne équivalent CO₂.

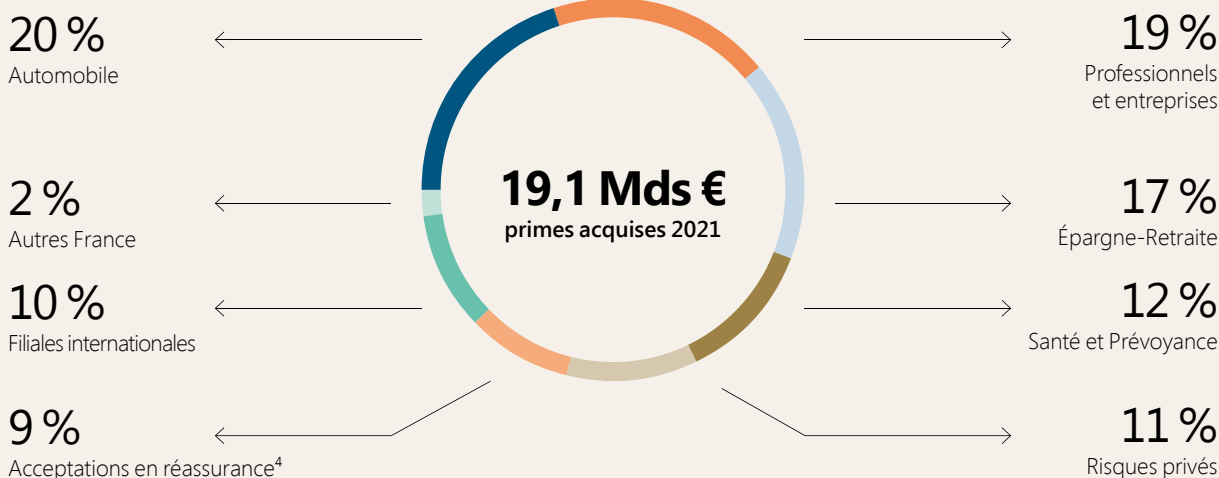
^{**} Kilogramme équivalent CO₂/m².

Nos activités

Au 31 décembre 2021

DES EXPERTISES DIVERSIFIÉES

Répartition des primes acquises



DES POSITIONS DE LEADER EN FRANCE⁵

(en parts de marché)

N°1

Automobile ⁶	18,2 %
Habitation ⁷	16,9 %
Protection juridique	17,1 %

N°2

Entreprises
11 %

N°4

Santé individuelle
4,8 %

PORTEFEUILLES EN FRANCE



11,6
millions de clients
et sociétaires



10,8
millions de véhicules
assurés⁶



8
millions d'habitations
assurées



3
millions de bénéficiaires
en santé

⁴ Activité de réassurance de Covéa Coopérations.

⁵ Source : Automobile, Protection juridique, Entreprises - Base France Assureurs - données 2020. Habitation : Argus de l'assurance (positionnement) et Base France Assureurs (part de marché) - données 2020. Santé Individuelle : Argus de l'assurance (positionnement) et source interne (part de marché) - données 2020.

⁶ Y compris flottes d'entreprises.

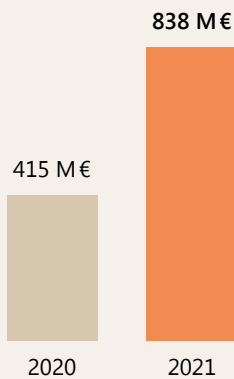
⁷ MRH.

Notre situation financière

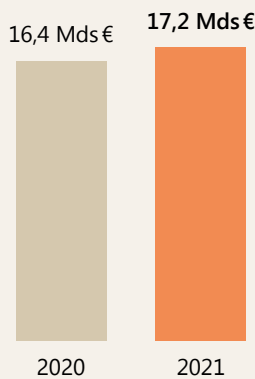
Au 31 décembre 2021

CHIFFRES-CLÉS

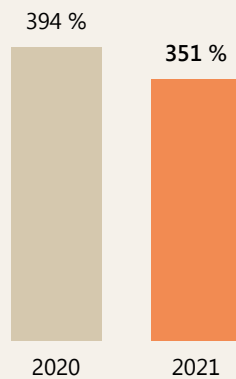
Résultat net
(part du Groupe)



Fonds propres



Ratio de solvabilité



NOTATION

**STANDARD
& POOR'S**

AA-

MOODY'S
Aa3



A (Excellent)

"Under review with positive implications"

Placements

(valeur de réalisation)

55 %

Obligations d'États & assimilés

2 %

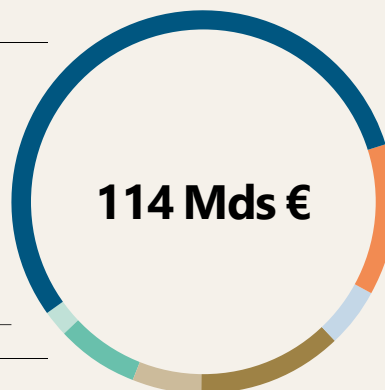
Dépôts et prêts

7 %

Unités de compte

6 %

Immobilier⁸



13 %

Obligations d'entreprises

5 %

OPCVM obligataires

12 %

Actions et OPCVM actions

⁸ Y compris immobilier d'exploitation.

* Entités notées : Covéa Coopérations, MMA IARD SA, MMA Vie, MAAF Vie, GMF Vie, Covéa Insurance, Covéa Life.

** Entité notée : Covéa Coopérations.

01

Présentation de Covéa

P. 08 Histoire

P. 09 Profil et organisation

P. 11 Activités et réseaux de distribution

P. 11 Entités françaises

P. 12 À l'international

P. 13 Stratégie

1.1

Histoire

Covéa, un groupe bâti sur deux siècles

Les premières mutuelles : durant le 19^e siècle et la première moitié du 20^e siècle, les sociétés mutuelles ont façonné le secteur de l'assurance en France. De cette période, Covéa a hérité de trois marques puissantes et reconnues, et de valeurs solidement ancrées dans la culture du Groupe : engagement, prudence et vision à long terme.

Le développement : la deuxième moitié du 20^e siècle a été marquée par l'expansion des sociétés mutuelles sur l'ensemble du territoire français. Elles se sont également développées à l'international, en fondant ou développant des filiales et des partenariats.

L'union : en 2003 puis en 2005, les sociétés mutuelles historiques décident d'unir leurs forces. Institutionnellement dans un premier temps, par la création de Covéa SGAM, qui a introduit des liens de solidarité et leur a permis de se doter d'une stratégie commune. Dans un second temps, avec la mise en commun de leurs capacités opérationnelles et la création de Covéa Coopérations. Enfin, le Groupe s'est doté d'un statut commun, partagé par l'ensemble des collaborateurs en France.

1819-1950 : naissance de sociétés mutuelles puissantes profondément ancrées dans le paysage de l'assurance français

- 1819 : création d'Assurances Mutuelles de France.
- 1828 : création des Mutuelles du Mans Assurances.
- 1934 : création de La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires.
- 1950 : création de MAAF Assurances.

1958 - 2001 : le début de la diversification internationale

- 1958 : MMA crée Norman Insurance, qui deviendra Covéa Insurance, au Royaume-Uni.
- 1981 : GMF acquiert des parts dans CSE, avant d'en détenir 100 %, aux États-Unis.
- 2001 : MAAF et MMA deviennent actionnaires dans Caser en Espagne.

2003 - 2005 : création de la SGAM Covéa

- 2003 : MAAF Assurances et MMA décident de créer ensemble une Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, nouveau type de structure juridique dans le droit français.
- 2005 : AZUR-GMF rejoint Covéa. Quatre familles de mutuelles d'assurance composent désormais la SGAM Covéa, qui devient leader en assurance de dommages aux biens.

2011 : poursuite du développement en France et à l'international

- Adhésion à la SGAM Covéa d'APGIS, institution de prévoyance, permettant la mutualisation de ressources en matière de recherche, développement, distribution et gestion d'assurance santé collective.
- Acquisition de 81 % de Bipiemme Vita et de Bipiemme Assicurazioni en Italie.
- Acquisition de Provident au Royaume-Uni, dont les activités seront transférées au sein de Covéa Insurance.

2012 : création de Covéa Coopérations

- Création de Covéa Coopérations pour simplifier la structure juridique du Groupe. Détenu conjointement par les quatre familles de mutuelles d'assurance composant la SGAM Covéa, Covéa Coopérations porte directement ou indirectement la majeure partie des activités opérationnelles du Groupe.

2013 : adhésion de SMI

- L'adhésion de SMI, société mutuelle interprofessionnelle, conforte les positions du Groupe en assurance santé collective.

2015 : renforcement de la diversification

- Transformation de Covéa Coopérations en société de réassurance afin de développer l'activité d'acceptations en réassurance.
- Acquisition de Sterling Insurance Group au Royaume-Uni et intégration des activités non-vie au sein de Covéa Insurance.

2017 : un statut commun pour une entreprise unique

- En juin 2017, signature avec les partenaires sociaux d'un statut commun pour les 21 000 collaborateurs en France. Ce statut novateur renforce l'agilité, la capacité d'innovation et l'efficacité au service de ses sociétaires et clients.

2018-2020 : poursuite de la rationalisation

- DAS Assurances Mutuelles, DAS SA et Assistance Protection Juridique, les sociétés de protection juridique du groupe Covéa, regroupent leurs activités pour devenir Covéa Protection Juridique.
- Cession de Swinton Group, activité de courtage en assurance dommages, pour recentrer l'activité du Groupe au Royaume-Uni sur l'activité d'assurance.
- Cession de la participation de 20 % détenue dans le groupe Caser en Espagne.

2021 : Acquisition de PartnerRe

- Signature, en décembre 2021, d'un accord définitif avec Exor portant sur l'acquisition par Covéa de PartnerRe, l'un des principaux acteurs mondiaux de la réassurance. Cette acquisition, qui s'inscrit pleinement dans la stratégie de

long terme de Covéa, permettra de constituer un groupe d'assurance et de réassurance européen de premier plan. Sous réserve de l'obtention préalable des autorisations réglementaires, notamment prudentielles et de la concurrence, l'opération devrait être finalisée vers la mi-2022.

1.2 Profil et organisation

Le groupe d'assurance mutualiste Covéa a pour mission de veiller à la pérennité et au développement des entités affiliées et de leurs filiales.

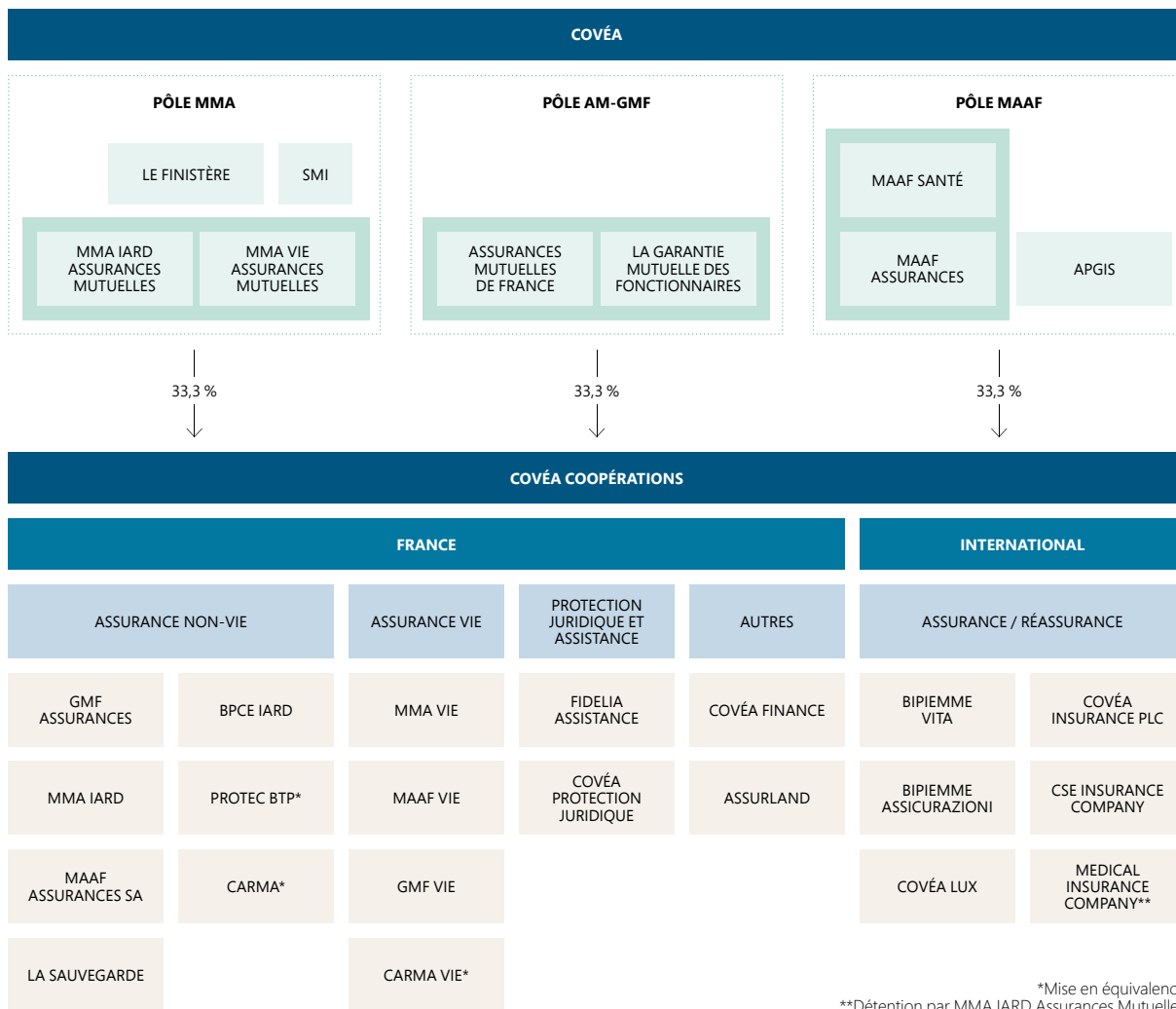
La société faîtière du groupe Covéa est une SGAM (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle). Elle exerce une influence dominante, coordonnant les décisions, y compris financières, de ses affiliées et disposant de pouvoirs de contrôle. Elle noue et gère des relations de solidarité financière fortes et durables avec ses entités affiliées.

Neuf entités appartenant au monde mutualiste, réparties en quatre familles, sont affiliées à la SGAM Covéa :

- **Famille MMA** : MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA Vie Assurances Mutuelles, Le Finistère Assurance, SMI ;
- **Famille MAAF** : MAAF Assurances, MAAF Santé, APGIS ;
- **Famille AM** : Assurances Mutuelles de France ;
- **Famille GMF** : La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires.

Parmi ces entités affiliées à la SGAM Covéa, certaines sont actionnaires de Covéa Coopérations, société de réassurance de droit français qui détient, à son tour, directement ou indirectement, tout ou partie du capital des sociétés opérationnelles du Groupe. Covéa Coopérations constitue ainsi la structure pivot entre les entités affiliées à la SGAM Covéa et les sociétés opérationnelles du Groupe.

Organigramme simplifié du groupe Covéa au 31 décembre 2021



Il est envisagé d'opérer la cession du portefeuille d'Assurances Mutuelles de France à la Sauvegarde et de procéder à la fusion-absorption d'Assurances Mutuelles de France par La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, qui serait la société absorbante. Ce projet, approuvé par les Conseils d'administration d'Assurances Mutuelles de France et de La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires du 18 mars 2022, permettrait de poursuivre la simplification juridique du Groupe.

Les opérations de cession de portefeuille et de fusion-absorption pourraient être effectives au second semestre 2022, sous conditions suspensives de l'approbation par les

Assemblées générales 2022 de La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et d'Assurances Mutuelles de France, constituées de représentants de leurs sociétariats, et de l'obtention des autorisations prudentielles.

Groupe d'assurance mutualiste de droit français, Covéa est placé sous la supervision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09) et établit des comptes combinés en normes françaises. Ses commissaires aux comptes titulaires sont PricewaterhouseCoopers Audit représenté par M. Gérard Courrèges et Mazars représenté par M. Christophe Berrard.

1.3

Activités et réseaux de distribution

1.3.1 Entités françaises

1.3.1.1 Activités

Assurance

En France, Covéa s'appuie principalement sur trois marques fortes :

- **MAAF**, mutuelle sans intermédiaire, propose des solutions globales pour les particuliers et les professionnels ;
- **MMA**, mutuelle à réseaux de distribution intermédiés, intervient sur les marchés des particuliers, des professionnels, des entreprises, des associations et des collectivités locales ;
- **GMF**, mutuelle sans intermédiaire, est assureur des particuliers et la référence des agents du service public.

Le Groupe s'appuie également sur APGIS et SMI, intervenant sur le marché de la santé et de la prévoyance, et sur Le Finistère opérant notamment sur le marché de l'assurance habitation et des risques professionnels.

À travers MAAF, MMA, GMF, APGIS, SMI et Le Finistère, le Groupe offre une gamme complète de produits afin de répondre au mieux à l'ensemble des besoins de ses clients et sociétaires et de leur offrir la meilleure expérience d'assurance.

En assurance de biens et responsabilité, le Groupe propose une gamme de produits à destination des particuliers, des professionnels, des entreprises, des associations et des collectivités locales. Sur le marché des particuliers, une offre complète de produits est commercialisée et couvre principalement l'assurance automobile, l'assurance habitation, l'assistance et la protection juridique. Sur le marché des professionnels et des entreprises, le Groupe répond aux besoins des professionnels, TPE, PME et ETI au travers d'une gamme complète couvrant les garanties responsabilité civile, dommages aux biens, flottes, construction et agricoles.

En santé et prévoyance, le Groupe commercialise l'ensemble des produits destinés à assurer les particuliers, les professionnels indépendants mais également les salariés des entreprises, quelle que soit leur taille, tant en complémentaire santé que dans le domaine de la prévoyance. Le Groupe propose, dans le cadre de contrats individuels et collectifs, une vaste offre de garanties incluant notamment la prise en charge des frais de soins avec des services associés adaptés et la préservation des revenus en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès. Sur le marché de la prévoyance, le Groupe

commercialise également des contrats de prévoyance temporaire individuelle en cas de décès, des produits d'assurance emprunteur, des contrats vie entière et obsèques, ainsi que des contrats couvrant les accidents de la vie.

Sur le marché de l'**épargne**, le Groupe commercialise des produits d'assurance vie et capitalisation multisupports incluant une large gamme d'unités de compte rigoureusement sélectionnées et susceptibles d'offrir des alternatives à la part en euros. L'offre sur le marché de la **retraite** se concentre sur les produits PER (Plan d'Épargne Retraite) individuels, lancés au 1^{er} semestre 2020 pour les marques MAAF et MMA.

Réassurance

Le Groupe opère sur le marché des acceptations en réassurance essentiellement *via* Covéa Coopérations qui exerce deux types d'activité :

- une activité d'acceptations en réassurance non-vie à l'international réalisée principalement sur les branches dommages aux biens, automobile et *engineering*. Les risques assurés sont localisés dans 47 pays sur quatre continents. Les affaires directement acceptées auprès des cédantes représentent 46 % des primes, contre 54 % par l'intermédiaire de courtiers de réassurance ;
- une activité d'acceptations en réassurance vie et santé, dont le développement s'est poursuivi en France et à l'international. Cette croissance a été accompagnée par la souscription de deux traités en quote-part avec les sociétés SCOR Life Ireland et SCOR Global Life Reinsurance Ireland, qui apportent à l'activité de Covéa Coopérations une diversification tant au niveau géographique qu'en termes de produits couverts en portefeuille. Les risques vie et santé représentent respectivement 90 % et 10 % des primes acquises.

Gestion d'actifs

Covéa Finance, société de gestion de portefeuille du groupe Covéa, gère plus de 102,9 milliards d'euros d'actifs.

Avec 52 fonds gérés, elle dispose d'un encours en actions de près de 20,7 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

Covéa Immobilier mutualise les moyens et les savoir-faire des trois marques dans le domaine de la gestion d'immeubles de placement comme d'exploitation. À fin 2021, la valeur du patrimoine immobilier de placement détenu par Covéa s'élève à 6 milliards d'euros. Il est composé de 212 immeubles, situés en Île-de-France. Ils se répartissent à 67 % en immobilier tertiaire et à 33 % en immobilier résidentiel.

1.3.1.2 Réseaux de distribution

Le Groupe distribue ses produits par différents réseaux composés principalement de salariés, d'agents généraux et de courtiers. La stratégie du Groupe en matière de distribution repose sur la complémentarité de ses réseaux afin de répondre aux besoins de ses clients et sociétaires.

Les principaux réseaux intermédiés

Les agents généraux, chefs d'entreprises indépendants, agissent en qualité d'intermédiaires de MMA pour la commercialisation de l'ensemble de son offre. Leur expertise, alliée à la proximité géographique, permet aux agents généraux de commercialiser l'ensemble de l'offre MMA mais également d'offrir la qualité de service et la continuité des relations attendues par ses clients. Avec 1 600 points de vente en France, le réseau de MMA représente une force commerciale de plus de 5 500 agents et collaborateurs, implantée sur l'ensemble du territoire français.

MMA s'appuie également sur un réseau de courtiers positionné prioritairement sur le marché des professionnels et entreprises.

Les principaux réseaux salariés

Au sein du groupe Covéa, MAAF et GMF disposent de réseaux de distribution salariés. Des collaborateurs de chacune de ces marques assurent la distribution des produits commercialisés.

Le réseau MAAF compte plus de 3 000 collaborateurs dédiés à la relation avec ses clients et sociétaires, 510 points de vente et dix centres d'appels téléphoniques. GMF s'appuie sur un réseau de distribution de près de 2 400 collaborateurs, 311 points de ventes et 11 centres d'appels téléphoniques.

Les partenariats

Le Groupe a conclu en 1996 un partenariat avec les Banques Populaires qui a donné lieu à la création de BPCE IARD, société détenue à 50 % par le groupe Covéa et à 50 % par le groupe BPCE, qui distribuait des produits d'assurance non-vie, *via* les réseaux des Banques Populaires (y compris BRED), des Caisses d'Épargne et de Foncia.

Dans le cadre de l'évolution du partenariat avec le groupe BPCE négociée en 2020, BPCE IARD a cessé de souscrire les affaires nouvelles et remplacements des produits d'assurance automobile et multirisques habitation à destination des particuliers (hors réseaux BRED et Foncia). La société BPCE IARD est progressivement dédiée au développement de l'activité sur le marché des professionnels. En parallèle, elle continue à commercialiser certains produits à destination des particuliers (automobile et multirisques habitation par les réseaux BRED et Foncia, et protection juridique) et conserve la gestion des contrats restants en portefeuille.

1.3.2 À l'international

À l'international, le Groupe est présent dans cinq pays, essentiellement au Royaume-Uni et en Italie.

Royaume-Uni

Covéa Insurance propose des garanties en assurance dommages et responsabilité à destination des particuliers et des entreprises. En février 2015, Covéa a renforcé sa présence au Royaume-Uni par l'acquisition du groupe Sterling qui opérait notamment sur les marchés de l'assurance habitation moyenne et haut de gamme et de la prévoyance. Les activités non-vie du groupe Sterling ont été intégrées au sein de Covéa Insurance fin 2015. Covéa Insurance distribue ses produits à travers différents réseaux de distribution, notamment des courtiers, des réseaux de vente directe et des partenariats affinitaires.

Italie

L'activité du Groupe en Italie s'appuie sur les filiales Bipiemme Vita et Bipiemme Assicurazioni, dont les produits sont distribués par le groupe bancaire Banco BPM.

Bipiemme Vita intervient sur le marché de l'assurance vie à destination des particuliers. Elle propose essentiellement des produits d'épargne en euros et en unités de compte. Bipiemme Assicurazioni propose des garanties en assurance dommages et responsabilité à destination des particuliers. Elle commercialise des produits en assurance automobile, habitation et emprunteur.

Le 25 juin 2021, Covéa a conclu un accord prolongeant son partenariat avec la banque italienne Banco BPM, au travers des sociétés Bipiemme Vita et Bipiemme Assicurazioni. Les principales modifications apportées au partenariat par cet accord portent sur les mécanismes optionnels de sortie de Covéa et Banco BPM.

États-Unis

Civil Service Employees (CSE) Insurance Company commercialise des produits d'assurance dommages et responsabilité à destination des particuliers et des professionnels. Sur le marché des particuliers, CSE Insurance Company opère sur les marchés de l'assurance automobile et habitation. Présente essentiellement en Californie, mais aussi en Utah, au Nevada et en Arizona, CSE Insurance Company distribue ses produits par le biais d'un réseau d'agents non exclusifs et d'un partenariat avec un courtier en Utah.

Le 2 septembre 2021, Covéa a conclu un accord de cession de la société GMF Financial Services Corp., détenant le groupe CSE, au groupe américain Porch. Sous réserve de l'obtention préalable des autorisations réglementaires, l'opération devrait être finalisée courant 2022.

Luxembourg

Société de réassurance de droit luxembourgeois, Covéa Lux a pour vocation d'offrir au Groupe des solutions pour gérer sa capacité de rétention et, le cas échéant, des capacités de réassurance additionnelles pour compléter des programmes de réassurance. Covéa Lux réassure les sociétés d'assurance et de réassurance membres du périmètre de combinaison du groupe Covéa.

Irlande

Historiquement, Medical Insurance Company intervient sur le marché de l'assurance de responsabilité civile médicale essentiellement en France. La souscription de nouveaux risques a été arrêtée en novembre 2015.

Filiales françaises

En outre, les filiales françaises couvrent des risques à l'étranger, notamment *via* l'activité d'acceptations en réassurance et des offres affinitaires en Libre Prestation de Services. MMA accompagne également des entreprises françaises actives à l'étranger.

1.4 Stratégie

Covéa se développe sur un modèle économique basé sur le long terme pour accompagner efficacement et durablement ses clients et ses sociétaires. Grâce à ses fondamentaux - l'engagement de ses équipes, la reconnaissance de ses clients, la diversité de son activité et sa solidité technique et financière -, il se projette dans l'avenir selon les orientations définies dans le plan stratégique 2022-2024, Grandir ensemble.

Leader

Covéa, leader du marché de l'assurance de biens et responsabilité en France grâce à un excellent rapport qualité-prix, poursuit sa croissance sur ce marché. Sur le marché des particuliers, le Groupe axe son développement rentable et la croissance de son portefeuille sur ses marchés cœur que sont l'assurance automobile et habitation, essentielles pour ses clients et sociétaires.

Ces produits ont vocation à être accompagnés par des produits complémentaires pour l'ensemble des parties prenantes : assurance vie, santé, protection juridique, et prévoyance. Ils permettent aux clients et sociétaires de trouver une réponse de qualité, adaptée à l'ensemble de leurs besoins, et contribuent à la solidité du Groupe dans la durée.

Covéa souhaite également poursuivre son développement sur le marché affinitaire en continuant à étoffer son portefeuille hors du secteur automobile.

Sur le marché des professionnels et des entreprises, le Groupe vise une amélioration de sa rentabilité, tout en affirmant sa position d'acteur de référence pour les PME-ETI et en poursuivant une croissance maîtrisée sur les professionnels.

En mouvement

Dans un contexte d'évolutions technologiques, sociétales et environnementales, Covéa poursuit ses transformations pour anticiper les attentes de ses clients et sociétaires, et les enjeux émergents.

Si la crise sanitaire a généré une accélération conjoncturelle de la relation physique vers les relations dématérialisées, cela s'inscrit dans une tendance plus globale d'inflexion des attentes des clients et sociétaires vers une relation modulaire et multicanale, adaptée à chaque instant à leurs enjeux propres : rapidité, simplicité, conseil, spécificité. Plus généralement, la recherche d'une personnalisation des solutions en termes de produit ou de distribution conduit Covéa et ses marques à faire évoluer leurs offres et leurs parcours.

Dans ce cadre, Covéa enrichit ses offres par des bouquets de garanties et de services, déploie une proximité omnicanale renforcée, poursuit et accélère l'automatisation de ses processus, accroît les usages de l'intelligence artificielle et développe une capacité de distribution B2B2C généralisée. Les programmes de transformation stratégique associés à ces évolutions s'accompagnent de l'adaptation permanente des systèmes d'information afin de maintenir un haut niveau de sécurité.

Parallèlement, le paysage des risques et leur gestion dans la société confronté à la montée en puissance absolue et relative des risques d'intensité, notamment en raison du changement climatique, des évolutions démographiques et économiques qui accroissent les concentrations, et des évolutions technologiques créant des dépendances et des chaînes de causalité. Par ailleurs, la porosité accrue entre assurance et réassurance se matérialise, au-delà de l'assurance des entreprises, *via* les prémices d'une distribution d'assurance par des acteurs non-professionnels internationaux, en partenariat avec des professionnels du risque, notamment en assurance automobile et habitation. Dans ce contexte, afin d'être présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur et de renforcer sa solidité par une diversification multidimensionnelle, Covéa se diversifie vers la réassurance.

Afin d'accélérer cette transformation, Covéa a lancé fin 2021 une opération de croissance externe visant à l'acquisition de PartnerRe, l'un des principaux acteurs mondiaux de la réassurance. Dans ce cadre, parallèlement à la transformation de son activité d'assurance en France, Covéa entreprend l'adaptation de son modèle opérationnel aux enjeux induits par cette nouvelle étape de son développement.

Engagé

Covéa s'engage auprès de ses clients et sociétaires, dans la société, avec et pour ses équipes.

Des produits adaptés, fiables et compétitifs ainsi qu'une qualité de service articulant l'instantanéité et la simplicité des parcours numériques avec l'empathie et l'adaptation aux besoins d'interlocuteurs humains sont les fondamentaux de la satisfaction de ses clients et sociétaires. Ils sont au cœur de son rôle sociétal, de sa solidité durable et de l'engagement de ses équipes.

Par ailleurs, au-delà de l'utilité sociale que représente la fourniture d'offres et de services de qualité à grande échelle, Covéa est particulièrement vigilant quant à son exemplarité et son impact en matière environnementale, de parité et d'inclusion. Ainsi, Covéa s'engage pour le droit des femmes en déployant un programme ambitieux en faveur de l'égalité femmes/hommes et en accompagnant la lutte contre les violences faites aux femmes ; le Groupe développe un programme favorisant l'inclusion au sein de ses équipes des personnes en situation de handicap et accompagne les acteurs promouvant concrètement leur inclusion ; enfin, Covéa a lancé une stratégie bas carbone pour respecter une trajectoire de réduction de 3 % par an de ses émissions sur le périmètre exploitation.

La force du Groupe repose sur son collectif et la reconnaissance de ses individualités. Dans ce cadre, Covéa s'appuie sur et développe la richesse humaine de ses équipes en renforçant ses dispositifs d'écoute et d'échange et en adaptant le cadre de travail de chacun aux évolutions du monde du travail. Pour rendre chacun acteur de son parcours, Covéa accompagne ses potentiels et déploie des formations aux métiers de demain.

L'exigence responsable

Les marques du Groupe, au travers de la relation avec les clients et sociétaires, déploient la stratégie sur leurs marchés en concrétisant notamment l'excellence de l'expérience client. Elles sont soutenues par les fonctions transverses qui leur apportent leur expertise et les accompagnent au quotidien.

Ainsi, pour se projeter dans le temps long collectivement et permettre à chacun de s'épanouir, Covéa promeut les valeurs de simplicité, respect, pragmatisme et exigence.

02

Gouvernance de Covéa

P. 17 Le Conseil d'administration

P. 21 Les comités du Conseil d'administration

- P. 21 Le Comité d'audit
- P. 21 Le Comité des risques
- P. 22 Le Comité des rémunérations et des nominations
- P. 22 Le Comité stratégique

P. 23 La Direction générale

P. 24 Politique de rémunération

- P. 24 Rémunération des administrateurs et membres des comités
- P. 24 Rémunération de la Direction générale
- P. 25 Éléments périphériques de rémunération

P. 26 Gestion des risques et contrôle interne

- P. 26 Système de gestion des risques
- P. 28 Contrôle périodique : l'audit interne
- P. 28 Système de conformité et de contrôle interne
- P. 29 Fonction Actuarielle

Le groupe Covéa est un groupe d'assurance mutualiste dont la société faitière, Covéa, est une Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM), régie par le Code des assurances. Neuf entreprises du monde mutualiste sont affiliées à la SGAM Covéa dont six sociétés d'assurance mutuelle régies par le Code des assurances, deux mutuelles 45 régies par le Code de la mutualité et une institution de prévoyance régie par le Code de la sécurité sociale.

Toutes les entreprises affiliées à Covéa sont à objet non commercial ou à but non lucratif et ont une gouvernance représentative de leurs sociétaires ou adhérents. Leurs Assemblées générales, composées d'une représentation élue parmi ces sociétaires et adhérents, désignent les membres de leurs Conseils d'administration.

Conformément à son objet social, Covéa définit la stratégie du Groupe dans laquelle s'inscrit celle des entreprises affiliées et des sociétés majoritairement contrôlées appartenant à son périmètre de combinaison des comptes, en prenant en considération les intérêts de toutes les entités et la manière dont ces intérêts contribuent à l'objectif commun du Groupe sur le long terme. Covéa veille, de façon centralisée, à la mise en œuvre de la stratégie.

Covéa organise la gouvernance et le pilotage du Groupe, coordonne la solidarité financière entre ses entreprises affiliées, exerce un contrôle effectif des entreprises affiliées au travers des reportings, des audits et des fonctions clés et établit les comptes combinés du Groupe.

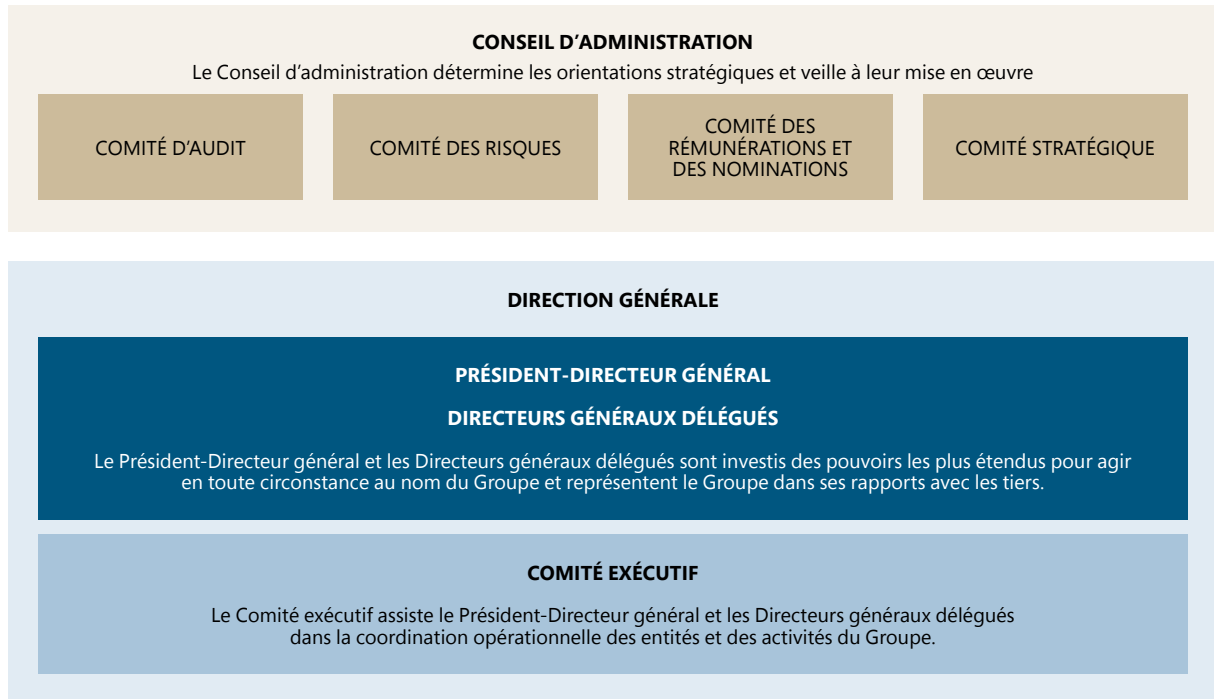
Covéa est administré par un Conseil d'administration, composé majoritairement d'administrateurs issus des Conseils d'administration de ses entreprises affiliées qui sont toutes représentées à son Assemblée générale. La gouvernance de Covéa émane ainsi de celle de ses entreprises affiliées et permet la représentation du sociétariat.

La gouvernance du Groupe, les principes et modalités de fonctionnement de ses instances ainsi que les responsabilités de ces dernières sont notamment régies par les statuts, les conventions d'affiliation et de combinaison, ainsi que par le règlement intérieur du Conseil d'administration. Un document « cadre de gouvernance institutionnelle du groupe Covéa », adopté par le Conseil d'administration, synthétise l'ensemble.

Des exigences d'honorabilité et de compétences s'appliquent aux personnes participant au système de gouvernance (Conseils d'administration, dirigeants effectifs, fonctions clés). Une politique « honorabilité et compétence » encadre les exigences et les procédures mises en œuvre au sein de Covéa. Approuvée annuellement par le Conseil d'administration, elle s'applique à Covéa, à ses entités affiliées et à l'ensemble des sociétés d'assurance et de réassurance européennes, majoritairement contrôlées et soumises à la réglementation Solvabilité 2.

Le système de gouvernance mis en œuvre au sein du Groupe est en adéquation avec son modèle économique et ses activités, et contribue à la mise en œuvre de sa stratégie. Il permet de garantir une gestion saine et prudente de l'activité.

Au 31 décembre 2021, la gouvernance du groupe Covéa est la suivante :



2.1 Le Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2021, Covéa est administré par un Conseil d'administration composé de 28 membres. Le Président du Conseil d'administration est également Directeur général de Covéa.

Nom	Fonctions au sein du Conseil d'administration
Thierry Derez	Président du Conseil d'administration Président du Comité stratégique
Christian Baudon	Administrateur et administrateur délégué Membre du Comité stratégique
Jean-Pierre Jouyet	Administrateur et administrateur référent Membre du Comité des rémunérations et des nominations
Jean-Michel Banlier	Administrateur Membre du Comité des risques
Bernard Barbottin	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations Membre du Comité stratégique
Hélène Béjui-Hugues	Administratrice Présidente du Comité des rémunérations et des nominations Membre du Comité stratégique

Nom	Fonctions au sein du Conseil d'administration
Luce Berille	Administratrice
Sophie Biou	Administratrice
Xavier Dejaiffe	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations
Christian Delahaigue	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations
Jean Fleury	Administrateur Président du Comité des risques Membre du Comité d'audit Membre du Comité des rémunérations et des nominations
Anne-José Fulgèras	Administratrice Membre du Comité des risques Membre du Comité stratégique
Myriam Garrec	Administratrice
Karine Gilbert-Belhomme	Administratrice
André Martinez	Administrateur Membre du Comité stratégique
Hélène Martini	Administratrice Membre du Comité stratégique
Marie-France Orti	Administratrice Membre du Comité d'audit
Jean-Louis Reynet	Administrateur
Laurent Trouvé	Administrateur
Annick Wexler	Administratrice
Assurances Mutuelles de France représentée par Jean-Marie Meckler	Administrateur Membre du Comité des risques
APGIS représentée par Agnès Bekourian	Administratrice
La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires représentée par Bernadette Le Bourgeois	Administratrice
MAAF Assurances représentée par Jean-Pierre Paquien	Administrateur Membre du Comité des risques
MAAF Santé représentée par Michel Gougnard	Administrateur Président du Comité d'audit Membre du Comité des risques
MMA IARD Assurances Mutuelles représentée par Michel Coursat	Administrateur Membre du Comité d'audit
MMA Vie Assurances Mutuelles représentée par Christophe Guettier	Administrateur Membre du Comité des risques
SMI représentée par Philippe Bailly	Administrateur Membre du Comité d'audit

Le 7 avril 2021, M. Jean-Claude Seys a été nommé Président d'honneur de Covéa. À ce titre, il participe aux réunions du Conseil d'administration et dispose d'une voix consultative.

Évolutions intervenues dans la composition du Conseil d'administration et de ses comités au cours de l'exercice 2021

	Départs	Nominations
Conseil d'administration	Carole Brandicourt (24/06/2021) Françoise Croguennec (28/11/2021) Valérie Denni (08/10/2021) Jean-Pierre Gualazzi (29/07/2021) Diane Hamen (24/06/2021) Hubert Ivanoff, représentant permanent de La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires (26/05/2021) Christiane Maurech (14/09/2021) Jean-Claude Seys (07/04/2021)	Sophie Biou (16/12/2021) Valérie Denni (24/06/2021) Myriam Garrec (16/12/2021) Jean-Pierre Jouyet (07/04/2021) Bernadette Le Bourgeois, représentant La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires (26/05/2021) André Martinez (07/04/2021) Jean-Louis Reynet (14/09/2021) Laurent Trouvé (24/06/2021) Annick Wexler (14/09/2021)
Comité des rémunérations et des nominations		Jean-Pierre Jouyet (07/04/2021)
Comité d'audit		SMI, représentée par Philippe Bailly (01/01/2021) MMA IARD Assurances Mutuelles, représentée par Michel Coursat (01/01/2021) Jean Fleury (01/01/2021) Patrice Forget (01/01/2021) MAAF Santé, représentée par Michel Gougard (01/01/2021) Marie-France Orti (01/01/2021) Jean-Jacques Vouhé (01/01/2021)
Comité des risques		Jean-Michel Banlier (01/01/2021) Jean Fleury (01/01/2021) Anne-José Fulgèras (01/01/2021) MAAF Santé, représentée par Michel Gougard (01/01/2021) MMA Vie Assurances Mutuelles, représentée par Christophe Guettier (01/01/2021) Assurances Mutuelles de France, représentée par Jean-Marie Meckler (01/01/2021) MAAF Assurances, représentée par Jean-Pierre Paquien (01/01/2021)
Comité stratégique	Jean-Claude Seys (06/04/2021)	André Martinez (07/04/2021)

Missions et attributions du Conseil d'administration

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées générales et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration a notamment les attributions suivantes :

- arrête la stratégie du Groupe y compris financière dans laquelle les entreprises affiliées inscrivent leur propre stratégie, suit les activités du Groupe ;
- détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre, arrête les comptes sociaux et combinés, approuve les conventions réglementées, fixe la rémunération des mandataires sociaux et dans ce cadre procède à la répartition de l'enveloppe votée par l'Assemblée générale pour la rémunération des administrateurs, décide du partage des coûts de la SGAM ;
- approuve les politiques écrites prévues par la réglementation Solvabilité 2 qui sont ensuite déclinées dans les entités du Groupe ;
- approuve le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (rapport ORSA) Groupe, le rapport actuariel Groupe, le rapport régulier au contrôleur Groupe, le rapport sur la solvabilité et la situation financière Groupe et tout autre rapport réglementaire relevant de son champ de compétence ;
- fixe la composition et les attributions des comités, émanations du Conseil d'administration qui exercent donc leur activité sous sa responsabilité ;
- veille au respect des droits et obligations nés des conventions d'affiliation et des statuts, et dès lors qu'il constate qu'une entreprise affiliée ne respecte pas ses engagements, il peut engager les mesures prévues dans les statuts ;
- intervient dans la mise en œuvre et le suivi de la solidarité financière prévue dans les conventions d'affiliation (fixation des mécanismes de solidarité notamment) ;

- exerce un contrôle effectif sur les entreprises affiliées et sur les sociétés majoritairement contrôlées appartenant au périmètre de combinaison des comptes, et assure un rôle d'arbitre entre les sociétés du Groupe ;
- autorise certaines opérations hors Groupe des entreprises affiliées susceptibles d'engager plus de 10 % de leurs fonds propres et n'entrant pas dans leur programme d'investissement validé par leur Conseil d'administration.

Les mandats des administrateurs font l'objet d'un suivi particulier dans le cadre des obligations réglementaires relatives aux règles de cumul. La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de six années.

Le Conseil d'administration procède à une évaluation de son propre fonctionnement. Cette évaluation examine la composition et l'organisation du Conseil et des débats au sein du Conseil, les compétences individuelles et collectives des administrateurs, l'assiduité aux réunions.

Le Conseil d'administration se tient aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. En 2021, il s'est réuni onze fois et le taux de participation de ses membres est de 95,08 %.

Rôles au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration nomme parmi ses membres un Président, un administrateur délégué et un administrateur référent. Leurs rôles sont définis dans les statuts.

Le Conseil d'administration n'a pas opté pour une dissociation de la Présidence et de la Direction générale et a confié cette dernière au Président du Conseil d'administration.

Le **Président** du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission. Il veille à la qualité des échanges et à la collégialité des décisions du Conseil d'administration. Il s'assure par ailleurs de la bonne information de l'Assemblée générale.

L'**administrateur délégué** est désigné par le Conseil d'administration et assiste le Président. En cas d'absence du Président à une séance du Conseil d'administration, l'administrateur délégué assume la Présidence de la séance. Il est appelé à suppléer le Président en cas de vacance du poste.

L'**administrateur référent** est désigné par le Conseil d'administration. Il veille au bon fonctionnement des instances institutionnelles de Covéa. Dans ce cadre :

- il est consulté sur les ordres du jour du Conseil d'administration et peut demander l'inscription de points complémentaires ;
- il peut, dans une situation d'urgence, et/ou à la demande

d'un tiers des administrateurs, convoquer un Conseil d'administration et en fixer l'ordre du jour ;

- il se saisit ou est saisi par les administrateurs de toute situation pouvant être potentiellement analysée comme un conflit d'intérêt, et s'il considère que la qualification de conflit d'intérêt peut être retenue, en informe le Conseil d'administration qui décide, s'il y a lieu, des mesures à prendre.

Activités du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2021, les activités du Conseil d'administration ont notamment porté sur :

- le suivi régulier des activités du Groupe, de la mise en œuvre de la stratégie et de la gestion financière ;
- les évolutions de la gouvernance et de la composition du Conseil d'administration et des comités ;
- l'approbation du nouveau plan stratégique pour la période 2022 à 2024 : « Covéa 2024 – Grandir ensemble » ;
- la revue et l'approbation du projet d'acquisition de PartnerRe, réassureur mondial ;
- le suivi des filiales internationales, en particulier l'évolution du partenariat avec Banco BPM en Italie et le projet de cession de CSE Insurance company, filiale du Groupe aux États-Unis ;
- la stratégie de transformation des systèmes d'information et l'utilisation de l'intelligence artificielle ;
- l'approbation des points clés du protocole d'accord transactionnel avec SCOR ;
- le renouvellement du programme de réassurance ;
- l'arrêté des comptes annuels et du rapport de gestion de Covéa (SGAM) ;
- l'arrêté des comptes annuels et du rapport de gestion du Groupe ;
- la présentation des comptes combinés semestriels ;
- les travaux menés en application de la réglementation prudentielle : approbation du rapport régulier au contrôleur (RSR) et du rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR), des politiques écrites, des rapports des fonctions clés, notamment le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (rapport ORSA), du plan préventif de rétablissement et du rapport de contrôle interne sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- la revue des rapports des comités du Conseil.

Au cours de l'exercice 2021, les membres du Conseil d'administration ont participé à deux journées, organisées par l'Association des Assureurs Mutualistes, sur les thèmes des engagements mutualistes et des risques émergents. Par ailleurs, quatre sessions de formation ont été organisées portant sur la gouvernance dans le contexte réglementaire de Solvabilité 2, l'actuariat sur les produits IARD des particuliers, l'assurance vie et les indicateurs de performance des activités d'assurance.

2.2

Les comités du Conseil d'administration

2.2.1 Le Comité d'audit

Le Comité d'audit, placé sous la responsabilité du Conseil d'administration de Covéa, couvre les entités d'assurance et de réassurance contrôlées par le Groupe.

Au 31 décembre 2021, le Comité d'audit de Covéa est composé de sept membres :

- MAAF Santé, représentée par Michel Gougnard, Président,
- SMI, représentée par Philippe Bailly, membre,
- MMA IARD Assurances Mutuelles, représentée par Michel Coursat, membre,
- Jean Fleury, membre,
- Patrice Forget, membre,
- Marie-France Orti, membre,
- Jean-Jacques Vouhé, membre.

Le Comité d'audit est notamment chargé :

- de suivre l'élaboration de l'information financière et le contrôle des comptes (comptes sociaux et combinés) ;
- de s'assurer des contrôles effectués par les commissaires aux comptes (CAC) ;
- d'examiner, pour le Groupe et ses entités, en concertation avec le Comité des risques, les rapports réguliers au contrôleur (RSR), les rapports sur la solvabilité et la situation financière (SFCR), les rapports sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (rapports ORSA) et les rapports actuariels ;
- de s'assurer de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en s'appuyant notamment sur les travaux des commissaires aux comptes ;
- de suivre les travaux de l'audit interne ;
- de s'assurer de l'indépendance des commissaires aux comptes et d'intervenir dans le processus de nomination et de renouvellement ;
- d'autoriser les services autres que la certification des comptes (SACC) délivrés par les commissaires aux comptes.

Le Président du Comité d'audit rend compte régulièrement au Conseil d'administration des travaux réalisés.

En 2021, le Comité d'audit s'est réuni six fois. Le taux de participation de ses membres est de 95,23 %.

2.2.2 Le Comité des risques

Le Comité des risques, placé sous la responsabilité du Conseil d'administration de Covéa, couvre les entités d'assurance et de réassurance contrôlées par le Groupe.

Au 31 décembre 2021, le Comité des risques de Covéa est composé de sept membres :

- Jean Fleury, Président,
- Jean-Michel Banlier, membre,
- Anne-José Fulgèras, membre,
- MAAF Santé, représentée par Michel Gougnard, membre,
- MMA Vie Assurances Mutuelles, représentée par Christophe Guettier, membre,
- Assurances Mutuelles de France, représentée par Jean-Marie Meckler, membre,
- MAAF Assurances, représentée par Jean-Pierre Paquien, membre.

Le Comité des risques est notamment chargé :

- d'assurer le suivi de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques en veillant à leur existence, leur déploiement et leur pertinence ;
- d'auditionner les Fonctions clés Gestion des risques, Conformité et Actuariat ;
- d'examiner la stratégie de gestion des actifs, de protection en réassurance, et plus généralement toute opération impactant le profil de risque ou la solvabilité ;
- d'examiner, pour le Groupe et ses entités, en concertation avec le Comité d'audit, les rapports réguliers au contrôleur (RSR), les rapports sur la solvabilité et la situation financière (SFCR), les rapports sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (rapports ORSA) et les rapports actuariels.

Le Président du Comité des risques rend compte régulièrement au Conseil d'administration des travaux réalisés. En 2021, le Comité des risques s'est réuni sept fois. Le taux de participation de ses membres est de 97,95 %.

2.2.3 Le Comité des rémunérations et des nominations

Le Comité des rémunérations et des nominations, placé sous la responsabilité du Conseil d'administration de Covéa, couvre Covéa, ses entités affiliées et l'ensemble des sociétés d'assurance et de réassurance européennes, majoritairement contrôlées et soumises à la réglementation Solvabilité 2.

Au 31 décembre 2021, le Comité des rémunérations et des nominations est composé de six membres :

- Hélène Bėjui-Hugues, Présidente,
- Bernard Barbottin, membre,
- Xavier Dejaiffe, membre,
- Christian Delahaigue, membre,
- Jean Fleury, membre,
- Jean-Pierre Jouyet, membre.

Le Comité des rémunérations et des nominations est notamment chargé :

- d'examiner pour le compte des Conseils d'administration l'application de la politique de rémunération ;
- de proposer les rémunérations des mandataires sociaux et d'examiner la situation notamment des responsables de Fonctions clés et autres postes clés ;
- d'émettre des préconisations sur la composition des instances dirigeantes (Conseil d'administration, Président, Administrateur délégué, Administrateur référent, Directeur général, Directeur général délégué, Dirigeant effectif), des comités, et d'entendre la présentation par le Président-Directeur général des évolutions de carrière des principaux dirigeants exécutifs et des Fonctions clés ;
- de proposer le plan de continuité de la direction effective ;
- d'opérer le suivi des compétences collégiales des Conseils et Comités, de valider et de suivre le programme de formation des administrateurs, et de superviser l'évaluation du Conseil d'administration.

Le Comité des rémunérations et des nominations, instance d'étude, d'analyse et de réflexion, émet à l'attention du Conseil d'administration et de la Direction générale quand celle-ci le consulte, des avis, propositions, ou recommandations dans le cadre des missions susvisées.

Par ailleurs, une fois par an, le Président du Comité rend compte au Conseil d'administration de Covéa des orientations, réflexions, appréciations, et démarches engagées par le Comité dans le cadre de ses missions.

En 2021, le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni onze fois. Le taux de participation de ses membres est de 98,17 %.

2.2.4 Le Comité stratégique

Le Comité stratégique, positionné au niveau du Groupe, rend compte de ses travaux au Conseil d'administration de Covéa.

Au 31 décembre 2021, le Comité stratégique est composé de sept membres :

- Thierry Derez, Président,
- Bernard Barbottin, membre,
- Christian Baudon, membre,
- Hélène Bėjui-Hugues, membre,
- Anne-José Fulgėras, membre,
- André Martinez, membre,
- Hélène Martini, membre.

Le Comité stratégique est notamment chargé :

- d'instruire, pour le compte du Conseil d'administration de Covéa, les questions relatives à la stratégie du Groupe, notamment :
- l'évaluation de la position stratégique du Groupe dans son environnement,
- l'examen des propositions de la Direction générale relatives à la stratégie avant de les soumettre au Conseil d'administration de Covéa,
- de suivre la mise en œuvre de la stratégie du Groupe adoptée par le Conseil d'administration ;
- d'examiner les projets de rapprochement, de croissance externe, d'investissement et de désinvestissement ayant un impact significatif ;
- de maintenir, par les échanges au sein du Comité, un dialogue permanent avec la Direction Générale du Groupe sur les évolutions stratégiques, incluant notamment la politique de développement à l'international et les partenariats stratégiques.

En 2021, le Comité stratégique s'est réuni cinq fois. Le taux de participation de ses membres est de 100 %.

2.3

La Direction générale

Le Président-Directeur général, M. Thierry Derez, est assisté de deux Directeurs généraux délégués, Mme Maud Petit et M. Paul Esmein, ce dernier étant également Directeur général adjoint du groupe Covéa. Les Directeurs généraux délégués sont nommés par le Conseil d'administration.

Le Président-Directeur général et les Directeurs généraux délégués sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de Covéa. Ils exercent ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration. Ils représentent Covéa dans ses rapports avec les tiers. Ils ont la faculté de déléguer leur pouvoir.

Le Comité exécutif assiste le Président-Directeur général et les Directeurs généraux délégués dans la coordination opérationnelle de l'ensemble des entités et des activités du Groupe. Il constitue le comité opérationnel de plus haut niveau au sein du Groupe.

Le Comité exécutif rassemble le Président-Directeur général, les deux Directeurs généraux délégués et les Directeurs et Dirigeants effectifs des principales sociétés d'assurance et fonctions transverses mutualisées au sein du Groupe.

Au 31 décembre 2021, il est ainsi composé de 13 membres :

- Thierry Derez, Président-Directeur général ;
- Paul Esmein, Directeur général délégué et Directeur général adjoint. Il exerce également la responsabilité du Secrétariat général ;
- Maud Petit, Directrice générale déléguée et Directrice générale Finances ;
- Laurent Tollié, Directeur général de la Relation client ;
- Stéphane Duroule, Directeur général de MAAF ;
- Éric Lécuyer, Directeur général de MMA ;
- Jérôme Roncoroni, Directeur général de GMF ;
- Thierry Francq, Directeur général Transformation et Activités internationales ;
- Valérie Cohen, Directrice générale des Offres et Services ;
- Amaury de Hauteclouque, Directeur général des Coopérations Humaines ;
- Olivier Le Borgne, Directeur général Investissements ;
- Lionel Calvez, Directeur général Risques ;
- Béatrice Savouré, Directrice Assurance vie.

Cette instance dispose d'une vision d'ensemble et traite de tous les sujets intéressant les sociétés du Groupe qui mutualisent une part de leurs ressources, de leurs outils et de leurs pratiques dans le cadre de politiques communes. Ce comité se réunit deux fois par mois, et aussi souvent que l'intérêt du Groupe et de ses entités l'exige.

2.4 Politique de rémunération

Applicable à Covéa, à ses entités affiliées et à l'ensemble des sociétés d'assurance et de réassurance européennes, majoritairement contrôlées et soumises à la réglementation Solvabilité 2, la politique de rémunération encadre la détermination des éléments d'indemnisation et/ou de rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux, dirigeants et salariés.

Elle s'inscrit dans un objectif global de promotion d'une gestion des risques saine, prudente et efficace, n'encourageant pas une prise de risque excédant les limites de tolérance du Groupe. Elle vise également à attirer, motiver et retenir les talents dont le Groupe a besoin.

Elle pose ainsi des principes généraux et des critères associés et définit un processus de mise en place, de suivi et de contrôle du dispositif.

La politique de rémunération est approuvée annuellement par le Conseil d'administration de Covéa.

2.4.1 Rémunération des administrateurs et membres des comités

Covéa attribue une rémunération aux administrateurs et membres des comités dans la limite d'une enveloppe globale fixée par l'Assemblée générale.

Le montant versé tient compte de l'assiduité des membres du Conseil d'administration et de leur participation éventuelle à des comités spécialisés – Comité d'audit, Comité des risques, Comité des rémunérations et des nominations et Comité stratégique.

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration réunit 28 administrateurs, le Comité d'audit et le Comité des risques sont composés de sept membres, le Comité des rémunérations et des nominations est composé de six membres et le Comité stratégique de sept membres.

Les administrateurs et membres de comités perçoivent :

- un montant fixe correspondant à une somme annuelle réglée dans tous les cas en rémunération du travail de préparation ;
- un montant variable correspondant à une somme versée par séance à laquelle participe l'administrateur afin de favoriser l'assiduité.

En 2021, les montants attribués par Covéa sont les suivants :

- pour la participation au Conseil d'administration : un fixe annuel de 4 000 € et 2 000 € par séance (hors administrateur délégué et administrateur référent) ;
- pour la participation au Comité d'audit, au Comité des risques, au Comité des rémunérations et des nominations, au Comité stratégique : un fixe annuel de 4 000 € (porté à 8 000 € pour le Président du Comité) et 2 000 € par séance ;
- pour l'administrateur délégué et l'administrateur référent : une indemnité forfaitaire de 60 000 € hors taxe et hors charge versée en fin d'année, non cumulable avec les jetons de présence versés au titre de la participation au Conseil d'administration.

Les administrateurs qui sont par ailleurs salariés d'une entité du Groupe ne perçoivent pas d'indemnités.

Pour l'exercice 2021, le montant global des indemnités des membres du Conseil d'administration de Covéa au titre de leurs mandats dans l'ensemble des entités du Groupe (y compris les entreprises affiliées et les filiales consolidées) est de 1 485 985 euros (dont 1 165 167 euros au titre de leurs mandats Covéa). Les frais de déplacement et de séjour des administrateurs font par ailleurs l'objet d'un remboursement.

Les administrateurs et membres de comités ne bénéficient pas de régime de retraite ni de rétribution sous forme d'action, ni de stock-option au titre de leur mandat.

2.4.2 Rémunération de la Direction générale

2.4.2.1 Président-Directeur général

La rémunération brute du Président-Directeur général au titre de 2021 est de 1 680 000 euros¹, incluant une rémunération fixe et une rémunération variable.

La rémunération du Président-Directeur général est fixée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations. Elle est prise en charge, pour sa part fixe et sa part variable, par les différentes entités au titre desquelles les fonctions de Présidence sont exercées : Covéa, MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA Vie Assurances Mutuelles, MAAF Assurances, La Garantie Mu-

¹ Au global, la rémunération brute du Président-Directeur général au titre de 2020 était de 1 673 146 euros.

tuelle des Fonctionnaires et Assurances Mutuelles de France. Le Président-Directeur général ne bénéficie pas d'attribution d'action, ni de stock-option.

2.4.2.2 Autres mandataires sociaux dirigeants

Les deux Directeurs généraux délégués bénéficient d'une indemnité fixe au titre de leur mandat Covéa. Le montant individuel brut au titre de 2021 est de 66 741 euros. Elle est fixée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations.

Par ailleurs, ils sont titulaires d'un contrat de travail pour leurs autres fonctions au sein du Groupe, détachables de leur mandat social.

2.4.2.3 Membres salariés de la Direction générale

La rémunération des membres salariés de la Direction générale est établie de manière à encourager la performance individuelle et collective en cohérence avec les intérêts du Groupe sur le long terme. La rémunération est ainsi composée d'une part fixe et d'une part variable annuelle. Le montant de la part variable, qui ne peut excéder 30 % de la rémunération fixe annuelle, est apprécié sur la base d'une combinaison de critères quantitatifs et qualitatifs précis et définis en début de période. La rémunération des membres de la Direction générale est présentée annuellement par le Comité des rémunérations et des nominations.

La rémunération brute globale de l'ensemble des membres de la Direction générale² (non compris le Président-Directeur général) au titre de 2021 est de 5 491 234 euros. L'effectif moyen est de 12,08 membres³.

Par ailleurs, ils bénéficient de l'application des accords d'intéressement et de participation signés par leur employeur.

Les membres salariés de la Direction générale peuvent exercer au sein du Groupe des fonctions dépassant le périmètre strict de l'entité dont ils sont dirigeants ou salariés. Une refacturation entre les sociétés est opérée, le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 261 B du Code général des impôts.

2.4.3 Éléments périphériques de rémunération

Régimes de retraite supplémentaires

Consécutivement à la publication de l'ordonnance du 3 juillet 2019 relative aux régimes professionnels de retraite supplémentaire, il a été décidé, par les entités juridiques concernées, de mettre fin aux régimes à prestations définies.

Dans ce contexte, des travaux ont été menés en 2020 par le Comité des rémunérations et ont conduit à une refonte des dispositifs de retraite supplémentaire des cadres de direction⁴ et de la Direction générale.

La détermination du nouveau dispositif de retraite s'est appuyée sur une étude réalisée par un cabinet externe⁵ relative aux pratiques des grands groupes français et en conformité avec les recommandations du code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF.

Le dispositif de retraite dont bénéficie l'ensemble de la Direction générale est similaire dans sa nature à celui mis en place pour l'ensemble des cadres de direction du Groupe⁴.

Permettant la constitution d'une épargne progressive en vue de la retraite, le nouveau dispositif de retraite supplémentaire combine :

- un plan Épargne Retraite-Régime de retraite obligatoire à cotisations définies. Ce régime collectif prévoit :
 - le versement par l'employeur d'une cotisation à un organisme tiers correspondant à 5 % de la rémunération de référence. Les versements ainsi effectués à l'organisme tiers bénéficient du cadre social et fiscal du Plan Épargne Retraite Obligatoire ;
 - une sortie en rente obligatoire de l'épargne retraite issue des cotisations versées par l'employeur au profit des bénéficiaires. Les rentes versées aux bénéficiaires sont soumises aux cotisations sociales, impôts et taxes applicables.
- un régime de retraite facultatif à cotisations définies dit « article 82 ». Ce régime collectif prévoit :
 - le versement par l'employeur à un organisme tiers d'une cotisation correspondant à 10 % de la rémunération de

² Montants fixes et variables au titre de leurs contrats de travail.

³ En 2020, l'effectif moyen était de 11,58 membres.

⁴ Cadres de direction du groupement d'employeurs Covéa D.

⁵ Willis Towers Watson.

référence et, le cas échéant, le versement, pendant une durée de cinq ans, d'une cotisation complémentaire. Cette dernière correspond à un pourcentage de la rémunération de référence déterminé en fonction de l'ancienneté des bénéficiaires au sein du Groupe en qualité de cadre de direction ou de mandataire social de la SGAM au moment de la mise en place de ce régime ;

- le versement par l'employeur d'une indemnité visant à neutraliser le précompte de cotisations sociales, impôts et taxes applicables à la charge des bénéficiaires, les cotisations versées à l'organisme tiers ne bénéficiant d'aucun régime social et fiscal préférentiel. Le versement de cette indemnité est concomitant au versement de la cotisation à l'organisme tiers.

Ces régimes à cotisations définies ne garantissent pas de niveau de retraite. La rémunération de référence, constituant l'assiette de calcul, intègre les montants bruts (fixe et variable) au titre du contrat de travail et du mandat social.

Autres avantages

Chaque membre de la Direction générale bénéficie d'une voiture de fonction, à l'exception du Président-Directeur général pour lequel un véhicule de service est mis à disposition pour un usage professionnel.

Ils bénéficient des mêmes dispositifs santé prévoyance que l'ensemble des salariés du Groupe⁶.

Un logement peut, le cas échéant, être mis à leur disposition lorsque leur résidence principale se situe hors région parisienne. Ils ne bénéficient d'aucun dispositif contractuel d'indemnité en cas de rupture, ni de rétribution sous forme d'action ou de stock-option.

2.5

Gestion des risques et contrôle interne

2.5.1 Système de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques Covéa a pour mission de détecter, analyser, mesurer, gérer, surveiller et rendre compte en permanence, avec anticipation, l'ensemble des risques auxquels le Groupe est soumis. La mise en œuvre globale du dispositif de gestion des risques est confiée à la Direction générale Risques.

Le dispositif de gestion des risques :

- couvre les risques inclus, partiellement inclus et non inclus dans le capital de solvabilité requis en normes Solvabilité 2, les techniques de réduction des risques ainsi que les risques liés aux méthodes de valorisation du bilan prudentiel ;
- maintient une cartographie des risques par société et pour le Groupe, élaborée à partir d'une méthode, d'un référentiel de processus et d'une nomenclature des risques communs et harmonisés au sein du Groupe ;
- s'appuie sur les processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité, dits processus « ORSA⁷ ». Dans ce cadre, le dispositif de gestion des risques produit des reportings relatifs aux risques de chaque entreprise à destination des instances de gouvernance, dont le rapport ORSA annuel ;

- est encadré par une politique générale de gestion des risques ainsi que par des politiques détaillées de gestion des risques par domaine (souscription, provisionnement, réassurance, investissements, gestion actif-passif, etc.). Ces politiques sont approuvées annuellement par le Conseil d'administration.

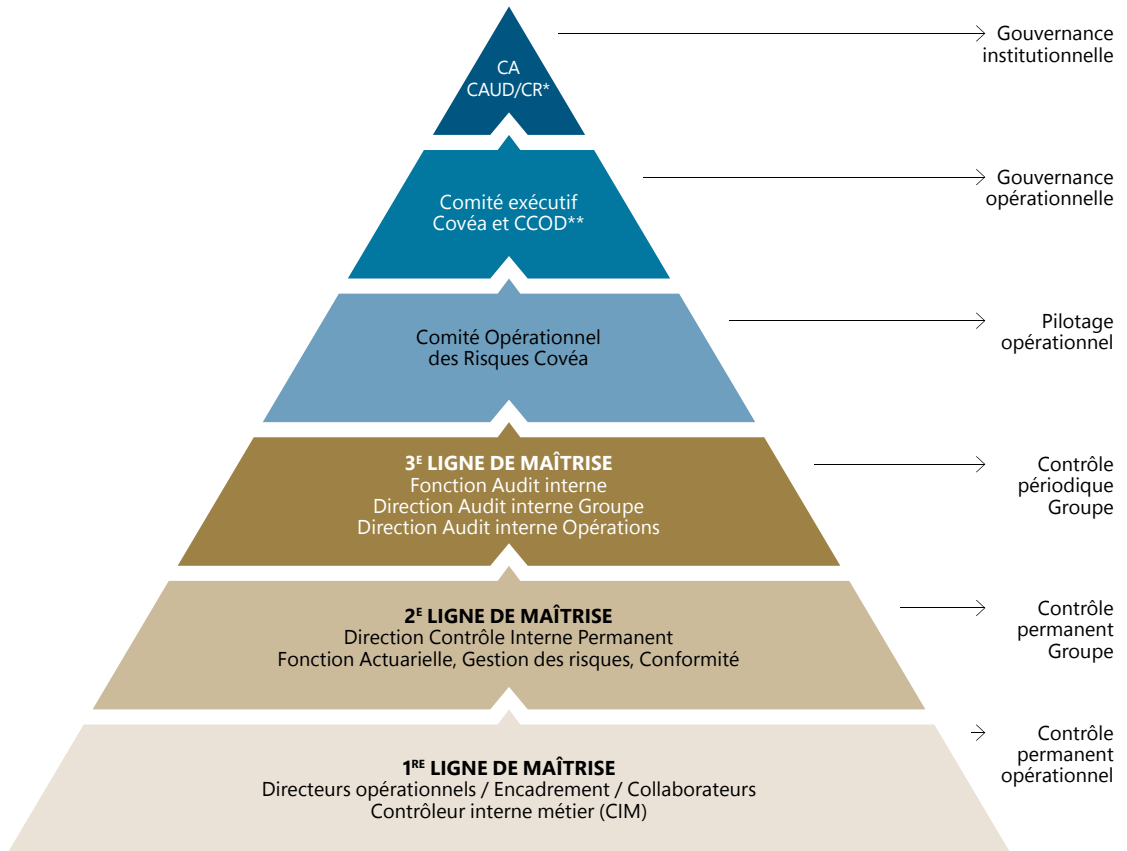
Le dispositif de gestion des risques doit, de plus, garantir une déclinaison opérationnelle pertinente de la stratégie Covéa et de l'appétence au risque du Groupe. Il effectue notamment sous son contrôle une revue critique des plans d'activité des entités du Groupe. Il s'assure que les plans d'activité produits respectent le cadre général de l'appétence au risque du Groupe et que les risques inhérents à ces plans d'activité sont maîtrisables. Le dispositif de gestion des risques participe ainsi à sécuriser la prise de décision. Il s'appuie à cette fin sur les politiques détaillées de gestion des risques qui font le lien entre la stratégie et les responsabilités des directions métiers, et vérifie que les limites opérationnelles fixées pour chaque domaine considéré sont cohé-

⁶ Par ailleurs, les cadres dirigeants bénéficient de la possibilité d'effectuer un bilan de santé annuel.

⁷ ORSA : Own Risk and Solvency Assessment - Évaluation interne des risques et de la solvabilité.

rentes avec l'appétence globale définie dans la stratégie du Groupe. Les études visant à faire évoluer le niveau et les limites de risque sont réalisées en s'assurant que les risques pris ne portent atteinte ni à la pérennité du Groupe et de ses entités, ni à la protection des assurés.

La gouvernance du dispositif de gestion des risques Covéa s'inscrit dans le dispositif global de contrôle du Groupe.



* Conseil d'administration, Comité d'audit et Comité des risques.
 ** Comité de Coordination Opérationnel et de Développement des marques.

La Fonction Gestion des risques rend compte régulièrement de ses travaux à la Direction générale, au Comité des risques, au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Elle établit, au moins annuellement, un rapport dans lequel sont présentés les résultats des analyses qui émanent du processus ORSA. Ce rapport est présenté et soumis à la validation des instances de gouvernance du Groupe.

Le Comité Opérationnel des Risques est l'instance décisionnelle ayant autorité sur les questions opérationnelles relatives aux travaux ORSA, à l'élaboration des cartographies des risques du Groupe et de ses sociétés, aux travaux du contrôle interne (plans de contrôle, résultats des contrôles clés, examen des principaux incidents, cotation des risques sociétés, suivi des plans d'actions, alertes...), et aux activités de la Direction de la Conformité. Il constitue par ailleurs un organe de partage des travaux menés par la Direction de l'Audit interne.

2.5.2 Contrôle périodique : l'audit interne

La Fonction d'Audit interne a pour finalité d'assister le Conseil d'administration et la Direction générale dans la protection des actifs, de la réputation et de la viabilité de la société. Elle procure une assurance indépendante et objective sur l'adéquation des dispositifs de gouvernance, de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur quant à leur conception, leur pertinence et leur efficacité en procédant à leur évaluation périodique. Elle émet des recommandations pour remédier aux éventuelles insuffisances détectées et effectue le suivi de leur mise en œuvre.

La Fonction d'Audit interne contribue à l'amélioration de la maîtrise des risques et des performances de l'organisation. Le champ de la Fonction d'Audit interne recouvre notamment la revue de :

- l'atteinte des objectifs stratégiques et la viabilité du modèle d'affaires ;
- la situation technique, économique et financière ;
- la conformité aux lois et règlements ;
- l'efficacité des ressources et des organisations ;
- la maîtrise des opérations et l'efficacité des procédures de contrôle interne associées ;
- le pilotage des risques (y compris les risques stratégiques, émergents et de réputation) ainsi que la pertinence et la performance du système de gestion des risques associé ;
- les dispositifs de lutte antifraude interne et externe, et de lutte anticorruption ;
- la sous-traitance stratégique et son dispositif de maîtrise ;
- la fiabilité des informations financières, et de façon générale, la qualité des données de gestion.

La Fonction d'Audit interne, mise en œuvre par les équipes de la Direction d'Audit interne, est placée sous l'autorité directe du Président-Directeur général du Groupe et rapporte fonctionnellement au Comité d'audit Covéa. Elle a un accès direct et permanent aux dirigeants et au Conseil d'administration.

Un reporting est réalisé et diffusé régulièrement aux membres du Comité exécutif qui est notamment destinataire :

- du tableau de bord trimestriel d'activité de l'audit interne qui trace l'avancement du plan d'audit et l'évolution de la mise en œuvre des recommandations ;
- du rapport annuel de la Fonction Audit interne Groupe présentant notamment les résultats des audits, du suivi de la mise en œuvre des recommandations, et du suivi du respect de la politique d'audit interne mesuré à travers différents indicateurs de performance.

Une évaluation externe indépendante et régulière de la fonction est réalisée dans le cadre de la certification délivrée par IFACI Certification. La dernière certification a été renouvelée en 2021. Elle constitue un gage de qualité permanente pour les parties prenantes sur les prestations délivrées et le fonctionnement des activités d'audit interne.

2.5.3 Système de conformité et de contrôle interne

Le système de conformité

Le dispositif de conformité est placé sous la responsabilité du Directeur Conformité Covéa qui rend compte régulièrement de ses activités au Comité des risques Covéa.

La Fonction Vérification de la conformité a notamment pour missions :

- de conseiller les instances dirigeantes sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes aux activités d'assurance et de réassurance ;
- d'évaluer l'impact possible de tout changement d'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise ;
- d'identifier et évaluer le risque de non-conformité associé ; qui se traduit notamment par l'évaluation de l'adéquation des mesures adoptées pour prévenir les non-conformités.

Pour mener à bien ces missions, le système de conformité s'appuie sur un dispositif permettant d'anticiper et d'analyser les évolutions réglementaires et leurs impacts sur les activités exercées au sein du Groupe, de piloter ou superviser la mise en œuvre opérationnelle des exigences réglementaires et de s'assurer de leur implémentation opérationnelle. Il repose également sur un référentiel des principales obligations légales et réglementaires applicables aux entreprises d'assurance et de réassurance.

Un plan de vérification de la conformité est établi annuellement sur la base des thématiques issues de la politique de conformité. La Fonction Vérification de la conformité priorise les thématiques de conformité et le périmètre des contrôles. Ces contrôles de conformité indépendants sont réalisés par la Direction du Contrôle interne permanent pour le compte de la Fonction Vérification de la conformité. Les conclusions de ces contrôles (résultats et actions de mise en conformité) font l'objet d'une présentation conjointe par la Fonction Vérification de la conformité et la Direction du Contrôle interne permanent au Comité des risques Covéa au moins une fois par an.

Le dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne a pour finalité d'identifier, d'évaluer et de piloter les risques opérationnels. Il concourt à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Placé sous la responsabilité de la Direction du Contrôle interne permanent, rattachée à la Direction générale Risques, il s'appuie sur le référentiel COSO⁸.

Les objectifs du dispositif de contrôle interne sont d'assurer :

- la conformité aux lois et règlements auxquels la société est soumise ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs (corporels ou incorporels comme le savoir-faire ou la réputation) ;
- la fiabilité des informations financières à travers notamment la séparation des tâches, l'identification de l'origine de l'information, la conformité aux principes comptables, etc.

Le dispositif de contrôle interne est doté d'un mode d'organisation garantissant son indépendance et lui permettant de remplir efficacement ses missions.

Un reporting régulier des travaux de contrôle interne est réalisé auprès des Directeurs, Directeurs généraux et des instances de gouvernance selon un plan de communication défini annuellement.

2.5.4 Fonction Actuarielle

Placé sous la responsabilité de la Direction Actuariat prudentiel, la Fonction Actuarielle a pour mission de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles et des hypothèses sous-jacents au calcul des provisions techniques. Elle apprécie également la qualité des données utilisées dans le cadre du provisionnement prudentiel, et revoit les politiques de souscription et de réassurance. L'ensemble des travaux de la fonction actuarielle participe au renforcement du système de gestion des risques, en améliorant la connaissance et le pilotage des risques sous-jacents à l'activité.

Pour mener à bien ses missions, la Fonction Actuarielle s'appuie sur le dispositif global de contrôle du Groupe. Ainsi, les résultats et recommandations du système de contrôle interne permanent et de la Fonction Audit interne, en lien avec l'appréciation de la qualité des processus de provisionnement, la qualité des données, la souscription et la réassurance, permettent à la Fonction Actuarielle d'identifier des thématiques prioritaires devant être approfondies au cours de l'exercice. La coordination des fonctions clés, réalisée notamment grâce au Comité Opérationnel des Risques, permet également d'orienter les travaux de la Fonction Actuarielle sur la base d'une connaissance partagée des enjeux et risques matériels identifiés.

La Fonction Actuarielle établit annuellement un rapport dans lequel elle présente ses conclusions sur l'évaluation des provisions techniques et porte un avis sur les politiques de souscription et de réassurance. Ce rapport annuel est adressé au Comité d'audit et au Comité des risques, et soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

⁸ COSO est l'acronyme de Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, une commission qui établit une définition standard du contrôle interne et crée un cadre pour évaluer son efficacité.

03

Un groupe engagé et responsable

P. 32 Notre Impact Sociétal : la stratégie RSE de Covéa

P. 32 Nos enjeux de durabilité

P. 33 Entreprise responsable

P. 37 Employeur responsable

P. 39 Assureur responsable

P. 41 Investisseur responsable

P. 43 Taxonomie

3.1

Notre Impact Sociétal : la stratégie RSE de Covéa

Assureur de premier plan, dans la continuité de son métier qui est de protéger, Covéa se veut acteur de la transition sociétale et écologique et cherche à construire un modèle de croissance durable, qui bénéficie à ses parties prenantes habituelles, ses sociétaires et clients, ses collaborateurs et, au-delà, à la société au sens large.

La nouvelle stratégie lancée en 2020, baptisée « Notre Impact Sociétal », a dressé l'ossature de notre ambition : celle de développer un impact sociétal concret, crédible et reconnu. Elle nous mobilise sur nos responsabilités socles, celles qui font de Covéa une entreprise, un employeur, un assureur et un investisseur responsable, et sur cinq champs d'action : l'égalité des chances, les savoirs, la prévention des risques, le développement des territoires et l'environnement.

Pour atteindre cet objectif, le Groupe a lancé en 2020 le programme « Notre Impact Sociétal » qui a vu la mise en œuvre d'une trentaine de projets, mobilisant près de 200 contributeurs internes.

Dans le prolongement, le Groupe a intégré, au cœur même de son nouveau plan stratégique « Covéa 2024 - Grandir ensemble », ses ambitions en matière de handicap et de soutien au droit des femmes, de développement de sa trajectoire bas carbone ainsi que la création d'une fondation.

La gouvernance de l'engagement sociétal s'appuie sur le Comité stratégie RSE qui, au sein du Comité exécutif de Covéa, coordonne les orientations de la stratégie d'engagement sociétal, et sur le Comité RSE qui, lui, agit en tant qu'instance opérationnelle en charge des projets d'impact sociétal.

La Direction de l'Engagement sociétal, rattachée au Directeur général adjoint du Groupe, conduit les orientations stratégiques définies en Comité stratégie RSE et, est responsable de tenir les membres des Conseils d'administration informés de l'avancée des engagements.

Au sein de celle-ci, l'Agence de la transition sociétale et écologique pilote la démarche et mène des actions à caractère social, environnemental et sociétal pour l'ensemble des marques du Groupe ou en complément d'actions menées en propre par les marques. Enfin, elle organise des actions auprès des 21 000 collaborateurs de Covéa.

L'Agence s'appuie sur les réseaux de correspondants géographiques et correspondants métiers, ainsi que sur des réseaux dédiés spécifiquement aux sujets du handicap et de l'égalité femmes-hommes, soit près de 80 correspondants. Ceux-ci ont pour mission de relayer et de décliner la politique et les actions de Covéa sur les différents sites, au sein des différentes directions.

3.2

Nos enjeux de durabilité

Une déclaration de performance extra-financière est publiée de façon volontaire, sur le périmètre de l'Unité Économique et Sociale (UES) du groupe Covéa. Elle décrit la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de ses activités. Covéa déploie les politiques et suit la performance de ses plans d'action pour atténuer ou faire disparaître les risques y afférents.

L'identification des six principaux risques environnementaux et sociaux s'appuie sur les activités du Groupe telles que décrites en partie 1.3 « Activités et réseaux de distribution » de ce rapport, et sur le modèle d'affaires - présenté dans le rapport intégré - qui détaille également les activités et les ressources à l'origine de création de valeur. Les six risques sont : le risque de dégradation du climat social, le risque cyber, le risque de réputation, le risque technique et commercial, le risque ESG lié aux investissements et le risque environnemental lié à notre activité.

3.2.1 Entreprise responsable

3.2.1.1 Promouvoir l'égalité des chances pour une société plus inclusive

Pour Covéa et ses marques, agir en faveur de la parité, de l'insertion professionnelle et de la lutte contre les discriminations est une conviction forte.

Faire progresser la cause des femmes dans le Groupe est l'une de nos priorités, bien inscrite dans l'origine de notre métier, mais c'est surtout un devoir envers la société. Le Groupe s'engage également en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

C'est à travers le mécénat et les partenariats que Covéa étend ainsi son impact pour la diversité et l'égalité des chances de manière à promouvoir une société plus inclusive.

Nos actions de mécénat et de partenariats en faveur de l'égalité des chances et de l'inclusion

S'engager pour les droits des femmes avec la Fondation des Femmes

Partenaire de la Fondation des Femmes, Covéa a réalisé dès le début du confinement un premier don de 500 000 € en 2020 pour faire face à l'urgence d'une protection contre les violences faites aux femmes. Covéa soutient à présent deux nouveaux programmes.

Le premier consiste à aider les associations dans le montage de projets tels que la création de « Maisons des femmes » ou bien le développement de dispositifs d'écoute 7j/7, encore trop peu nombreux sur l'ensemble du territoire.

Le second vise à sensibiliser davantage tous les publics au droit des femmes, grâce notamment à un observatoire et à une exposition itinérante accessible partout en France tout au long de l'année 2022.

Faciliter le parcours scolaire et professionnel des jeunes filles

Dans le cadre de son partenariat avec l'association « Capital Filles », 85 mairaines collaboratrices de Covéa se sont portées volontaires pour l'année scolaire 2020-2021, dans quatorze académies, pour accompagner, dans leur parcours scolaire et professionnel, des jeunes lycéennes issues des quartiers populaires et des territoires ruraux.

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes via des partenariats avec des écoles

Dans le cadre de son engagement sociétal auprès du public des jeunes, Covéa a signé plusieurs partenariats auprès d'écoles : l'Université Paris-Dauphine, l'EFREI et La Web School Factory.

De nombreux événements ont eu lieu tout au long de l'année pour favoriser les rencontres entre les étudiants et les

managers ou collaborateurs du Groupe occupant les professions correspondant aux filières pédagogiques de ces écoles.

Mieux accompagner le handicap

Les fondations du Groupe

Les marques MMA et MAAF ont créé deux fondations pour agir sur les champs du handicap et de l'inclusion.

Sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation MMA Solidarité accompagne des projets d'intérêt collectif visant à promouvoir les capacités, le bien-être, l'épanouissement et l'inclusion sociale de personnes en situation de handicap, et prioritairement, de jeunes victimes d'accident.

Ainsi, en 2021, elle a contribué à 54 nouveaux projets pour un montant de 462 174 €. Depuis sa création en 1983, la Fondation MMA Solidarité a accompagné plus de 2 300 projets qui ont aidé plus de 22 000 personnes en situation de handicap.

La Fondation MAAF, quant à elle, a pour vocation d'accompagner et de financer des projets innovants pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap. Elle soutient des actions de communication et de sensibilisation au handicap, participe au financement d'études et de recherches médicales et aide au développement de prototypes d'appareillage, d'actions culturelles et de projets d'intégration.

En 2021, elle a lancé un appel à projets sur le vieillissement des personnes en situation de handicap ainsi qu'une campagne de financement participatif pour dix projets innovants retenus. Le montant global collecté a atteint 69 904 €, dont 34 952 € d'abondement versé par la Fondation MAAF. Depuis sa création, la Fondation a accompagné plus de 80 projets et a versé plus de 2 millions d'euros de subventions.

Parcs nationaux de France

Les parcs nationaux de France, l'Office français de la biodiversité (OFB) et GMF renouvellent leur partenariat de mécénat sur le thème « La nature en partage ». L'accès à la nature et à sa connaissance pour tous les publics y compris les personnes en situation de handicap, la préservation de la biodiversité et la prévention des risques guideront leurs projets pour les trois prochaines années.

Depuis la création du partenariat, GMF a soutenu près de 120 actions et, notamment en 2021, dans le domaine de l'accompagnement du handicap.

3.2.1.2 Donner accès et transmettre le savoir au plus grand nombre

Covéa et ses marques sont partenaires de projets culturels, intellectuels ou éducatifs. En inscrivant les savoirs comme l'un des champs d'action de sa stratégie d'impact sociétal, le Groupe donne un signal fort à ses partenaires. Il affirme vouloir renforcer ses actions de mécénat, ses partenariats et ses

projets éducatifs et culturels auprès des populations vulnérables pour la valeur sociale qu'ils créent.

Soutien au Festival Atmosphères

En 2021, Covéa a renouvelé pour la 4^e année consécutive son partenariat de mécénat avec le Festival Atmosphères qui allie cinéma, culture et science pour mobiliser en faveur du développement durable. L'engagement du Groupe s'illustre à travers des actions de sensibilisation de ses collaborateurs et de soutien auprès du festival. À cette occasion, aligné avec notre politique d'impact sociétal, notre réseau de collaborateurs « Ambassadeurs RSE » a été mobilisé dans le cadre de la « Journée entreprise » sur le thème de l'égalité des chances pour suivre le programme du festival.

Éducation et culture dans nos partenariats

GMF est attentif à la dimension éducative de tous ses partenariats. Ainsi, un certain nombre d'entre eux participent à la diffusion des savoirs et aux échanges culturels : les outils pédagogiques pour élèves sourds et malentendants d'Incloud, les ressources pour élèves dyspraxiques du « Cartable Fantastique » ou encore les outils développés par les Parcs nationaux de France.

3.2.1.3 Participer à l'évolution socio-économique des territoires

Par son implantation, le groupe Covéa participe à l'évolution socio-économique des territoires. Il assure la proximité auprès de ses clients grâce au maillage territorial de ses marques. Il agit sur les bassins d'emploi de ses principaux sites et soutient les entreprises locales par l'action de ses fondations et de ses incubateurs.

Impact sur les bassins d'emploi

En 2018 (derniers chiffres INSEE) :

- 3,3 % des salariés du bassin d'emploi du Mans travaillent chez MMA ;
- 2,2 % des salariés du bassin d'emploi de Chartres travaillent chez MMA ;
- 5,6 % des salariés du bassin d'emploi de l'unité urbaine de Niort travaillent chez MAAF.

Aux impacts sur les emplois directs s'ajoutent ceux des emplois indirects par le recours aux prestataires locaux, de transports, d'éducation, de commerce, de vie sociale et culturelle.

Maillage territorial

Les marques de Covéa (MAAF, MMA et GMF) assurent la proximité auprès de leurs clients grâce au maillage territorial des 2 421 points de vente.

Participation à l'évolution socio-économique des territoires

Le Groupe a pour objectif d'accroître sa proximité avec les start-up qui innovent dans le digital, en particulier dans l'AssurTech.

- MAAF est membre de l'accélérateur de solutions French Assurtech dont l'ambition est d'impulser de nouvelles solutions pour l'assurance de demain. Les objectifs de l'accélérateur French Assurtech sont notamment d'œuvrer à l'accélération des start-up de l'insurtech, de favoriser le partage d'expérience et la coopération entre les acteurs mutualistes de l'assurance et de contribuer au développement du numérique sur le territoire niortais.
- MMA est membre fondateur de l'association Le Mans Tech, qui a pour objectif d'accélérer le développement des start-up dans le domaine des nouvelles mobilités et des énergies propres en leur apportant l'appui de l'écosystème local, national et international.

La Fondation MMA des Entrepreneurs du Futur

La Fondation MMA des Entrepreneurs du Futur a pour champ de réflexion et d'action la personne de l'entrepreneur, sa forme physique et mentale et les interactions que cette personne entretient avec son entreprise et son territoire face à toutes les mutations.

La Fondation se veut aussi être un moteur des dynamiques entrepreneuriales engagées et responsables dans les territoires. Elle incite les entrepreneurs et leurs réseaux d'élus et d'associations à partager et à mettre en œuvre des solutions innovantes, en partenariat avec les écosystèmes territoriaux. L'un des principaux domaines d'action de la Fondation est la production et la diffusion de contenus robustes, notamment des études, ainsi que l'organisation d'événements pour soutenir les entrepreneurs.

3.2.1.4 Maîtriser l'empreinte environnementale de notre activité

Le Groupe s'engage dans une croissance durable, ayant pour objectif la réduction de ses émissions directes d'exploitation de gaz à effet de serre de 3 % par an. Grâce à la méthode Science Based Targets, les sources d'émissions de Covéa et les leviers pour les diminuer ont été identifiés et une trajectoire pour réduire ces émissions a été établie.

Cette « Trajectoire Bas-carbone » constitue le fil directeur du Groupe sur le sujet avec trois grands jalons alignés avec les objectifs mondiaux définis par les COP 21 et 26 : 2024, 2034 et 2050.

Covéa a maintenu son engagement pour réduire l'impact environnemental lié aux déplacements de ses collaborateurs, tant professionnels que domicile-travail.

Les collaborateurs du Groupe ont, en outre, été sensibilisés à la mobilité douce *via* un important plan vélo : des animations autour du marquage, des réparations, l'essai de vélos à assistance électrique et un challenge « Pédaler pour planter 1 000 arbres » pour soutenir un projet de reforestation sur la commune de Mondoubleau.

En 2021, Covéa Immobilier a poursuivi le déploiement et l'animation de sa politique de développement durable.

Dans le domaine de la réduction des consommations d'énergie, Covéa Immobilier a notamment mis en œuvre, durant l'année 2021, le projet « Éco Énergie Tertiaire » en vue d'atteindre les objectifs de réduction de 40 à 60 % de consommation d'énergie, et a diminué le temps d'éclairage des vitrines des 800 agences MAAF et GMF. Cette action a permis de réduire les émissions de GES de 4 tonnes par an, de diminuer les consommations énergétiques ainsi que la pollution lumineuse néfaste à la biodiversité nocturne.

Par ailleurs, fort de son engagement visant à réduire son empreinte environnementale, Covéa Immobilier recherche pour ses immeubles en propriété une certification et/ou un label environnemental pour tout projet de construction.

→ À fin 2021, pour le patrimoine Exploitation des sites centraux, ce sont plus de 62 840 m² (identique à 2020) qui ont été certifiés/labellisés « Travaux » et plus de 68 000 m² (65 770 m² en 2020) qui ont été certifiés et labellisés « Exploitation ».

L'axe de l'économie circulaire a également été développé avec le réemploi de matériaux sur les chantiers et la recherche de matériaux de réemploi en alternative aux neufs, dans le cadre du programme « Booster du Réemploi ». Une politique de gestion des déchets de chantier a également été définie.

Enfin, une analyse réglementaire a été menée sur la traçabilité des déchets en vue de déployer en 2022 un registre pour l'ensemble des déchets du Groupe et définir une stratégie en matière d'obligation imposée à nos prestataires et fournisseurs sur ce sujet.

Durant l'année 2021, Covéa a renouvelé son engagement fort, amorcé en 2020, pour réduire ses déchets autres que les déchets de chantier.

Le projet « Zéro Plastique » a été complété par une nouvelle distribution de gobelets réutilisables, une solution de collecte et de recyclage des mégots de cigarettes a été déployée sur de nombreux sites centraux, ainsi qu'un pilote de recyclage des masques.

À l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, Covéa a mené une opération de collecte inédite de matériels informatiques non utilisés en partenariat avec l'association « Les Ateliers du Bocage », reconnue pour son

expertise en tri, réemploi et ses activités environnementales et numériques solidaires.

Enfin, sur le volet restauration, des actions « anti-gaspillage » ont été mises en œuvre en lien avec le prestataire Sodexo sur tous les restaurants et l'offre de plats non carnés a été élargie.

La biodiversité est également au cœur des préoccupations de Covéa Immobilier : un projet de transformation du site de Chartres sur 3 ans est en cours afin de préserver la biodiversité et le site de Niort a obtenu le label ÉcoJardin valorisant sa démarche de gestion écologique et différenciée.

→ Émissions de gaz à effet de serre liés à l'énergie/m²
Covéa : 14,6 kgeqCO₂/ m² (14 kgeqCO₂/ m² en 2020).

Mécénat pour comprendre les enjeux de la transition énergétique et écologique

Le groupe Covéa devient mécène de l'initiative « Avenir Commun Durable – Environnement, énergie, société », lancée par des professeurs du Collège de France pour apporter des réponses scientifiques interdisciplinaires aux enjeux du changement climatique et diffuser des données certifiées pour nourrir la réflexion de tous.

Cette action de mécénat se traduit concrètement par la création d'une chaire « Avenir Commun Durable » dont l'enseignement est gratuit et ouvert à tous.

3.2.1.5 Promouvoir la RSE dans la pratique des affaires

Le Groupe fonde sa stratégie d'engagement sociétal sur un socle de responsabilités fortes parmi lesquelles figurent, entre autres, l'éthique des affaires, la lutte anticorruption, les achats responsables, le devoir de vigilance ou encore la lutte contre la fraude.

Engagement sociétal

Afin de permettre à ses collaborateurs de mieux comprendre les fondamentaux de la RSE et leur application au sein de Covéa, le Groupe a mis en place un module interactif de formation, suivi par 36 % des collaborateurs à fin 2021 (31 % en 2020).

Achats responsables

Covéa s'engage durablement sur l'impact sociétal de ses achats. Cette politique repose sur :

- l'intégration d'entreprises du secteur du travail protégé et adapté et/ou de travailleurs indépendants handicapés dans les consultations et appels d'offre à chaque fois que l'offre du marché le permet ;
- la consultation de PME, quand cela peut répondre aux spécifications, pour soutenir le tissu économique ;

- l'inclusion dans les contrats d'une clause sur le devoir de vigilance, contribuant ainsi au respect des droits humains et des libertés fondamentales, de la santé et de la sécurité des personnes ainsi que de l'environnement.
- Augmentation des commandes de 118 % avec le secteur STPA et de 11 % avec des PME en 2021 par rapport à 2020 (périmètre achats indirects : frais généraux).

En outre, un dispositif global d'évaluation des tiers, appelé « Programme Tiers », a été mis en œuvre au sein du Groupe ayant vocation à encadrer les relations de Covéa avec ses parties prenantes externes. Dans ce cadre, les tiers fournisseurs et prestataires font l'objet d'un pilotage accru du risque fournisseur.

Devoir de vigilance

Covéa élabore, met en œuvre et publie son plan de vigilance. Celui-ci identifie notamment les risques envers les droits humains, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement liés aux activités d'assurance et de réassurance du Groupe.

Covéa a déployé un mécanisme d'alerte permettant de recueillir les signalements relatifs à ces risques. Ce dispositif est hébergé sur une plateforme accessible en France et dans le monde entier et est disponible en trois langues : français, anglais et italien. Les signalements sont recueillis et traités en toute confidentialité par le référent alertes du Groupe de manière à assurer la confidentialité des lanceurs d'alerte.

Éthique des affaires

La charte éthique de Covéa déployée depuis 2016 a totalement été réactualisée en 2021 pour s'inscrire pleinement dans les nouvelles ambitions du Groupe, intégrant notamment les composantes de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale de l'entreprise.

La charte est le document de référence des valeurs éthiques du Groupe et un repère commun qui permet à chacune et à chacun d'incarner ses valeurs et d'exercer sereinement ses activités professionnelles.

Elle a vocation à guider les collaborateurs dans les comportements attendus et les comportements à éviter ou à prohiber.

Lutte anticorruption

Le Groupe applique une politique de « tolérance zéro » en matière de corruption et la condamne sous toutes ses formes. Covéa déploie un programme de prévention et de détection de la corruption, qui comporte notamment une cartographie des risques de corruption, un code de conduite anticorruption annexé au règlement intérieur, un registre des cadeaux et des invitations, un dispositif d'alerte professionnelle, un programme de formation dédié visant à sensibiliser les collaborateurs à la lutte contre la corruption, une procédure

comptable et un plan de contrôles comptables, et des mesures d'évaluation et de contrôle du bon fonctionnement du dispositif anticorruption.

→ 82 % des cadres Covéa ont réalisé le parcours de formation (81 % en 2020).

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)

Des procédures spécifiques, revues annuellement, couvrent les attendus réglementaires et la vigilance permanente exercée en matière de LCB-FT et de gel des avoirs. Elles portent sur :

- l'entrée en relation d'affaires et la connaissance du client, notamment les Personnes Politiquement Exposées (PPE), l'actualisation de ces informations ;
- la détection des personnes faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs ;
- la surveillance des opérations atypiques et la mise en œuvre de mesures de vigilance tout au long de la relation d'affaires ;
- l'examen renforcé des situations à risques et la déclaration des soupçons à Tracfin ;
- la formation du personnel sur l'ensemble de ces mesures permettant de respecter la réglementation LCB-FT et le gel des avoirs ;
- le contrôle interne de la bonne mise en œuvre de ces dispositifs au sein du Groupe.

En 2021, l'ensemble des réseaux et des personnels exposés au risque LCB-FT a été invité à actualiser ses connaissances LCB-FT au travers d'une formation *e-learning*.

Lutte contre la fraude externe

Le dispositif de lutte contre la fraude externe à l'assurance de Covéa repose sur deux principes : protéger la communauté des assurés du risque de fraude et contribuer à la maîtrise de la charge sinistre ainsi qu'à la qualité des risques assurés.

Mis en œuvre de manière transverse et impliquant tous les acteurs de la gestion des sinistres, il consiste en des actions de cartographie, formation, animation, veille/documenta-tion, coordination, détection, gestion/investigations, assistance, pilotage, etc. Le dispositif est conforme aux réglementations relatives à la protection des données et à la vie privée (RGPD et loi sur la protection des données).

Lutte contre l'évasion fiscale

Covéa respecte ses obligations de reporting fiscal pays par pays. Le Groupe n'est pas implanté dans des États ou des territoires considérés comme non coopératifs par la France, l'OCDE ou l'Union européenne. Covéa contribue également au respect des obligations fiscales de sa clientèle.

3.2.1.6 Garantir la sécurité des données et des systèmes d'information

Covéa attache une vigilance extrême à la protection et la confidentialité des données, la transparence de l'information des personnes concernées, la conformité de ses processus de collecte et de traitement de données et à la sécurité des systèmes d'information.

En 2021, Covéa a poursuivi sa démarche de mise en œuvre des principes édictés par le RGPD, en s'appuyant sur une équipe de cinq personnes dédiée à la protection des données, et sur les relais nommés dans les principales directions métiers traitant des données à caractère personnel, avec notamment la prise en compte de la démarche « Privacy by design » dans ses différents projets et la réalisation des Analyses d'Impact relatives à la Protection des Données (AIPD) nécessaires.

Le Groupe a également mené les actions permettant la mise en conformité avec la nouvelle réglementation sur les *cookies*, et la mise en œuvre d'un consentement pour les traceurs le justifiant.

→ 93 % des collaborateurs Covéa ont réalisé le module de formation « Mission RGPD » en 2021 (identique en 2020).

La politique de prévention du risque de cyberattaques de Covéa permet d'assurer la continuité de ses activités essentielles inhérentes aux différents métiers et missions du Groupe. La « politique globale de sécurité des systèmes d'information » fixe les principes fondateurs à l'égard de la sécurité des systèmes d'information (SI).

Cette politique s'incarne notamment dans un programme de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs appelé CyberSafe, qui comprend :

- un point d'étape du programme aux comités de direction des marques MAAF, MMA et GMF ;
- une campagne de communications sur l'intranet, le réseau social du Groupe, des e-mails, des jeux-concours et des exercices d'hameçonnage visant l'ensemble des collaborateurs, pour les sensibiliser sur la manière d'identifier une tentative de *phishing* et les conseiller pour développer les bons réflexes ;
- un parcours de formation comprenant plusieurs modules dont les situations de mobilité, le mot de passe, la mise à jour des équipements informatiques, les liens et les pièces jointes, etc.

→ 32 % des collaborateurs Covéa ont réalisé au moins un module du parcours de formation SSI (29 % en 2020).

3.2.2 Employeur responsable

3.2.2.1 Assurer la santé et la qualité de vie au travail des salariés

La politique de prévention des risques professionnels et de santé au travail de Covéa a pour vocation de favoriser la qualité de vie au travail, préserver la santé physique et mentale des salariés, anticiper les exigences légales en matière de santé et de sécurité au travail, contribuer à la performance durable de l'entreprise et participer à la qualité du dialogue social.

Dans le prolongement de 2020, l'année 2021 a été impactée par la crise sanitaire. Covéa a accompagné les collaborateurs pour favoriser la vaccination et maintenu ses plans d'action majeurs, comprenant notamment :

- la généralisation du télétravail pour les postes permettant une activité à distance lors des deux confinements. En 2021, le Groupe a aménagé 291 postes de télétravail au domicile de collaborateurs dont l'état de santé le nécessitait (270 en 2020) ;
- des communications sur l'intranet (« Gardons le contact », foire aux questions, animation de réseaux, *e-letters*, guides de bonnes pratiques et de consignes du télétravail en période de confinement, etc.) ;
- un programme d'accompagnement et de soutien psychologique pour les managers et les collaborateurs en situation fragile.

Covéa a également poursuivi le développement des connaissances des collaborateurs en prévention, notamment *via* l'élaboration d'un *escape game* sur les addictions, ainsi que la mise à disposition d'un programme de *e-learning* sur les gestes de secours.

→ 77,6 % de télétravailleurs (sur les salariés éligibles) (43,4 % en 2020).

3.2.2.2 Contribuer au développement durable du capital humain et à la gestion des talents

La formation tout au long de la vie professionnelle et la gestion des carrières sont des leviers essentiels de la stratégie de compétitivité du Groupe. C'est pourquoi Covéa s'engage, à travers son nouvel accord GPEC 2021-2023 (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), à concourir au maintien et au développement des compétences des salariés. Le Groupe s'engage également à faciliter la mobilité des collaborateurs, en renforçant la démarche prospective pour anticiper l'évolution

des emplois, et à apporter les moyens de s'y préparer.

Dans le cadre du plan prévisionnel stratégique et social, la communication du top 15 des métiers qui recrutent dans les trois prochaines années est actualisée chaque année. Covéa prévoit ainsi, grâce à une démarche prospective accrue, de renforcer ses besoins en recrutements à venir et d'éclairer les collaborateurs dans la construction de leur parcours professionnel.

Le Groupe encourage l'auto-apprentissage et l'apprentissage en situation de travail, avec la poursuite du développement de solutions multimodales : une offre de formations en libre-service enrichie, le déploiement de classes virtuelles, le test de simulateurs d'entretiens virtuels pour s'entraîner à des situations en relation clients, entre autres.

→ Taux d'accès à la formation professionnelle continue Covéa : 94,6 % (89,6 % en 2020).

→ Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur Covéa : 18,1 h (17,1 h en 2020).

3.2.2.3 Promouvoir la diversité et l'égalité des chances

Le Groupe s'engage à promouvoir la diversité à travers une démarche inclusive, en accordant une place à tous les collaborateurs, quelles que soient leurs singularités, leurs différences et leurs opinions. Cette ambition s'illustre à travers cinq axes majeurs :

- la promotion de la diversité et de l'inclusion ;
- la prévention et la lutte contre les discriminations et toutes formes de violences ;
- l'égalité des chances et l'égalité de traitement pour tous dans l'accès à l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels et, au quotidien, dans l'environnement de travail ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la mixité des métiers ;
- le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Emploi et insertion des personnes en situation de handicap

- La signature de l'accord Handicap pour une période de trois ans (2021-2023) a pour objectif l'intégration des personnes en situation de handicap de manière inclusive en contribuant à leur employabilité et le recrutement de 150 collaborateurs en situation de handicap à fin 2023.
- 5,22 % taux d'emploi des personnes en situation de handicap en 2020⁹.
- 49 collaborateurs en situation de handicap recrutés (25 en 2020).

⁹ Taux d'emploi 2021 de personnes en situation de handicap non disponible à la date de finalisation de ce document.

Prévention et lutte contre les discriminations

Covéa a enrichi son dispositif de formations pour prévenir les discriminations et a déployé des modules spécifiques à certains métiers :

- ajout du module « Ayons les bons réflexes pour être inclusifs » au dispositif « La diversité pour faire la différence », en ligne depuis 2019.
- 55 % des collaborateurs ont suivi le *e-learning* en 2021 ;
- poursuite du déploiement du module « Recruter sans discriminer » destiné aux chargés de recrutement.
- 40 chargés de recrutement formés ;
- création d'un nouveau module de formation « Communiquer de manière inclusive » destiné aux professionnels de la communication.

Égalité entre les femmes et les hommes

- Signature d'un nouvel accord triennal (2021-2023) relatif à l'égalité professionnelle femmes-hommes, portant sur six domaines d'action : la promotion professionnelle et le recrutement externe, la formation professionnelle, l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle, les violences sexistes et sexuelles et enfin la rémunération effective. Ces domaines d'action sont structurés autour d'objectifs et d'engagements concrets, qui font l'objet de plans de mise en œuvre permettant d'atteindre les objectifs fixés.
- Plusieurs actions marquantes :
 - un objectif de féminisation des cadres à 57 % ;
 - l'augmentation de l'enveloppe destinée à la réduction des écarts de rémunération à 600 K€ sur la durée de l'accord ;
 - l'indemnisation du congé paternité au-delà du régime légal, portée au niveau du salaire net sur toute la durée du congé paternité.
- Création du nouveau module de formation « Agir contre les violences sexistes et sexuelles », à déployer sur trois ans et destiné aux acteurs ressources humaines et partenaires sociaux.

En 2021, l'index de l'égalité professionnelle de Covéa a atteint 92 points sur 100, résultat stable par rapport à 2020 et 88 points sur 100, si on considère l'UES Covéa.

Le taux de féminisation global de Covéa est stable à 65,8 %.

Insertion professionnelle des jeunes

Covéa s'engage à favoriser l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle, afin de renforcer et renouveler les compétences de l'entreprise et soutenir l'accès à la formation pour tous. Dans ce sens, 400 alternants ont été recrutés pour la rentrée 2021-2022 sur l'ensemble des secteurs d'activité du Groupe, soit le double de 2020.

D'ici 2022, Covéa a pour objectif d'atteindre 3 % de l'effectif total du Groupe en alternance, soit environ 600 nouveaux alternants. Pour mieux les soutenir, un dispositif complet a été mis en place dont une communauté dédiée à les accompagner et les fédérer.

3.2.2.4 Maintenir la qualité du dialogue social

Covéa est attaché à un dialogue social de qualité. Celui-ci s'exerce au sein de différentes instances, selon le périmètre de l'enjeu. Les instances représentatives du personnel en place au sein de l'Unité Économique et Sociale (UES) Covéa sont composées d'un Comité social économique central et de trois Comités sociaux économiques d'établissement (CSEE), à Niort, Levallois et Le Mans.

L'ensemble des réunions organisées avec les instances représentatives du personnel a représenté, pour le pôle Affaires sociales de Covéa, 53 % de son activité totale annuelle.

3.2.3 Assureur responsable

3.2.3.1 Créer une expérience client qui accompagne autant qu'elle assure

Covéa, par l'intermédiaire de ses marques, veut être au rendez-vous des garanties et des services auxquels les clients aspirent : envol des nouvelles technologies, allongement de la durée de vie, essor des réseaux sociaux, progrès scientifique, entre autres.

Covéa a créé pour cela des offres et des services plus simples, plus fiables et plus rapides, s'adaptant aux évolutions sociétales via une plateforme de services et d'offres.

Suivi de la satisfaction clients

La satisfaction est évaluée à travers un baromètre à chaud, une enquête de satisfaction à froid et la prise en compte des réclamations des clients.

Le baromètre à chaud est un questionnaire envoyé à J+1 d'un contact avec la marque afin d'interroger les clients sur leur niveau de satisfaction global suite à cet échange.

Les notes de satisfaction à chaud sur les marques (MAAF, MMA et GMF) varient entre **8,6** et **8,9/10**.

Accompagnement au quotidien par la plateforme de services

Covéa accompagne au quotidien ses clients grâce à l'offre de services de son espace client.

En 2021, la plateforme de services s'est enrichie de nouvelles offres pour la mobilité, le foyer, le bien-être et la santé, la prévention des risques en entreprise, par exemple, avec :

- des réductions auprès d'enseignes de distribution, entre autres, sur l'achat de vélos et trottinettes pour favoriser les mobilités douces ;
- des tarifs privilégiés sur des offres de sécurité incendie et de prévention ;

- l'accès au dispositif d'économies d'énergie par l'installation de pompes à chaleur à tarif privilégié ;
- un nouveau programme de coaching santé par l'activité physique, l'équilibre alimentaire et la qualité de sommeil pour réduire le stress et gagner en qualité de vie.

Et pour les clients professionnels et entreprises :

- des outils de prévention routière flottes auto pour améliorer la sécurité au volant des salariés ;
- un outil permettant aux entreprises de créer leur Document Unique d'Évaluation des Risques, avec les mesures de prévention à mettre en place pour réduire les risques par nature de métier.

→ 1 313 000 clients MAAF, MMA et GMF se sont connectés à la plateforme de services en 2021 (1 258 000 en 2020).

Une politique volontariste d'accompagnement des victimes de sinistres corporels

Au sein de la Direction Indemnisation corporels, des équipes pluridisciplinaires interviennent pour proposer aux victimes de sinistres corporels des solutions en nature, en complément de l'indemnisation pécuniaire. Les équipes, accompagnées d'experts internes ou externes de type ergothérapeutes, architectes, assistantes sociales peuvent ainsi délivrer des conseils, proposer des solutions en termes de réinsertion sociale, d'adaptation de l'habitat et de solutions de mobilité.

Par ailleurs, Covéa s'engage dans la réinsertion professionnelle des personnes gravement accidentées. Pour cela, le Groupe est partenaire des associations gestionnaires affiliées au réseau CHEOPS, réseau représentant des CAP EMPLOI spécialisés dans l'emploi des travailleurs handicapés. L'objectif est de favoriser l'insertion/réinsertion professionnelle des victimes accidentées, et des tiers à indemniser, tout en complétant le dispositif en place avec les assistantes sociales de la Direction Indemnisation corporels.

Dispositif en cas d'événements climatiques

En cas d'événements climatiques exceptionnels, MAAF, MMA et GMF peuvent positionner des unités mobiles sur le lieu sinistré avec l'aide d'un référent local. Les équipes mobiles accueillent physiquement les clients, en remplacement des agences impactées ou en renfort des agences locales. Sur place, elles constatent les dégâts, conseillent et orientent les assurés.

3.2.3.2 Adapter nos offres, nos services et nos prestations d'indemnisation aux enjeux sociétaux et environnementaux

Les offres d'assurance des marques de Covéa évoluent pour répondre aux changements sociétaux actuels et aux nouveaux besoins des clients.

Des travaux ont été réalisés avec les différentes directions métiers pour identifier les caractéristiques d'une offre d'assurance à impact sociétal et environnemental. L'ambition recherchée est de proposer des offres d'assurances répondant aux attentes des clients, tout en améliorant leur impact sociétal et environnemental, tout au long de la vie des contrats.

Les offres et services s'adaptent aux nouveaux usages. Par exemple, en assurance auto, les marques de Covéa incitent leurs clients à limiter leur impact environnemental lors de leurs déplacements, soit en appliquant une tarification basée sur le kilométrage parcouru par le véhicule, soit en offrant une réduction aux conducteurs de véhicules plus écologiques ou aux utilisateurs réguliers des transports en commun.

Les marques sont également attentives à limiter l'impact environnemental lors de la gestion d'un sinistre automobile, et promeuvent la réparation durable auprès des clients. Celle-ci peut revêtir plusieurs formes : la réparation plutôt que le remplacement, l'utilisation de pièces de réemploi, le choix de partenaires spécialisés dans la réparation écologique.

Dans le domaine de l'assurance famille et loisirs, pour accompagner encore mieux nos clients et nos collaborateurs sur le volet de la santé mentale, en forte dégradation suite à la crise sanitaire, un accès à la méthode « Technique d'Identification des Peurs Inconscientes » (TIPI), permettant de libérer leurs émotions négatives stressantes et d'améliorer leur bien-être, a été proposé.

3.2.3.3 Partager notre science du risque, sensibiliser et engager à la prévention

Covéa et ses marques mettent à profit leur connaissance du risque pour aider leurs sociétaires et clients à prévenir les risques liés à leur santé, leur mobilité, leur vie domestique et professionnelle. Le Groupe partage ainsi sa science du risque pour enrichir les actions de prévention auprès de ses clients. Cet engagement s'exerce également au travers d'une politique de financement soutenue en faveur de la recherche, afin de prévenir de nouveaux risques de santé publique, technologiques ou climatiques.

Sensibilisation aux risques du quotidien : habitation et automobile

Covéa a développé plusieurs outils de prévention des risques, dont :

- « Alertes climatiques » avec l'envoi aux assurés de messages de prévention (*via* SMS, mails, posts sur les réseaux sociaux) et en vue de faciliter les potentielles déclarations de sinistre.
 - En 2021, les marques de Covéa ont adressé plus de 3,5 millions de SMS à leurs clients, dans le cadre d'événements climatiques majeurs (en 2020, près de 2 millions).
- « Covisiomap » est un outil de prévention et de diagnostic des risques professionnels s'appuyant sur des modèles de catastrophes sur les dix principaux risques climatiques et naturels.
- « Coventéo » modélise les risques climatiques - grêle, sécheresses, orages et tempêtes - pour mieux comprendre et mesurer leur impact sur les portefeuilles en assurance et assistance.

Sécurité routière

Chacune des marques de Covéa sensibilise ses clients aux dangers de la route au travers de nombreuses actions et communications.

- MMA IARD souhaite que chacun, conducteur ou piéton, soit acteur de sa propre prévention et prescripteur de conseils pour ses proches. MMA communique ainsi *via* ses plateformes digitales prévention pour atteindre le plus grand nombre. En 2021, la marque a notamment lancé une campagne sur le risque routier chez les professionnels pendant les Journées de la sécurité routière au travail (étude d'opinion, vidéos de sensibilisation, outils pédagogiques). Par ailleurs, le site zerotrakas.mma de MMA a comptabilisé 640 000 visites à fin octobre 2021.
- GMF, en complément de ses actions récurrentes, propose pour la 6^e année consécutive aux élèves de cycle 3 et à leurs enseignants un jeu-concours intitulé « Trace ta route avec Max » sur le thème de la sécurité routière. L'objectif est d'accompagner les jeunes dans l'obtention de l'attestation de première éducation à la route (APER). Pour l'édition 2021/2022, 119 classes se sont engagées.
- MAAF a poursuivi en 2021 ses actions de sensibilisation aux dangers de la route, en particulier avec les opérations « Vigicarotte » pour la sécurité des jeunes en sortie de discothèques et avec son application « AlcooTel » sur mobile, téléchargée près d'un million de fois.

Prévention santé envers nos clients

Le Groupe a renouvelé, au travers de ses marques, la prise en charge du vaccin anti-grippe pour tous ses assurés santé.

Covéa s'est également engagé avec ses trois marques, en partenariat avec quatre autres acteurs majeurs de la protection sociale en France, dans une démarche inédite de prévention des addictions. L'augmentation sans précédent des pratiques

addictives liées au stress, à l'isolement social, aux restrictions imposées par la pandémie a conduit le Groupe à se mobiliser fortement pour faire face à cette problématique de santé et à construire une campagne de prévention, sous la forme d'un *escape game* digital appelé « Addict' Town ».

En 2021, de nouveaux services ont été proposés par Santéclair aux assurés santé des trois marques : un outil d'analyse des symptômes et d'orientation, un annuaire des professionnels reconnus en médecine douce, un programme d'accompagnement à l'achat de lunettes ainsi qu'un réseau de chirurgiens dentistes spécialisés en orthodontie adulte.

Le mécénat et les partenariats pour mieux prévenir les risques

Innover grâce à la recherche

Depuis 2018, Covéa accompagne les chercheurs du centre de recherche biomédicale Clineat favorisant ainsi la conduite de programmes de recherche sur le long terme.

En partenariat avec le CEA, le CHU de Grenoble, l'INSERM et l'Université Grenoble Alpes, pas moins de 90 cliniciens, chercheurs, biologistes, experts en micro-nanotechnologies et en électronique contribuent à la mise en œuvre d'un nouveau modèle de recherche biomédicale.

Deux programmes particulièrement innovants et d'envergure internationale sont soutenus par le Groupe et marquent encore cette année notre volonté d'une meilleure prise en charge des personnes en situation de handicap :

- Covéa NeuroTec, un projet destiné à ralentir, grâce à la lumière infrarouge, l'évolution et/ou les effets de la maladie d'Alzheimer ;
- le Projet BCI (*Brain Computer Interface*) sur l'autonomisation du patient tétraplégique à la maison et l'évolution d'un exosquelette.

La recherche autour du bien vieillir

En 2021, Covéa a poursuivi son soutien en faveur d'une meilleure connaissance de la prévention des risques notamment liés au vieillissement. Nos partenaires dans ce domaine sont la Chaire Prevent'Horizon pour ses actions d'évaluation de l'efficacité de la prévention en santé, la Chaire BiomecAM Innovation et Handicap pour ses travaux de recherche sur les pathologies ostéo-articulaires et la Chaire Transitions démographiques, Transitions économiques (TDTE), pour ses études sur le bien vieillir.

3.2.4 Investisseur responsable

3.2.4.1 Intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à la stratégie d'investissement

Covéa Finance, la société de gestion de portefeuille (SGP) de Covéa, porte et pilote la démarche ESG du Groupe en matière d'investissement en valeurs mobilières. L'intégration de critères ESG dans les processus d'investissement est structurée selon quatre piliers : la politique d'exclusion, la politique d'engagement actionnarial, les fonds thématiques et l'intensité carbone des portefeuilles.

La politique d'exclusion encadre l'exclusion de tout investissement direct en actions ou en obligations dans certaines activités impliquées dans les armes controversées, productrices de tabac, significativement actives dans le secteur des jeux d'argent et de paris, ou en lien avec le charbon thermique, selon des seuils et un calendrier de désengagement progressif d'ici 2030 (pour l'OCDE) et 2040 (hors OCDE).

La politique d'engagement actionnarial encadre l'analyse ESG d'émetteurs privés et souverains (actions et dettes), le vote aux Assemblées générales et le dialogue actionnarial. Celui-ci permet à Covéa Finance de confronter les émetteurs à leurs enjeux matériels et de les inciter à améliorer leur performance et leur transparence sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Les gammes de fonds à thématique environnementale et de fonds labellisés Investissement Socialement Responsable (ISR) font l'objet d'une notation spécifique.

Enfin, Covéa Finance calcule l'intensité carbone de la majeure partie des portefeuilles. Cet indicateur de référence répond aux objectifs de transparence (décret d'application de l'article 173-VI de la LTEC), de gestion du risque climatique (risques physiques et risques de transition) et de contribution aux objectifs de limitation du réchauffement climatique. Il est aussi utilisé dans l'analyse ESG des émetteurs et constitue un critère de sélection pour certains fonds à thématique environnementale.

En 2021, Covéa Finance reste plus que jamais attachée à l'équilibre des trois piliers Environnement, Social et Gouvernance (ESG) dans son analyse des risques de durabilité.

Ainsi, tout en se préparant activement à répondre aux futures exigences réglementaires (SFDR et Taxonomie européenne) qui visent à fournir plus de transparence en termes d'impacts sur l'environnement, le changement climatique et la biodiversité, Covéa Finance a continué à avancer sur le plan social tout au long de cette année 2021.

Les fonds Covéa Perspectives Entreprises et Covéa Renouveau ont obtenu le label Relance. Ce label, créé en octobre 2020 dans le cadre d'un accord de place, a pour ambition de soutenir l'économie française post crise sanitaire et de permettre à tous les épargnants qui le souhaitent de contribuer à la relance de l'économie française, en donnant du sens à leur épargne. Mais surtout, il vise à accompagner tout particulièrement les entreprises qui s'engagent en matière de création d'emplois sur le territoire français. Ces deux labellisations ont été suivies d'une campagne d'engagement actionnarial à destination des titres figurant dans ces deux fonds, enjoignant les dirigeants de ces sociétés à davantage de transparence et d'efforts sur l'emploi en France.

Covéa Finance a également rejoint la coalition pour une Transition Juste. Il s'agit d'une plateforme collaborative lancée par *Finance for Tomorrow* qui réunit des gestionnaires et détenteurs d'actifs de l'écosystème financier français, avec pour mission de promouvoir auprès des entreprises une transition socialement acceptable vers des économies bas-carbone. Adhérer à cette coalition répond à notre volonté de participer à la transition vers une économie durable tout en maîtrisant l'impact social qui peut s'avérer négatif. Enfin, le fonds Covéa Actions Solidaires a été récompensé par le label Finansol, gage de confiance, qui facilite et garantit le choix de l'épargnant et vient confirmer notre démarche solidaire. Ce fonds à dominante actions permet d'associer développement économique et progrès social.

En 2021, Covéa Finance a exercé son droit de vote pour 43 % des actions détenues, sur la base d'une analyse approfondie des résolutions par les analystes ESG et en application des principes définis dans sa politique d'engagement actionnarial. Covéa Finance a participé au vote de 115 Assemblées générales et organisé 48 réunions avec des émetteurs sur les pratiques ESG de l'entreprise.

→ 81 % des encours gérés éligibles¹⁰ ont fait l'objet d'une analyse avec des critères ESG en 2021.

3.2.4.2 Investir dans des placements immobiliers responsables

Covéa mène une politique de placements immobiliers responsables. Portée par Covéa Immobilier, elle anticipe les évolutions, gère et suit l'efficacité énergétique du bâti, valorise l'attractivité du patrimoine et implique les occupants pour un usage écologique des bâtiments.

Pour cela, Covéa a signé, entre autres, la Charte d'efficacité énergétique des bâtiments, la Charte de l'économie circulaire

dans le secteur de l'immobilier et de la construction (Charte de Circolab) et la Charte de gestion de l'eau de la ville de Paris.

Covéa Immobilier a poursuivi l'optimisation du pilotage des consommations, notamment avec les actions concrètes suivantes :

- par la digitalisation de la maintenance de 100% des immeubles tertiaires ;
- par la mise en place du projet « Éco Énergie Tertiaire », 91 % des mandats autorisant l'accès aux données de consommation privatives de nos locataires ont été collectés, et l'identification des plans d'actions d'économie d'énergie ;
- par un management instrumenté de l'énergie, notamment du chauffage pour les immeubles tertiaires multi-locataires et le résidentiel, accompagné d'un plan d'actions. Les immeubles restructurés et labellisés ont gagné 40 % de consommations d'énergie sur les cinq usages de la réglementation thermique ;
- par le développement d'une étude de faisabilité d'installation de géothermie pour chaque projet éligible afin d'offrir un mix énergétique sur le portefeuille ;
- par la mise en place systématique de systèmes hydro-économiques pour les réhabilitations de logements.

La Direction Placement de Covéa Immobilier, membre fondateur de Circolab (économie circulaire dans le bâtiment), a renforcé son engagement pour le réemploi de matériaux, avec l'adhésion en 2021 au « Booster du Réemploi ». Dans ce cadre et avec l'objectif de poursuivre la démarche d'économie circulaire, cinq projets par an intègrent l'accélérateur pendant trois ans, à compter de 2022. L'objectif est d'utiliser un maximum de matériaux issus de précédents chantiers et de faire émerger des filières.

De plus, le réemploi de pièces détachées à récupérer de nos chantiers de travaux et maintenance a été mis en place avec nos mainteneurs.

Par ailleurs, Covéa Immobilier réalise systématiquement un audit développement durable avant chaque grand projet de restructuration.

La biodiversité, la gestion de déchets et la gestion de l'eau sont également des sujets au cœur de nos préoccupations, notamment avec :

- un plan d'actions afin de mettre en valeur les espaces verts, leurs accès et le développement du « verdissement » des espaces extérieurs ;
- des plans d'actions visant à favoriser la mobilité douce ;
- un état des lieux de la gestion des déchets afin d'évaluer la conformité de Covéa Immobilier avec la réglementation ;
- une grille de notation « Biodiversité » validée et testée sur des sites ;
- un projet de « Livre Blanc » de la Biodiversité pour Covéa a été lancé avec l'objectif de définir la politique du Groupe.

¹⁰ Les titres monétaires et fonds détenus dans nos mandats et OPC ne sont pas couverts par ces méthodes d'appréciation ESG.

Enfin, Covéa Immobilier est l'un des fondateurs, aux côtés de l'OID et de Gécina, d'un programme d'accélération et de coordination autour de la biodiversité.

- Depuis 2012, ce sont plus de 162 000 m² du patrimoine tertiaire qui ont fait l'objet d'une labellisation/certification (construction/rénovation) et 97 % des immeubles tertiaires restructurés ont fait l'objet d'une labellisation/certification.
- Émissions de gaz à effet de serre liés à l'énergie/m² Covéa : 15,33 kgeqCO₂/m² (8,25 kgeqCO₂/m² en 2020)¹¹.

3.2.5 Taxonomie

La nouvelle réglementation européenne de la Taxonomie

Le Parlement européen a adopté le 18 juin 2020 le règlement européen Taxonomie (UE 2020/852) sur l'établissement d'un cadre visant à identifier les activités économiques durables au sein de l'Union européenne et à orienter les financements vers une économie résiliente et plus respectueuse de l'environnement.

La classification « Taxonomie » s'articule autour de six objectifs environnementaux que doivent poursuivre les activités économiques pour être considérées durables :

1. l'atténuation du changement climatique ;
2. l'adaptation au changement climatique ;
3. la protection et l'utilisation durable des ressources aquatiques et marines ;
4. la transition vers une économie circulaire ;
5. la prévention et la réduction de la pollution ;
6. la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour l'exercice 2021, seuls les deux premiers objectifs environnementaux relatifs au changement climatique sont applicables.

L'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie (UE 2021/2178) définit le contenu et les modalités de publication sur les investissements durables pour les entreprises assujetties. L'acte délégué Climat (UE 2021/2139) précise les critères techniques d'analyse pour l'examen des activités durables eu égard aux deux premiers objectifs environnementaux. Les critères techniques au regard des quatre autres objectifs environnementaux ne sont pas encore publiés.

Pour qu'une activité soit durable, elle doit remplir les critères suivants :

- être éligible, c'est-à-dire être explicitement mentionnée dans les actes délégués du règlement Taxonomie ;
- contribuer substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux précités ;
- ne causer aucun préjudice important à l'un des autres objectifs (Do No Significant Harm) ;

¹¹ Les variations des émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie/m² s'expliquent principalement par un changement de méthodologie visant à ne pas prendre en compte en 2021 les surfaces sans consommation d'énergie.

- être exercée dans le respect des garanties minimales ;
- être conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission.

L'activité économique de la souscription d'assurance ou réassurance non-vie figure parmi les activités éligibles au titre de l'objectif environnemental « adaptation au changement climatique ».

Pour les entreprises d'assurance, cela se traduit par la publication d'indicateurs relatifs aux investissements ainsi qu'aux activités économiques d'assurance (non-vie).

Les textes prévoient un déploiement progressif des publications. Au titre des exercices 2021 et 2022, il s'agit de publier uniquement :

- la part des investissements destinés au financement ou associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie/total des investissements ;
- la part des primes non-vie brutes éligibles à la taxonomie/total des primes non-vie.

Et à partir de l'année 2024, au-delà de l'éligibilité à la taxonomie, il faudra vérifier si ces activités respectent des critères d'examen technique et ne nuisent pas aux autres objectifs environnementaux. Les publications porteront ainsi sur :

- la part des investissements destinés au financement ou associés à des activités économiques alignées à la taxonomie/total des investissements ;
- la part des primes non-vie brutes alignées à la taxonomie/total des primes non-vie.

Le groupe Covéa, par sa forme juridique de SGAM, n'est pas assujetti à un reporting des informations liées à la taxonomie européenne.

Toutefois, au même titre que Covéa fait le choix de publier une DPEF volontaire, le Groupe publie pour la première fois, à travers ses compagnies d'assurances assujetties à leur niveau respectif, des informations relatives à la part des activités éligibles à la taxonomie.

3.2.5.1 Évaluation des investissements 2021 éligibles à la taxonomie

Pour Covéa, dont l'ambition est d'accompagner chacun vers un monde de croissance durable, les investisseurs ont un rôle majeur à jouer pour assurer la transition vers une économie bas carbone.

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats sur la base de l'ensemble des actifs de placements pour MAAF Assurances SA, MMA IARD (SA), GMF Assurances et Fidélia Assistance, filiales du Groupe soumises à la DPEF.

	MAAF Assurances (SA)				MMA IARD (SA)				GMF Assurances				Fidélia Assistance			
	Ratio réglementaire		Ratio volontaire*		Ratio réglementaire		Ratio volontaire*		Ratio réglementaire		Ratio volontaire*		Ratio réglementaire		Ratio volontaire*	
	Montant** (en M€)	%	Montant** (en M€)	%	Montant** (en M€)	%	Montant** (en M€)	%	Montant** (en M€)	%	Montant** (en M€)	%	Montant** (en M€)	%	Montant** (en M€)	%
Part des expositions sur des activités éligibles à la taxonomie	745	14,64	1 153	22,65	1 204	22,47	1 559	29,10	877	24,54	1 086	30,39	8,5	8,91	17,7	18,63
Part des expositions sur des activités non éligibles à la taxonomie	4 229	83,11	3 821	75,10	4 026	75,14	3 671	68,51	2 647	74,11	2 438	68,26	84,3	88,45	75,1	78,73
Part relative aux produits dérivés***	9	0,18	9	0,18	4	0,08	4	0,08	2	0,05	2	0,05	0,0	0,01	0,0	0,01
Part des expositions sur des entreprises non soumises à la NFRD (/DPEF)****	105	2,07	105	2,07	124	2,31	124	2,31	46	1,30	46	1,30	2,5	2,63	2,5	2,63
Total actifs soumis à taxonomie	5 088	100	5 088	100	5 358	100	5 358	100	3 572	100	3 572	100	95,3	100	95,3	100
Part des expositions sur des administrations centrales, locales (souverains), banques centrales ou des émetteurs supranationaux***** sur le total actifs placements	6 099	54,52	6 099	54,52	8 029	59,98	8 029	59,98	2 499	41,17	2 499	41,17	145,7	60,44	145,7	60,44
Total actifs placements	11 187	100	11 187	100	13 387	100	13 387	100	6 071	100	6 071	100	241	100	241	100

* Avec estimation du prestataire ISS.

** En valeur de réalisation.

*** Produits dérivés détenus indirectement par des fonds.

**** Estimation réalisée sur la base d'une catégorie « petites capitalisations » au sein du total des actifs gérés par Covéa Finance, ce ratio a ensuite été appliqué à la part des actifs gérés par Covéa Finance des différentes entités soumises à la DPEF obligatoire.

***** Catégories prises en compte : emprunts d'État, emprunts supranationaux.

3.2.5.2 Évaluation des primes émises 2021 éligibles à la taxonomie – Activité de souscription d'assurance (non-vie)

Covéa est depuis longtemps pleinement investi dans la lutte contre le changement climatique. Par conviction d'abord, parce que la recherche de solutions est dans notre ADN d'assureur mutualiste engagé. Par esprit de responsabilité aussi, en tant que groupe leader en assurance automobile et habitation sur le marché français.

Le Groupe investit depuis plus d'une décennie dans la modélisation des risques climatiques, et plus particulièrement des phénomènes extrêmes. Il a ainsi publié en janvier 2022 un Livre blanc sur le changement climatique et l'assurance et les conséquences sur la sinistralité à horizon 2050.

Notre ambition est de poursuivre ces travaux de recherche, afin de pouvoir continuer à protéger nos sociétaires de manière durable. C'est une priorité du Groupe pour les années à venir.

La part des primes émises brutes de réassurance éligibles à la taxonomie rapportée au total des primes émises ainsi que le montant des primes émises brutes de réassurance éligibles à la taxonomie figurent dans le tableau ci-après.

Filiale	Part des primes éligibles (en %)	Montant des primes éligibles (en M€)	Montant total des primes émises (en M€)
MAAF Assurance SA	84	2 294	2 727
MMA IARD (SA)	63	3 284	5 180
GMF Assurances	81	1 517	1 876
Fidélia Assistance	75	351	470

Les éléments méthodologiques relatifs au calcul des ratios, la description du périmètre des activités éligibles et non éligibles, figurent dans les DPEF respectives de MAAF Assurances SA, MMA Iard (SA), GMF Assurances (section 3.5) et Fidélia Assistance (section 3.4).

04

Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

P. 48 Environnement de marché

P. 48 Marchés financiers et immobiliers

P. 49 Marchés de l'assurance en France

P. 50 Événements significatifs

P. 52 Résultats et situation financière

P. 52 Activités et résultat du Groupe

P. 53 Activités et résultat des entités en France

P. 57 Activités et résultat des entités internationales

P. 58 Bilan combiné

P. 59 Autres informations

**P. 59 Événements postérieurs à la clôture
de l'exercice**

P. 60 Perspectives

Environnement de marché

4.1.1 Marchés financiers et immobiliers

Après une récession historique en 2020, l'année 2021 se caractérise par une nette reprise de l'économie mondiale, qui a été toutefois impactée à plusieurs reprises par l'apparition de nouveaux variants de la Covid-19. Cette reprise a notamment été soutenue par des politiques monétaires accommodantes des banques centrales et des plans de relance d'une ampleur inédite. La perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales et les goulets d'étranglement, consécutifs à la réouverture des économies et à la hausse de la demande, ont entraîné une tension sur les prix et un rebond très marqué de l'inflation. Dans ce contexte inflationniste, les banques centrales sont incitées à repenser leurs politiques monétaires et à entamer une normalisation progressive.

En zone euro, malgré une reprise contrastée entre États membres, le PIB au niveau communautaire a augmenté de 5 % en 2021. La France affiche une performance supérieure à la zone euro avec un PIB en hausse de 7 %. Après avoir maintenu une politique de soutien de la reprise économique, la Banque Centrale Européenne a procédé à un modeste durcissement de sa politique monétaire en réponse à la hausse de l'inflation, en annonçant une réduction progressive de ses achats d'actifs et en se laissant la possibilité d'intervenir en cas de nouveau choc lié à la pandémie ou de resserrement des conditions de financement.

Aux États-Unis, la première année de présidence de Joe Biden a été marquée par la mise en place d'importants plans budgétaires. Le Congrès a ainsi adopté un plan de soutien de 1 900 milliards de dollars en début d'année, puis un plan de 1 000 milliards de dollars de dépenses d'infrastructures sur 10 ans. Sur le plan monétaire et face à la montée des pressions inflationnistes, la Réserve fédérale s'est vue contrainte d'avancer la normalisation de sa politique monétaire. Le comité de politique monétaire a ainsi décidé d'accélérer la réduction de son programme d'achat de titres, qui avait été initié au printemps 2020, et envisage désormais d'augmenter son taux directeur dès le premier semestre 2022.

En Chine, l'économie, qui avait été l'une des seules à afficher une croissance positive en 2020, est entrée dans une phase de ralentissement sur fond de contraintes réglementaires, d'accélération des prix, de difficultés du secteur immobilier et de mesures ponctuelles de restriction sanitaire. Dans ce contexte,

la Banque populaire de Chine a, à rebours des autres banques centrales, procédé à un assouplissement de sa politique monétaire en baissant plusieurs de ses taux directeurs.

Marchés obligataires

Sur les marchés obligataires, l'année 2021 se caractérise par un retour d'une certaine volatilité, en particulier au 2^e semestre, et par la remontée notable des taux longs en zone euro, qui restent toutefois à des niveaux historiquement faibles. La hausse des taux américains, avec un rendement des obligations du trésor américain à 10 ans clôturant l'année en progression de 60 points de base à 1,51 %, les préoccupations face à la hausse de l'inflation, ainsi que l'anticipation de politiques monétaires des banques centrales moins accommodantes, ont été les principaux facteurs de tension sur les marchés obligataires. Le rendement des obligations de l'État français à 10 ans augmente de 54 points de base et clôture l'année à 0,20 %, alors que le taux souverain italien à 10 ans progresse de 63 points de base et s'établit à 1,17 % à la clôture 2021. Sur le marché des obligations d'entreprises de la zone euro, la prime de risque est restée stable, malgré un montant record d'émissions.

Marchés actions

En 2021, la poursuite des politiques de soutien monétaires et budgétaires exceptionnelles mises en place en 2020, conjuguée au contexte de reprise économique et à de solides résultats des entreprises, a fortement dynamisé les principaux indices boursiers. Les indices européens affichent ainsi une forte hausse sur l'année, le CAC 40 et l'EuroSTOXX enregistrant respectivement une performance annuelle de 29 % et 21 %. Les indices américains affichent également une hausse supérieure à 20 % à fin 2021, le S&P 500 et le NASDAQ clôturant l'année en hausse de 27 % et 21 %. Sur les marchés anglais et japonais, la hausse constatée sur l'année est plus modérée.

Taux de change

Sur le marché des changes, l'anticipation du resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale américaine a entraîné une remontée du dollar américain, notamment par rapport à l'euro avec une forte hausse de 7 %, la parité EUR/USD s'établissant à 1,14 à la clôture 2021. La livre sterling s'est également appréciée par rapport à l'euro, avec une hausse de 6 %. La parité EUR/GBP s'établit à 0,84 au 31 décembre 2021.

Marchés immobiliers

La crise sanitaire a continué d'impacter et de remodeler le marché immobilier français en 2021. Bien qu'orientés à la hausse depuis l'été, les volumes investis restent en léger retrait par rapport à 2020. Les investisseurs adoptent des positions très prudentes, privilégiant des actifs de qualité, bien localisés et présentant des revenus locatifs sécurisés. Pour ces actifs défensifs, les taux de rendement sont en repli, à 2,75 %.

Alors que l'année 2020 et ses confinements successifs avaient provoqué un gel des mouvements des entreprises, l'attentisme de ces dernières semble avoir cédé la place à l'instauration de nouvelles stratégies immobilières. Ainsi, elles ont acté la pérennisation du télétravail et semblent privilégier, pour leurs implantations, des espaces plus réduits mais plus qualitatifs. Ainsi, la demande de bureaux est repartie à la hausse en 2021, mais sur un rythme inférieur à celui enregistré pré-crise. Par ailleurs, les quartiers centraux ont la faveur de ces mouvements.

Gestion financière de Covéa

Le taux de rendement moyen des placements du Groupe s'établit à 2,2 % contre 1,9 % à la clôture 2020. Les plus-values latentes s'élèvent à 13,1 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

4.1.2. Marchés de l'assurance en France¹²

Le marché de l'**assurance de biens et responsabilité** montre des tendances de retour à des niveaux d'avant-crise, après une année 2020 fortement impactée par la crise sanitaire de la Covid-19. Sur le marché des particuliers, les primes progressent respectivement de 4,1 % et de 3,2 % sur le marché de l'assurance automobile et de l'assurance multirisques habitation. La levée progressive des mesures de confinement et le retour à une politique de déplacement plus normalisée ont conduit à une hausse de 18,1 % des fréquences des sinistres sur le marché automobile par rapport à 2020, qui restent toutefois en deçà des niveaux observés en 2019. Sur le marché de l'assurance habitation, la fréquence des sinistres augmente également de 4,5 % par rapport à 2020, essentiellement en raison de la hausse sensible de la fréquence des dégâts des eaux. Les coûts moyens sont également orientés à la hausse, sous l'effet notamment de l'augmentation du prix des matières premières et du coût des réparations.

Sur le marché des biens et responsabilité, Covéa maintient ses positions concurrentielles de 1^{er} plan en France.

- 1^{er} en assurance **automobile** avec une part de marché de 18,2 %¹³. Les primes acquises sur le marché des particuliers s'élèvent à 3,9 milliards d'euros au 31 décembre 2021 ;
- 1^{er} en assurance multirisque **habitation** avec une part de marché de 16,9 %¹⁴. Les primes acquises atteignent 2,1 milliard d'euros à fin 2021 ;
- 2^e assureur¹³ sur le marché des professionnels et entreprises. Les primes acquises s'établissent à 3,5 milliards d'euros ;
- 1^{er} sur le marché de la protection juridique avec une part de marché de 17,1 %¹³.

Le marché de l'**épargne** a enregistré en 2021 un niveau record de collecte qui s'établit à 151,1 milliards d'euros, en hausse de 30 % par rapport à 2020, exercice fortement impacté par la crise sanitaire. La collecte brute sur les contrats en unités de compte atteint 58,5 milliards d'euros, en progression de 44 %. Elle représente 39 % de la collecte totale contre 35 % en 2020. Sur les contrats en euros, la collecte brute est également en hausse de 22 % et s'élève à 92,6 milliards d'euros. À fin 2021, la collecte nette de l'assurance vie s'établit à 23,7 milliards d'euros alimentée par une collecte positive sur les contrats en unités de compte de 34,7 milliards d'euros et une décollecte de -11 milliards d'euros sur les supports euros. Sur le marché de la **retraite**, les Plans d'Épargne Retraite (PER), instaurés par la loi Pacte, connaissent un succès croissant avec une collecte nette de 5,6 milliards d'euros et des encours d'environ 50 milliards d'euros à fin 2021.

Covéa sur le marché de l'épargne et la retraite

En France, la collecte brute s'élève à 3,2 milliards d'euros et augmente de 16,2 %. Les contrats en unités de compte représentent 25,3 % de la collecte brute totale contre 20,5 % au 31 décembre 2020.

Taux servis aux assurés

En 2021, les taux de rendement servis aux assurés sur les principaux contrats du Groupe ont diminué mais restent positionnés au-dessus de la moyenne du marché. Pour les produits phares, ils sont de 1,5 % pour GMF et MAAF, et de 1,2 % à 1,65 % (selon bonus) pour MMA.

¹² Source : France Assureurs.

¹³ Source : France Assureurs – base 2020. Les Flottes d'entreprises sont intégrées dans le marché automobile.

¹⁴ Source : Argus de l'assurance – base 2020.

Sur le marché de la **santé** et de la **prévoyance**, la croissance des cotisations de 4,3 % est inférieure à celle des prestations qui progressent de 9,4 % par rapport à 2020. Sur le marché de la santé, les prestations augmentent de 15,3 % sous l'effet notamment de l'entrée en vigueur du dernier volet de la réforme du « 100 % santé », permettant le remboursement sans reste à charge d'appareils auditifs et dentaires, et du rattrapage des reports ou annulations d'actes de soin lors des périodes de confinement. Après une année 2020 impactée par la hausse de la sinistralité sur les garanties « arrêts de travail » dans le contexte de la crise sanitaire, les prestations sur le marché de la prévoyance augmentent de 1,1 % contre

une hausse de 9,5 % constatée à fin 2020. Les primes progressent respectivement de 3,1 % et de 5,7 % sur le marché de la santé et de la prévoyance.

Covéa sur le marché de la santé et prévoyance¹⁵

Avec 2,4 milliards d'euros de primes acquises, en progression de 4,6 %, le Groupe poursuit son développement sur les marchés de la santé et de la prévoyance. Les assurances collectives enregistrent une croissance soutenue de 8,9 % et représentent 34 % de l'activité du Groupe sur ce marché.

4.2 Événements significatifs

Acquisition de PartnerRe

Covéa a annoncé avoir conclu un protocole d'accord le 28 octobre 2021, puis un accord définitif le 16 décembre 2021, avec Exor portant sur l'acquisition de PartnerRe, réassureur mondial de premier plan.

Le montant de la transaction s'élève à 9,15 milliards de dollars¹⁶, après ajustement pour prendre en compte le niveau des fonds propres consolidés de PartnerRe au 31 décembre 2021, conformément aux conditions de l'accord définitif. Il sera entièrement réglé en numéraire et financé sur les ressources propres de Covéa au moment de la clôture de l'opération. Les actions de préférence émises par PartnerRe, cotées sur le New York Stock Exchange, ne sont pas visées par l'accord.

Fondé en 1993, PartnerRe est un réassureur global bénéficiant d'une marque et d'expertises techniques reconnues. Avec 6,9 milliards de dollars de primes émises brutes à fin 2020, il dispose d'une offre de produits diversifiée avec une forte présence sur les segments « dommages et responsabilité » et « spécialités », qui représentent globalement près de 80 % de son activité, et une activité en réassurance vie et santé. Son portefeuille bénéficie également d'une bonne diversification géographique entre l'Amérique du Nord, l'Europe et le reste du monde. PartnerRe présente une solidité financière de premier plan et a démontré des performances techniques et financières robustes à travers les cycles de marché. PartnerRe emploie plus de 1 000 personnes, majoritairement localisées en Europe.

L'acquisition de PartnerRe s'inscrit pleinement dans la stratégie de long-terme de Covéa, qui anticipe les évolutions de l'environnement mondial de l'assurance en diversifiant ses produits, ses risques et les zones géographiques dans lesquelles le Groupe est présent. Elle permet de constituer un groupe d'assurance et de réassurance européen de premier plan, appuyé, d'une part, sur une position de leader en assurances de dommages et responsabilité en France et, d'autre part, sur un grand réassureur global et diversifié. Cette opération permettra de proposer à nos clients et sociétaires des produits et services toujours plus adaptés, grâce à une compréhension encore plus fine des risques émergents (par exemple, le risque cyber) ou évoluant (par exemple, les risques climatiques, dont la montée en puissance des intensités nécessite une base de mutualisation plus large, ou encore les risques liés aux évolutions de la société, tels que certaines formes d'inflation). Elle permettra également d'accompagner davantage nos assurés entreprises dans leurs propres développements internationaux. Elle revêt enfin une dimension économique, en visant à améliorer la diversification et la solidité du Groupe et à permettre une génération additionnelle de résultat financier, bénéficiant *in fine* à nos assurés et sociétaires.

Sous réserve de l'obtention préalable des autorisations réglementaires, notamment prudentielles et de la concurrence, l'opération devrait être finalisée vers la mi-2022.

¹⁵ Hors activité de réassurance de Covéa Coopérations.

¹⁶ Intégrant un ajustement de prix de 150 millions de dollars prenant en compte la hausse des fonds propres consolidés de PartnerRe par rapport à la situation nette de référence de la transaction de 7 020 millions de dollars.

À la suite de l'annonce le 28 octobre 2021 de la signature d'un protocole d'accord avec Exor, S&P Global Ratings a confirmé la notation de solidité financière attribuée aux entités notées du groupe Covéa à 'AA-' et Moody's a confirmé la notation de solidité financière de Covéa Coopérations à Aa3. Le 22 décembre 2021, AM Best a placé la notation de solidité financière de A (Excellent) de Covéa Coopérations sous le statut « Under review with positive implications ».

Protocole d'accord transactionnel entre Covéa et SCOR

Le 10 juin 2021, Covéa et SCOR, souhaitant retrouver des relations apaisées, ont annoncé la signature d'un protocole d'accord transactionnel. Ce protocole, élaboré sous l'égide de l'ACPR et qui n'emporte aucune reconnaissance de responsabilité de part et d'autre, a pour objectif de créer les conditions pour un retour à des relations mutuellement bénéficiaires sur le long terme.

Les principaux points de l'accord sont :

- Covéa et SCOR ont convenu d'un désistement immédiat, à l'égard de toutes personnes concernées, de toutes les actions judiciaires et réclamations en lien avec la proposition de rapprochement formulée par Covéa en 2018 ;
- Covéa a consenti à SCOR une option d'achat des titres qu'elle détient à un prix d'exercice de 28 euros par action et pendant une durée de 5 ans. Covéa s'est engagé, pendant une durée de 7 ans, à ne pas acheter d'actions de SCOR et à renoncer à toute remise d'une offre relative à une prise de contrôle de SCOR ;
- Covéa s'est engagé à verser à SCOR une somme de 20 millions d'euros ;
- Covéa et SCOR ont signé le 30 juin 2021, avec effet au 1^{er} janvier 2021, des traités de réassurance en quote-part par lesquels Covéa souscrit et SCOR cède 30 % de tout le portefeuille d'affaires en cours vie détenu par les sociétés SCOR Life Ireland et SCOR Global Life Reinsurance Ireland au 31 décembre 2020, pour un prix d'acquisition de 1 014 millions de dollars, avant ajustement lié aux variations de taux d'intérêt et de taux de change entre le 31 décembre 2020 et la date de signature des contrats.

Les impacts du protocole d'accord sur les états financiers au 31 décembre 2021 sont détaillés dans la partie « Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice » de l'annexe aux états financiers.

Prolongement du partenariat entre Covéa et Banco BPM

Le 25 juin 2021, Covéa a conclu un accord prolongeant jusqu'au 31 décembre 2023 son partenariat avec la banque italienne Banco BPM, au travers des sociétés Bipiemme Vita, détenue à 81 % par Covéa et à 19 % par Banco BPM, et Bipiemme Assicurazioni, entièrement détenue par Bipiemme Vita.

Les principales modifications apportées au partenariat par cet accord portent sur les mécanismes optionnels de sortie de Covéa et Banco BPM :

- Banco BPM dispose d'une option d'achat jusqu'au 31 décembre 2023 portant sur la part détenue par Covéa.
- En l'absence d'exercice de cette option d'achat et si Banco BPM décidait de ne pas poursuivre le partenariat, Covéa disposera à son tour d'une option de vente de sa part détenue, exerçable début 2024.
- En cas de non exercice des options précédentes, il est prévu la prolongation du partenariat entre Covéa et Banco BPM jusqu'au 31 décembre 2028, date à laquelle des options conjointes d'achat pour Banco BPM et de vente pour Covéa y mettront fin.

Cession de CSE Insurance Company

Le 2 septembre 2021, Covéa a conclu un accord visant à céder la société GMF Financial Services Corp., détenant le groupe CSE, basé en Californie, au groupe américain Porch.

Sous réserve de l'obtention préalable des autorisations réglementaires, l'opération devrait être finalisée courant 2022.

Cette opération offre à CSE Insurance Company et à ses employés de nouvelles perspectives au sein d'un groupe en expansion notamment dans les marchés historiques de CSE Insurance Company.

4.3

Résultats et situation financière

4.3.1 Activités et résultat du Groupe

Le résultat net (part du Groupe) s'établit à 838 millions d'euros contre 415 millions d'euros au 31 décembre 2020.

<i>En millions d'euros</i>	2021	2020
Primes acquises	19 064	16 622
Résultat de l'exploitation économique ¹⁷ des activités d'assurance et de réassurance	1 305	736
— Dont assurance et réassurance non-vie	933	413
— Dont assurance et réassurance vie	372	323
Résultat de l'exploitation économique des autres activités	32	11
Résultat des sociétés mises en équivalence	3	4
Autres éléments non techniques ¹⁸	-105	-80
Impôts sur les résultats	-397	-256
Résultat net (part du Groupe)	838	415

Les primes acquises s'élèvent à 19 064 millions d'euros contre 16 622 millions d'euros au 31 décembre 2020, soit une progression de 14,7 %.

<i>En millions d'euros</i>	2021	2020
Assurance et réassurance de biens et responsabilité	10 053	9 560
Assurance et réassurance de personnes	7 057	5 169
Total assurance et réassurance - entités France	17 111	14 729
Total assurance - entités internationales	1 953	1 893
Total activités d'assurance et de réassurance	19 064	16 622

- Pour les **entités en France**, le Groupe poursuit son développement sur ses activités d'assurance avec des primes en hausse de 7,0 % par rapport au 31 décembre 2020. En assurance de biens et responsabilité, les primes enregistrent une progression de 4,8 % avec une croissance constatée sur les principaux segments d'activité du Groupe et compte tenu des mesures de soutien accordées aux assurés en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire. En assurance de personnes, les primes augmentent de 10,9 % portées notamment par la hausse de la collecte brute en épargne-retraite. L'activité de réassurance vie et santé est en forte progression, avec la sous-

cription en 2021 des traités avec SCOR Life Ireland et SCOR Global Life Reinsurance Ireland.

- Les primes acquises des **filiales internationales** s'élèvent à 1 953 millions d'euros et représentent 10,2 % de l'activité du Groupe au 31 décembre 2021. La progression des primes de 3,2 % provient du développement de l'activité au Royaume-Uni et de la hausse de la collecte brute sur les contrats en unités de compte en Italie.

Le résultat de l'exploitation économique des activités d'assurance et de réassurance s'établit à 1 305 millions d'euros, en hausse de 569 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2020. Cette évolution s'explique essentiellement par l'amélioration de la performance technique des activités d'as-

¹⁷Correspondant à l'agrégat « Résultat de l'exploitation économique avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition » du compte de résultat.

¹⁸Y compris intérêts minoritaires.

surance et de réassurance non-vie par rapport à l'exercice 2020, impacté notamment par les mesures prises par le Groupe pour soutenir ses assurés et par la mise en jeu des garanties contractuelles, en particulier sur les garanties de pertes d'exploitation dans le contexte de la crise sanitaire. Le ratio combiné s'établit ainsi à 97,1 % contre 100,8 % au 31 décembre 2020. La hausse du résultat financier contribue également à la progression du résultat de l'exploitation courante économique. Elle résulte notamment d'un niveau de plus-values réalisées plus important qu'en 2020 et d'un effet de change favorable.

Le résultat de l'exploitation économique des autres activités s'élève à 32 millions d'euros à fin 2021 et résulte principalement de la contribution de Covéa Finance, société de gestion de portefeuille des entités d'assurance et de réassurance françaises du Groupe.

Le résultat des sociétés mises en équivalence s'établit à 3 millions d'euros. Il correspond à la quote-part de résultat des sociétés Carma, Carma vie et Protec BTP.

Les autres éléments non techniques correspondent essentiellement au résultat exceptionnel qui représente une charge de 82 millions d'euros au 31 décembre 2021. Il intègre en particulier une dotation de provision pour prendre en compte le prix de cession de la société GMF Financial Services Corp., ainsi que la somme que Covéa a versée dans le cadre du protocole d'accord transactionnel conclu avec SCOR.

La hausse de 141 millions d'euros de la **charge d'impôts sur les résultats** provient principalement de l'augmentation du résultat avant impôts, partiellement compensée par l'abaissement du taux d'impôt exigible en France.

4.3.2 Activités et résultat des entités en France

Activités

Primes acquises du Groupe

<i>En millions d'euros</i>	2021	2020
Automobile	3 874	3 726
Risques privés	2 055	2 017
Professionnels et entreprises	3 542	3 287
Protection juridique et assistance	310	300
Réassurance internationale	216	176
Autres	56	54
Total assurance et réassurance de biens et responsabilité	10 053	9 560
Santé et prévoyance	2 392	2 287
Épargne – Retraite	3 177	2 733
Réassurance vie et santé ¹⁹	1 489	148
Total assurance et réassurance de personnes	7 057	5 169
Total activités d'assurance et de réassurance	17 111	14 729

En assurance et réassurance de biens et responsabilité, les primes acquises s'élèvent à 10 053 millions d'euros contre 9 560 millions d'euros en 2020, soit une progression de 5,2 %.

- **Sur le marché des particuliers**, les primes acquises s'élèvent à 5 929 millions d'euros et augmentent de 3,3 % par rapport au 31 décembre 2020. En assurance automobile, les primes

enregistrent une croissance de 4,0 % par rapport à 2020, exercice impacté par les remises commerciales accordées aux assurés dans le contexte de la crise sanitaire. Retraitées de cet effet, les primes acquises progressent de 1,9 % en raison de la croissance du portefeuille de contrats conjuguée aux mesures tarifaires. Les primes acquises sur le marché de l'assurance des risques privés augmentent de 1,9 %.

¹⁹Activité de réassurance de Covéa Coopérations.

- Les primes acquises sur le **marché des professionnels et des entreprises**, s'élèvent à 3 542 millions d'euros, soit une progression de 7,8 % par rapport au 31 décembre 2020. Hors impacts directs de la crise sanitaire constatés en 2020, incluant les remises commerciales accordées aux assurés, les primes enregistrent une croissance de 6,3 %. Elle résulte principalement du développement de l'activité sur les marchés construction et I.C.S.P.L²⁰, ainsi que d'un effet favorable des estimations de primes sur les exercices antérieurs. Sur le marché affinitaires et partenariats, les primes diminuent de 1,6 % en raison de la baisse des souscriptions sur l'activité non automobile.
 - Sur le marché de la **protection juridique**, les primes acquises s'élèvent à 265 millions d'euros et enregistrent une hausse de 3,8 %, portée principalement par la croissance du portefeuille de contrats. L'activité **assistance**, réalisée hors Groupe, représente 45 millions d'euros de primes acquises, stables par rapport au 31 décembre 2020.
 - Les primes acquises des **acceptations internationales** progressent de 22,7 %, essentiellement sur le segment dommages aux biens. Cette croissance résulte de l'élargissement continu des relations commerciales et de l'augmentation des capacités déployées, ceci principalement en Europe, en Asie et en Israël.
- En assurance et réassurance de personnes**, les primes acquises s'établissent à 7 057 millions d'euros, en hausse de 36,5 % par rapport à 2020 :
- En **santé et prévoyance**, les primes acquises enregistrent une croissance de 4,6 %, portée par les deux marchés dont les primes augmentent respectivement de 3,6 % et 6,7 %. Le Groupe poursuit son développement en assurances collectives avec des primes en hausse de 8,9 % à 811 millions d'euros. Sur les contrats individuels, les primes s'élèvent à 1 581 millions d'euros et progressent de 2,5 %, principalement sur le marché de la prévoyance.
 - En **épargne**, le Groupe poursuit son développement sur les contrats en unités de compte avec une collecte brute en progression de 37,5 %. Sur les contrats en euros, la collecte brute augmente quant à elle de 7,3 % par rapport à 2020. Les primes sur le marché de la **retraite** enregistrent une croissance soutenue de 77,0 %, à la suite du lancement des PER (Plan d'Épargne Retraite) au 1^{er} semestre 2020 pour les marques MAAF et MMA. Au global, la part des contrats en unités de compte est en hausse, elle s'établit à 25,3 % contre 20,5 % au 31 décembre 2020.
 - En **réassurance vie et santé**, les primes atteignent 1 489 millions d'euros au 31 décembre 2021 en raison principalement de la souscription de deux nouveaux traités avec SCOR Life Ireland et SCOR Global Life Reinsurance Ireland. Hors ces traités, la croissance de l'activité se poursuit avec des primes en hausse de 42,6 % sous l'effet du développement des nouvelles affaires et des partenariats en France et à l'international, notamment en Asie.

Primes acquises²¹ des principales sociétés d'assurance et de réassurance non-vie et mixtes

<i>En millions d'euros</i>	2021	2020
MMA IARD	5 161	4 883
MAAF Assurances SA	2 721	2 588
GMF Assurances	1 854	1 776
Covéa Coopérations	1 760	363
MAAF Santé	543	510
APGIS	532	496
Fidélia Assistance	470	458
Covéa Protection Juridique	270	261
SMI	163	169

²⁰ I.C.S.P.L : Industries, Commerces, Services, Professions Libérales.

²¹ Comptes sociaux.

Les primes acquises de **MMA IARD** augmentent de 5,7 % par rapport au 31 décembre 2020. Cette évolution provient, en premier lieu, de la progression de 10,4 % des primes sur le marché des professionnels et des entreprises. Elle résulte essentiellement du développement de l'activité sur les marchés construction et I.C.S.PL²², de l'effet sur les primes 2020 des remises commerciales accordées aux assurés dans le contexte de la crise sanitaire et d'un effet favorable des estimations de primes sur les exercices antérieurs. Sur le marché des particuliers, la hausse des primes acquises de 1,7 % est principalement portée par le marché automobile. En santé et prévoyance, MMA IARD poursuit son développement en assurances collectives avec des primes en hausse de 21,4 %.

Les primes acquises de **MAAF Assurances SA** progressent de 5,1 % par rapport au 31 décembre 2020. Cette augmentation est portée essentiellement par le marché des particuliers et intègre l'effet en 2020 des remises commerciales sur les contrats automobiles ainsi que des mesures de soutien aux professionnels dans le contexte de la crise sanitaire.

Les primes acquises de **GMF Assurances** augmentent de 4,4 % par rapport au 31 décembre 2020. Sur le marché automobile, la hausse des primes de 5,6 % résulte principalement de la croissance du portefeuille de contrats et des remises commerciales accordées en 2020 aux assurés dans le contexte de la crise sanitaire. Sur ses autres segments d'activité, GMF Assurances poursuit sa croissance, avec des primes en hausse de 2,2 % en assurance habitation et de 7,5 % sur le marché santé et prévoyance.

Les primes acquises de **Covéa Coopérations** atteignent 1 760 millions d'euros au 31 décembre 2021 en raison princi-

palement de la souscription de deux nouveaux traités avec SCOR Life Ireland et SCOR Global Life Reinsurance Ireland. Hors ces traités, la croissance de l'activité se poursuit avec des primes en hausse de 33,0 % portée essentiellement par les branches dommages aux biens, santé et prévoyance vie.

MAAF Santé enregistre une hausse de ses primes de 6,5 % qui atteignent 543 millions d'euros au 31 décembre 2021. Cette croissance provient de l'activité d'acceptations en réassurance sur les offres en assurances collectives commercialisées par MMA. Sur le périmètre des affaires directes, les primes acquises restent stables à 442 millions d'euros.

La hausse des primes acquises d'**APGIS** s'explique essentiellement par l'adhésion d'affaires nouvelles et par un effet favorable des estimations de primes sur les exercices antérieurs. L'ensemble des segments d'activité d'APGIS contribue à cette progression.

Les primes acquises de **Fidélia Assistance** affichent une progression de 2,7 % à fin 2021, principalement liée à l'activité d'acceptations en provenance des 3 marques du Groupe. Sur le périmètre hors Groupe, les primes s'élèvent à 45 millions d'euros.

Covéa Protection Juridique poursuit son développement sur le marché de la protection juridique, son cœur de métier, les primes acquises progressant de 3,8 % en raison principalement de la croissance du portefeuille de contrats.

La diminution de 3,8 % des primes acquises de **SMI** s'explique principalement par la résiliation de contrats en santé collective et la baisse du portefeuille de contrats en santé individuelle.

Primes²³ des sociétés d'assurances vie

En millions d'euros	2021	2020
MMA VIE	1 453	1 270
GMF VIE	1 134	1 046
MAAF VIE	798	616

L'activité de **MMA Vie** se traduit par une hausse de 8,7 % de la collecte brute en épargne, essentiellement constatée sur les contrats en unités de compte. Sur le marché de la retraite, les primes enregistrent une forte progression de 87,6 %, en lien avec le lancement du PER (Plan d'Épargne Retraite) en juin 2020. La part des contrats en unités de compte dans la collecte brute totale épargne-retraite est en hausse, elle s'établit

à 34,3 % contre 28,5 % à fin 2020. MMA Vie poursuit également son développement sur le marché de la prévoyance avec des primes en hausse de 13,8 %, les contrats individuels et collectifs contribuant à cette progression.

La hausse des primes de **GMF Vie** résulte en premier lieu de la progression de 58,0 % de la collecte brute en épargne-retraite sur les contrats en unités de compte. Sur les contrats en euros, la collecte brute augmente également de 3,7 % par rapport au

²² I.C.S.PL : Industries, Commerces, Services, Professions Libérales.

²³ Comptes sociaux.

31 décembre 2020. La part des contrats en unités de compte dans la collecte brute totale épargne-retraite est en hausse, elle s'établit à 14,7 % contre 10,2 % à fin 2020. Sur le marché de la prévoyance, les primes de GMF Vie augmentent de 1,5 %, l'ensemble des produits contribuant à cette croissance.

En épargne, les primes de **MAAF Vie** augmentent de 30,6 %, en raison de la hausse de 26,6 % de la collecte brute sur les

contrats en euros et de 45,7 % sur les contrats en unités de compte. Sur le marché de la retraite, les primes enregistrent une croissance soutenue de 55,1 %, portée principalement par le PER (Plan d'Épargne Retraite). La part des contrats en unités de compte dans la collecte brute totale épargne-retraite est en hausse, elle s'établit à 23,4 % contre 20,8 % à fin 2020. MAAF Vie poursuit son développement sur le marché de la prévoyance avec des primes en hausse de 4,4 %.

Chiffre d'affaires²⁴ des autres activités

En millions d'euros	2021	2020
Covéa Finance	115	100
Autres	11	13
Total	126	113

Le chiffre d'affaires des autres activités provient principalement de l'activité de **Covéa Finance**, société de gestion de portefeuille des entités d'assurance et de réassurance françaises du Groupe. Elle réalise un chiffre d'affaires hors Groupe de 115 mil-

lions d'euros, en hausse de 15,5 % par rapport au 31 décembre 2020. Cette progression résulte de la hausse des marchés actions sur la période, conjuguée à la renégociation de certaines conditions tarifaires.

Résultats

Le résultat net (part du Groupe) des activités du Groupe en France s'établit à 795 millions d'euros contre 491 millions au 31 décembre 2020.

Résultat des activités d'assurance et de réassurance

En millions d'euros	2021	2020
Primes acquises	17 111	14 729
Résultat de l'exploitation économique des activités d'assurance et de réassurance	1 183	756
— Dont assurance et réassurance non-vie	858	466
— Dont assurance et réassurance vie	325	290
Résultat des sociétés mises en équivalence	3	4
Autres éléments non techniques	-59	-49
Impôts sur les résultats	-358	-243
Résultat net (part du Groupe)	768	468

Le résultat de l'exploitation économique des activités d'assurance et de réassurance s'établit à 1 183 millions d'euros contre 756 millions d'euros au 31 décembre 2020 :

- En **assurance et réassurance non-vie**, le résultat de l'exploitation courante économique progresse de 392 millions d'euros en raison principalement de l'amélioration de la per-

formance technique par rapport à 2020. Cet exercice avait été impacté par les mesures de solidarité prises par le Groupe pour soutenir ses assurés et par la mise en jeu des garanties contractuelles, en particulier sur les garanties de pertes d'exploitation. L'exercice 2020 avait également été marqué par la baisse des fréquences sur le marché automobile et par des reports de soins : en 2021, la sinistralité sur l'exercice courant retrouve un niveau proche de celui constaté en 2019. Cette

²⁴ Contribution des sociétés au chiffre d'affaires des autres activités.

évolution est en partie compensée par une liquidation sur les exercices antérieurs plus favorable, compte tenu notamment de la hausse de la charge de provisionnement des rentes constatée en 2020. En réassurance non-vie, l'exercice 2021 intègre les coûts exceptionnels des intempéries intervenues en Europe centrale. Le ratio combiné s'établit ainsi à 97,4 % contre 100,0 % à la clôture précédente. La performance financière contribue également à la hausse du résultat de l'exploitation économique.

- En **assurance vie**, le résultat de l'exploitation courante économique progresse de 75 millions d'euros par rapport à 2020. Cette évolution résulte essentiellement de l'augmentation de 188 millions d'euros des produits financiers nets, expliquée notamment par la hausse des plus-values réalisées et un effet de change favorable. La provision pour participation aux bénéfices²⁵ s'établit à 2 904 millions d'euros à fin 2021, soit 6,1 %

des provisions mathématiques des contrats épargne-retraite en euros. En **réassurance vie**, le résultat de l'exploitation courante économique diminue de 40 millions d'euros en raison principalement de la constitution d'une provision au titre de la Covid-19 afin de tenir compte du risque de dérive de la sinistralité en mortalité.

La **charge d'impôts** augmente de 115 millions d'euros par rapport à 2020, en raison de l'augmentation du résultat avant impôts, partiellement compensée par l'abaissement du taux d'impôt exigible en France.

Le **résultat net (part du Groupe)** des activités d'assurance et de réassurance en France s'établit ainsi à 768 millions d'euros contre 468 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Résultat des autres activités

En millions d'euros	2021	2020
Covéa Finance	31	22
Autres	-4	1
Résultat net (part du Groupe)	27	23

Le **résultat net (part du Groupe)** des autres activités correspond principalement à la contribution de Covéa Finance qui augmente de 9 millions d'euros par rapport à 2020, en lien notamment avec la hausse du chiffre d'affaires.

4.3.3 Activités et résultat des entités internationales

Activités

À l'international, les primes acquises issues des activités d'assurance s'élèvent à 1 953 millions d'euros contre 1 893 millions d'euros au 31 décembre 2020. L'Italie et le Royaume-Uni sont les deux principales implantations du Groupe à l'international et représentent 93 % des primes acquises à fin 2021.

En millions d'euros	2021	2020
Royaume-Uni	913	849
Italie	912	886
Autres pays	128	158
Total activités d'assurance	1 953	1 893

Au **Royaume-Uni**, les primes de Covéa Insurance enregistrent une progression de 4,1 % à taux de change constant. Elle résulte de la dynamique commerciale sur les marchés habitation et professionnels, qui se traduit par la croissance des portefeuilles de contrats. Sur le marché automobile, la baisse des primes se

poursuit sous l'effet de la diminution sur le canal de distribution en direct, conformément à la stratégie de Covéa Insurance de se diversifier vers les canaux de distribution affinitaires.

²⁵ Hors participation aux bénéfices différée. La provision pour participation aux bénéfices représentait 5,8 % des provisions mathématiques au 31 décembre 2020.

En **Italie**, l'activité du Groupe s'appuie sur les filiales Bipiemme Vita et Bipiemme Assicurazioni, dont les produits sont distribués par la banque italienne Banco BPM. En assurance vie, les primes de Bipiemme Vita augmentent de 3 % par rapport à la clôture précédente. La collecte brute sur les contrats en unités de compte enregistre une croissance soutenue de 92 %, portée par le succès commercial des nouveaux produits lancés en 2021. La stratégie de maîtrise de la collecte sur les contrats en euros dans un environnement de taux bas vient compenser en partie cette progression. La part des contrats en unités de compte

dans la collecte brute totale est ainsi en nette hausse, elle s'établit à 44 % contre 24 % à fin 2020. En assurance non-vie, les primes acquises de Bipiemme Assicurazioni sont stables à 29 millions d'euros.

L'évolution des primes acquises des **autres pays** résulte de la baisse du portefeuille de contrats de CSE Insurance Company, filiale du Groupe aux États-Unis, compte tenu du plan de redressement technique mis en place par la société depuis 2019.

Contributions au résultat du Groupe

Activités d'assurance

En millions d'euros	2021	2020
Royaume-Uni	14	-40
Italie	35	-4
Autres pays	-3	-17
Total activités d'assurance	46	-61

Au **Royaume-Uni**, la progression de la contribution de Covéa Insurance s'explique principalement par l'amélioration de la performance technique, conséquence des impacts de la crise sanitaire en 2020. La hausse des fréquences sur le marché automobile, comparée à une année 2020 marquée par les périodes de confinement, et la sinistralité climatique en augmentation compensent en partie cet effet favorable. Le taux des frais généraux s'améliore, l'exercice 2020 ayant été également marqué par des frais liés à la transformation du système d'information de la société et des frais non récurrents liés au contexte de la crise sanitaire.

En **Italie**, la contribution de Bipiemme Vita et de Bipiemme Assicurazioni s'établit à 35 millions d'euros contre -4 millions d'euros à la clôture 2020, qui intégrait une charge non récurrente liée à l'amortissement de la totalité de l'écart d'acquisition résiduel constaté sur Bipiemme Vita. Hors cet effet exceptionnel, la contribution au résultat des filiales italiennes augmente de 18 millions d'euros en raison notamment d'un niveau de plus-values réalisées plus important qu'en 2020.

Au 31 décembre 2021, la contribution des **autres pays** est en progression de 14 millions d'euros par rapport à la clôture 2020. La contribution de Covéa Lux, filiale du Groupe au Luxembourg, s'établit à 22 millions d'euros, le plafond de dotation à la provision pour fluctuation de sinistralité²⁶ ayant été atteint au 31 décembre 2021. La contribution de CSE Insurance Company, filiale du Groupe aux États-Unis, diminue de 13 millions d'euros, conséquence de dotations de provisions de 36 millions

d'euros intégrant le prix de cession de la société. Hors cet effet, la contribution augmente de 23 millions d'euros en raison notamment d'une liquidation sur exercices antérieurs favorable et d'une amélioration de la sinistralité sur l'exercice courant.

Autres activités

Les autres activités résultent de GMF Financial Services Corp., holding aux États-Unis détenant CSE, et de MMA Holding UK plc, holding au Royaume-Uni détenant notamment Covéa Insurance.

4.3.4 Bilan combiné

- **Fonds propres** : les fonds propres combinés du Groupe (après résultat) s'élèvent à 17,2 milliards d'euros contre 16,4 milliards d'euros au 31 décembre 2020.
- **Endettement** : les passifs subordonnés, correspondant principalement à des titres participatifs intégrés au dispositif d'épargne salariale, s'élèvent à 179 millions d'euros et représentent 1,0 % des fonds propres au 31 décembre 2021.
- **Provisions techniques** : les provisions techniques s'élèvent à 94,4 milliards d'euros contre 91,1 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

²⁶ Provision réglementaire pour égalisation des fluctuations futures de taux de sinistres.

<i>En millions d'euros</i>	2021	2020
Provisions techniques non-vie	28 548	27 814
Provisions techniques vie	57 769	56 519
Provisions techniques des contrats en unités de compte	8 083	6 809
Total des provisions techniques	94 400	91 142

- **Placements** : les placements (immobilier²⁷, valeurs mobilières, titres mis en équivalence), en valeur nette comptable représentent 101,3 milliards d'euros contre 97,6 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

- **Plus-values latentes** : les plus-values latentes s'élèvent à 13,1 milliards d'euros contre 14,4 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

<i>En millions d'euros</i>	2021	2020
Immobilier ²⁷	3 193	3 008
Actions & OPCVM Actions	4 526	3 366
Obligations & OPCVM Obligataires	5 344	8 008
Autres	3	4
Total des plus-values latentes	13 068	14 386

4.3.5 Autres informations

En qualité d'entité combinante, dans le cadre défini par l'article 173-6 de la loi sur la transition écologique et énergétique, Covéa établit un rapport autonome, sur la prise en compte de

critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses investissements, qui sera accessible sur son site internet.

4.4

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Conflit en Ukraine

L'invasion de l'Ukraine par la Russie survenue le 24 février 2022, et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux États en réaction à cette dernière, génère un contexte d'instabilité économique et financière dont les incidences sur l'économie mondiale restent incertaines. Elle constitue un événement postérieur à la clôture sans incidence financière sur les comptes clos au 31 décembre 2021, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle.

Les premières analyses menées sur l'exposition du Groupe n'ont pas mis en évidence d'impact financier significatif à date ; en particulier, les portefeuilles d'actifs financiers demeurent résiliants à ce stade. Les conséquences de cette crise font l'objet d'un suivi permanent dans le cadre du dispositif de gestion des risques mis en place au sein du Groupe.

²⁷ Y compris immobilier d'exploitation.

4.5

Perspectives

Sur ses activités d'assurance, réunissant notamment les marques MAAF, MMA et GMF, le Groupe mettra en œuvre son nouveau plan stratégique « 2022-2024 - Grandir ensemble », qui s'appuie sur les trois piliers que sont le leadership, fondé sur le professionnalisme de ses équipes et porteur de développement rentable, la transformation, notamment dans ses dimensions digitale et distribution, et l'engagement responsable, vis-à-vis de ses clients et sociétaires, et plus largement de l'ensemble de ses parties prenantes.

Le Groupe va également se consacrer en 2022 à la finalisation de l'acquisition de PartnerRe et à son intégration dans les processus clés du Groupe.

Dans le cadre de son dispositif de gestion des risques, le Groupe suivra l'évolution du conflit en Ukraine et poursuivra l'analyse de ses éventuelles conséquences sur sa situation financière.

05

États financiers

P. 62 Comptes combinés et annexes

P. 62 Bilan combiné

P. 63 Engagements reçus et donnés

P. 64 Compte de résultat combiné toutes activités

P. 65 Annexe aux comptes combinés

P. 106 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

5.1

Comptes combinés et annexes

5.1.1 Bilan combiné

En milliers d'euros

Actif	Notes	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net 2021	Montant net 2020
[Écarts d'acquisition¹]	Note 8				3 343
Actifs incorporels¹	Note 8	981 648	-701 401	280 247	279 078
— Écarts d'acquisition ¹		526 911	-524 193	2 718	
— Fonds de commerce d'assurance		149 983	-100 008	49 975	49 975
— Autres		304 754	-77 200	227 554	229 103
Placements des entreprises d'assurance	Note 9.1	93 157 834	-1 291 986	91 865 848	90 511 347
— Terrains et constructions		4 437 443	-681 678	3 755 765	3 756 061
— Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		1 238 302	-206 490	1 031 812	1 015 260
— Autres placements		87 482 089	-403 818	87 078 271	85 740 026
Placements représentant les engagements en unités de compte	Note 9.4	8 063 642		8 063 642	6 770 631
Placements des autres entreprises	Note 9.5	1 340 827	-59 890	1 280 937	211 432
Titres mis en équivalence	Note 9.6	87 636		87 636	85 436
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	Note 17	2 951 881		2 951 881	2 958 689
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	Note 10	3 395 214	-168 868	3 226 346	4 265 817
Créances sur les entités du secteur bancaire	Note 11	2 241 289		2 241 289	3 630 442
Autres créances²	Note 12	2 640 107	-29 820	2 610 287	1 810 663
Autres actifs	Note 13	413 013	-285 751	127 262	141 088
Comptes de régularisation actifs²	Note 14	4 517 362		4 517 362	2 835 780
— Frais d'acquisition reportés		2 348 413		2 348 413	1 017 130
— [Impôts différés actifs ²]					889 377
— Autres		2 168 949		2 168 949	929 273
Total de l'actif		119 790 453	-2 537 716	117 252 737	113 503 746

Conformément au règlement ANC n°2020-01 du 9 octobre 2020, les états de synthèse font l'objet des ajustements suivants, à compter du 1^{er} janvier 2021 :¹Les écarts d'acquisition sont repositionnés parmi les actifs incorporels.²Les impôts différés actifs sont reclassés des « comptes de régularisation actifs » vers les « autres créances ».

En milliers d'euros

Passif	Notes	2021	2020
Capitaux propres du Groupe	Note 15.1	17 231 364	16 356 064
— Capital social ou fonds équivalents		1 136 313	1 132 856
— Primes		6 358	6 358
— Réserves		15 250 826	14 801 773
— Résultat de l'exercice		837 867	415 077
Intérêts minoritaires	Note 15.2	104 742	97 714
Passifs subordonnés	Note 16	178 630	194 755
Provisions techniques brutes	Note 17	86 316 788	84 332 619
— Provisions techniques vie		57 769 240	56 518 959
— Provisions techniques non-vie		28 547 548	27 813 660
Provisions techniques des contrats en unités de compte	Note 17	8 082 867	6 808 713
Provisions pour risques et charges³	Note 19	739 169	747 495
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	Note 20	1 193 567	1 357 505
Dettes envers les entités du secteur bancaire	Note 21	285 476	279 664
Autres dettes³	Note 22	2 504 668	1 924 382
Comptes de régularisation passifs	Note 23	615 466	1 404 835
Total du passif		117 252 737	113 503 746

³Les impôts différés passifs sont reclassés des « provisions pour risques et charges » vers les « autres dettes ». Ils représentaient un montant de 55 millions d'euros inscrits en « provisions pour risques et charges » au 31 décembre 2020.

5.1.2 Engagements reçus et donnés

En milliers d'euros

	2021	2020
Engagements reçus		
Entreprises d'assurance	8 634 567	1 031 517
Autres entreprises	540 925	1 155
Engagements donnés		
Entreprises d'assurance	10 299 333	2 490 693
Autres entreprises	664 140	631 717
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	1 530 737	1 556 861
Encours d'instruments financiers à terme		
Engagements reçus	3 355 112	
Engagements donnés	3 301 294	

5.1.3 Compte de résultat combiné toutes activités

En milliers d'euros	Notes	Activités assurance non-vie	Activités assurance vie	Autres activités	2021	2020
Primes émises		13 492 982	5 684 890		19 177 872	16 566 401
Variation des primes non acquises		-114 200			-114 200	55 099
Primes acquises	Note 30.5	13 378 782	5 684 890		19 063 672	16 621 500
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités				126 352	126 352	113 463
Autres produits d'exploitation		15 832	61 644	6 347	83 823	77 802
Produits financiers nets de charges	Note 28	628 260	2 031 867	4 619	2 664 746	1 795 087
Total des produits d'exploitation		14 022 874	7 778 401	137 318	21 938 593	18 607 852
Charges des prestations d'assurance		-9 293 637	-6 881 693		-16 175 330	-14 139 114
Charges ou produits nets des cessions en réassurance		-394 140	-11 063		-405 203	65 927
Charge des autres activités				-114 619	-114 619	-133 627
Charges de gestion		-3 378 653	-527 499		-3 906 152	-3 653 764
Total des charges d'exploitation		-13 066 430	-7 420 255	-114 619	-20 601 304	-17 860 578
Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	Note 30	956 444	358 146	22 699	1 337 289	747 274
Transferts intersectoriels		-22 901	13 480	9 421		
Résultat de l'exploitation économique avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		933 543	371 626	32 120	1 337 289	747 274
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition ⁴					-839	
Autres produits nets non techniques					-10 174	-11 613
Résultat de l'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition⁴					1 326 276	
Résultat exceptionnel	Note 29				-81 812	-20 852
Impôts sur les résultats	Note 24				-396 661	-255 577
Résultat net des entreprises intégrées					847 803	459 232
Quote-part du Groupe dans le résultat net des entreprises cédées						
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence					2 551	3 527
<i>[Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition⁴]</i>						-36 467
Résultat net de l'ensemble combiné					850 354	426 292
Intérêts minoritaires					-12 487	-11 215
Résultat net (part du Groupe)					837 867	415 077

⁴ L'agrégat « résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition » est ajouté. Les dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition sont remontées dans cet agrégat.

5.1.4 Annexe aux comptes combinés

Sommaire

1. Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice	66
2. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	67
3. Informations sur les principes comptables retenus	68
Note n° 1 — Référentiel comptable	68
Note n° 2 — Modalités de la combinaison	68
Note n° 3 — Méthodes et règles d'évaluation	70
Note n° 4 — Méthodes comptables obligatoires, de référence et optionnelles	76
Note n° 5 — Retraitements d'homogénéisation	76
Note n° 6 — Élimination des opérations intra-groupe	76
Note n° 7 — Périmètre de combinaison	76
4. Informations sur les postes du bilan	79
Note n° 8 — Actifs incorporels (dont écarts d'acquisition)	79
Note n° 9 — Placements	80
Note n° 10 — Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	85
Note n° 11 — Créances sur les entités du secteur bancaire	86
Note n° 12 — Autres créances	87
Note n° 13 — Autres actifs	88
Note n° 14 — Comptes de régularisation actifs	88
Note n° 15 — Capitaux propres	89
Note n° 16 — Passifs subordonnés	90
Note n° 17 — Provisions techniques	91
Note n° 18 — Cantons légaux	92
Note n° 19 — Provisions pour risques et charges et passifs éventuels	92
Note n° 20 — Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	93
Note n° 21 — Dettes envers les entités du secteur bancaire	93
Note n° 22 — Autres dettes	94
Note n° 23 — Comptes de régularisation passifs	94
Note n° 24 — Impôts sur les résultats	95
Note n° 25 — Engagements reçus et donnés	96
Note n° 26 — Instruments financiers à terme	97
Note n° 27 — Parties liées	97
5. Informations sur les postes du compte de résultat et informations sectorielles	98
Note n° 28 — Produits financiers nets de charges	98
Note n° 29 — Résultat exceptionnel	98
Note n° 30 — Informations sectorielles	99
Note n° 31 — Charges de personnel et effectif	104
Note n° 32 — Rémunération des mandataires sociaux	105
Note n° 33 — Honoraires des commissaires aux comptes	105

1

Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice

Covid-19

La crise sanitaire de la Covid-19 qui s'est poursuivie en 2021 génère une charge nette de réassurance de 14 millions d'euros avant impôts sur l'exercice 2021, provenant principalement :

- d'un coût ultime net de réassurance des pertes d'exploitation en affaires directes révisé à la baisse de 18 millions d'euros ;
- d'une charge additionnelle de 73 millions d'euros sur le périmètre des acceptations en réassurance de Covéa Coopérations, résultant principalement du provisionnement d'un coût complémentaire au titre du risque de dérive aux États-Unis de la sinistralité en mortalité et d'une réévaluation des impacts des pertes d'exploitation ;
- d'une reprise des provisions pour impayés de primes de 31 millions d'euros, les aides de l'État ayant notamment permis de limiter les défaillances d'entreprises ;
- d'une révision à la baisse du coût des annulations d'événements de 7 millions d'euros en net de réassurance, sur la base notamment des expertises.

Accord transactionnel SCOR

Le 10 juin 2021, Covéa et SCOR, souhaitant retrouver des relations apaisées, ont annoncé la signature d'un protocole d'accord transactionnel. Ce protocole, élaboré sous l'égide de l'ACPR et qui n'emporte aucune reconnaissance de responsabilité de part et d'autre, a pour objectif de créer les conditions pour un retour à des relations mutuellement bénéficiaires sur le long terme.

Fin des actions judiciaires et réclamations

SCOR et Covéa ont convenu d'un désistement immédiat, à l'égard de toutes personnes concernées, de toutes les actions judiciaires et réclamations en lien avec la proposition de rapprochement formulée par Covéa en 2018.

Participation du groupe Covéa au capital de SCOR

Covéa a consenti à SCOR une option d'achat des titres qu'elle détient à un prix d'exercice de 28 euros par action et pendant une durée de 5 ans. Covéa s'est engagé, pendant une durée de 7 ans, à ne pas acheter d'actions de SCOR et à renoncer à toute remise d'une offre relative à une prise de contrôle de SCOR.

Cette option n'a pas d'impact sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2021.

Indemnité transactionnelle

Covéa a versé à SCOR une somme de 20 millions d'euros. Le montant est inscrit en résultat exceptionnel dans les comptes de Covéa au 31 décembre 2021.

Relations commerciales – souscription de traités de réassurance vie

Covéa et SCOR ont signé le 30 juin 2021, avec effet au 1^{er} janvier 2021, des traités de réassurance en quote-part par lesquels Covéa souscrit et SCOR cède 30 % de tout le portefeuille d'affaires vie en cours détenu par les entités SCOR Life Ireland (SLI) et SCOR Global Life Reinsurance Ireland (SGLRI) au 31 décembre 2020.

Le prix dû, qui s'élève à 1 014 millions de dollars avant ajustement lié aux variations de taux d'intérêt et de taux de change entre le 31 décembre 2020 et la date de signature des contrats est égal à la valeur de la BEL (*Best Estimate Liability*) correspondante au 31 décembre 2020, telle que certifiée par les commissaires aux comptes dans le reporting Solvabilité 2. Le paiement a été effectué le 1^{er} juillet 2021.

La mise en place de ces traités s'est traduite au bilan par :

- la reconnaissance de frais d'acquisition reportés nets de 1 121 millions d'euros, en comptes de régularisation actifs et passifs ;
 - une entrée de portefeuilles de 268 millions d'euros correspondant aux IBNR transférées à Covéa à la date d'effet des traités, comptabilisée sous forme de provisions techniques.
- Le montant net correspond à la conversion du prix de 1 014 millions de dollars au cours du 30 juin 2021, soit 853 millions d'euros.

Les flux acceptés de la période ont été comptabilisés et les provisions mathématiques estimées sur la base des données initiales prévues lors de la conclusion des traités. Les travaux visant à mettre en œuvre les modalités cibles de fonctionnement se poursuivent, en collaboration avec SLI et SGLRI.

Prolongement du partenariat Covéa – Banco BPM

Le 25 juin 2021, Covéa a conclu un accord visant à prolonger jusqu'au 31 décembre 2023 son partenariat avec la banque italienne Banco BPM, au travers des joint-ventures Bipiemme Vita (détenue à 81 % par Covéa et à 19 % par Banco BPM) et Bipiemme Assicurazioni (entièrement détenue par Bipiemme Vita). Banco BPM dispose d'une option d'achat jusqu'au 31 décembre 2023 portant sur la part détenue par Covéa.

En l'absence d'exercice de cette option d'achat et si Banco BPM décidait de ne pas poursuivre le partenariat, Covéa disposera à son tour d'une option de vente de sa part détenue, exerçable début 2024. En cas de non exercice des options précédentes, il est prévu la prolongation du partenariat entre Covéa et Banco BPM jusqu'au 31 décembre 2028, date à laquelle des options d'achat pour Banco BPM et de vente pour Covéa y mettront fin.

Cet accord n'a pas d'incidence significative sur les états financiers au 31 décembre 2021.

Cession de CSE

Le 2 septembre 2021, Covéa a conclu un accord visant à céder la société GMF Financial Services Corp., détenant le groupe CSE, basé en Californie, au groupe américain Porch.

Sous réserve de l'obtention préalable des autorisations réglementaires, la date de closing est attendue en 2022.

Les comptes au 31 décembre 2021 intègrent une dotation nette de provisions de 35,8 millions d'euros rapportant la situation nette consolidée au prix de cession ajusté des coûts complémentaires.

PartnerRe

Covéa a annoncé avoir conclu un protocole d'accord le 28 octobre 2021, puis un accord définitif le 16 décembre 2021, avec Exor portant sur l'acquisition de PartnerRe, acteur majeur de la réassurance avec un portefeuille de taille mondiale. Le prix dû par Covéa à Exor s'élève à 9,15 milliards de dollars, après ajustement pour prendre en compte le niveau des fonds propres consolidés de PartnerRe au 31 décembre 2021, conformément aux conditions de l'accord définitif. Sous réserve de l'obtention préalable des autorisations réglementaires, notamment prudentielles et de la concurrence, l'opération devrait être finalisée vers la mi-2022.

La signature de cet accord n'a pas d'impact significatif sur le résultat du Groupe au 31 décembre 2021.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement ayant un impact significatif sur les états financiers du groupe Covéa n'est intervenu postérieurement à la date d'arrêt des comptes annuels 2021.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31 décembre 2021, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une

situation nouvelle. Les premières analyses de l'exposition du Groupe conduisent à un impact financier non significatif à date ; en particulier, les portefeuilles d'actifs financiers du Groupe demeurent résilients à ce stade.

3

Informations sur les principes comptables retenus

Note N° 1

Référentiel comptable

Les comptes combinés du groupe Covéa sont établis conformément au règlement n° 2020-01 du 9 octobre 2020 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes consolidés, abrogeant à compter du 1^{er} janvier 2021 le règlement n° 2000-05 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des assurances.

Sous réserve des dispositions particulières prévues dans les règles de consolidation et de combinaison précitées :

- les comptes des entreprises françaises d'assurance du groupe Covéa sont établis conformément aux règles fixées par le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance ;
- les comptes des autres entités françaises du groupe Covéa sont établis conformément aux règles fixées par le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général.

Note N° 2

Modalités de la combinaison

2.1 Méthodes de combinaison et consolidation

Une combinaison par agrégation est réalisée pour les mutuelles, sociétés d'assurance mutuelles et institutions de prévoyance.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive sont consolidées par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote à l'assemblée.

Sont consolidées par intégration proportionnelle, les sociétés pour lesquelles existe un accord entre un nombre limité d'actionnaires au terme duquel ces derniers exercent un contrôle conjoint.

Sont mises en équivalence les sociétés dès lors que le Groupe y exerce une influence notable, présumée exister à partir d'une détention d'au moins 20 % des titres, et qu'elles ne répondent pas aux critères définis ci-dessus.

2.2 Actifs incorporels (dont écarts d'acquisition et portefeuilles de contrats)

2.2.1 Écarts d'acquisition

L'écart de première consolidation est constaté lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de combinaison. Il représente la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêts de la société mère dans les capitaux propres de cette société.

Cet écart est affecté en écart d'évaluation s'il porte sur des éléments corporels et incorporels identifiables.

Le solde non affecté est porté au poste « Écarts d'acquisition ».

Selon les dispositions du règlement ANC n° 2015-09 du 23 novembre 2015 applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, les écarts d'acquisition pour lesquels il existe une limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au Groupe font l'objet d'un amortissement linéaire sur cette durée, ou si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur dix ans. À l'inverse, les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée ne donnent pas lieu à amortissement.

Les écarts d'acquisition des entreprises dont les indicateurs sont défavorables font l'objet d'un test de dépréciation sur la base des perspectives d'activité. Lorsque la valeur actualisée est inférieure à la valeur nette consolidée, une dépréciation est constatée et le plan d'amortissement modifié en conséquence. Pour les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Concernant les écarts d'acquisition inscrits au bilan combiné d'ouverture de l'exercice 2016, le Groupe a décidé de recourir aux mesures de première application prévues par le règlement ANC n° 2015-09 du 23 novembre 2015 en poursuivant le plan d'amortissement existant sur la durée restant à courir.

Les écarts d'acquisition négatifs correspondent généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Ils sont rapportés au résultat sur une durée qui reflète les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

2.2.2 Autres actifs incorporels

2.2.2.1 Fonds de commerce d'assurance non-vie

Les fonds de commerce d'assurance résultent des différents apports et acquisitions d'activités IARD. Ils correspondent à des valeurs de portefeuille constitutives d'actifs incorporels identifiables, enregistrés à leur coût d'acquisition.

Compte tenu de l'absence de limite juridique ou contractuelle à l'utilisation de ces portefeuilles d'assurance par les sociétés acquéreur, de leur assimilation aux autres portefeuilles de ces sociétés, et de la capacité et de l'intention de ces dernières à poursuivre leur développement, ils sont considérés comme ayant une durée d'utilisation non limitée, conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2015-06.

Ils font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indices de perte de valeur, c'est-à-dire d'éléments significatifs intervenus sur les portefeuilles. Si la valeur brute comptable est supérieure à la va-

leur économique projetée sur 10 années, une dépréciation est enregistrée à hauteur de l'écart constaté entre ces deux valeurs.

2.2.2.2 Fonds de commerce d'assurance vie

Les fonds de commerce d'assurance résultent de l'acquisition des activités vie.

Enregistrés à leur coût d'acquisition, ils comprennent :

- d'une part, les valeurs des portefeuilles de contrats en cours à l'acquisition : se rapportant aux affaires alors existantes, celles-là sont d'une durée d'utilisation limitée et sont amortissables selon le rythme d'émergence des flux constitutifs de ces valeurs, sur la durée de vie des portefeuilles ;
- d'autre part, les valeurs des affaires nouvelles : en l'absence de limite prévisible à la durée de consommation des avantages économiques qui en sont attendus, elles sont considérées comme ayant une durée d'utilisation non limitée, conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2015-06 ; elles ne font pas l'objet d'amortissement mais de test de dépréciation en cas d'indices de perte de valeur. Si la valeur brute comptable est supérieure à la valeur économique projetée sur 10 années, une dépréciation est enregistrée à hauteur de l'écart constaté entre ces deux valeurs.

2.3 Méthodes de conversion

Les comptes des filiales étrangères ne se situant pas dans la zone euro sont convertis en euros, selon la méthode du cours de clôture, les éléments d'actif et de passif ainsi que les engagements reçus et donnés étant convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice, les produits et les charges étant convertis au cours moyen de la période. Aucune entreprise n'est située dans un pays à forte inflation. Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres pour la part revenant au Groupe et dans les intérêts minoritaires pour la part des tiers.

2.4 Date de clôture

Toutes les entités combinées et consolidées établissent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

Note N° 3

Méthodes et règles d'évaluation

3.1 Placements

3.1.1 Actifs immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont classés dans le poste « terrains et constructions » et inscrits à leur valeur d'acquisition ou de revient. Conformément à la législation en vigueur au 1^{er} janvier 2005 relative à la méthode des composants (reprise dans le règlement ANC n° 2014-03), le groupe Covéa a ventilé le prix de revient global des immeubles (hors terrain) selon les quatre composants : gros œuvre, clos et couverts, lots techniques et second œuvre.

Les durées d'amortissement sont variables selon les types d'immeubles et les composants ; elles correspondent à des durées de vie techniques des composants et non des durées effectives d'utilisation sans valeur résiduelle.

Dépréciation

Les actifs immobiliers font l'objet d'un test de dépréciation qui s'appuie sur la valeur de marché ou la valeur d'usage. Concernant l'immobilier de placement, la valeur d'inventaire est basée sur la valeur vénale (ressortant généralement de la dernière expertise obligatoire) lorsque le bien doit être cédé à brève échéance. Pour les biens devant être conservés, la valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage déterminée en fonction des avantages économiques futurs attendus.

La valeur d'usage des immeubles d'exploitation détenus à long terme est généralement égale à leur valeur comptable sauf lorsque le bien doit être cédé à brève échéance.

3.1.2 Titres de participation

Ils sont inscrits à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée si le coût historique est supérieur à la valeur de réalisation.

3.1.3 Actions et parts d'OPCVM – Valeurs à revenus variables

Les actions sont enregistrées à leur coût d'acquisition, sur la base du prix d'achat.

La valeur de réalisation est calculée conformément à l'article R.343-11 du Code des assurances, c'est-à-dire :

- pour les titres cotés, le dernier cours au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à partir de la valeur d'utilité pour le Groupe.

Les parts de sociétés d'investissement à capital variable et de fonds communs de placements sont retenues pour le dernier prix de rachat publié.

Dépréciation

Pour les valeurs mobilières relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances (actions, autres titres à revenus variables, ...), il est constitué, ligne à ligne, une provision pour dépréciation à caractère durable si leur valeur d'utilité ou leur valeur de rendement fait apparaître une décote significative par rapport à leur prix de revient.

Les modalités de calcul de la provision pour dépréciation à caractère durable sont précisées par les articles 123-6 et suivants du règlement ANC n° 2015-11.

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- s'agissant d'un placement non immobilier, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de 6 mois consécutifs ;
- il existe des indices objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur historique du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les actions françaises et européennes, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils.

Compte tenu de la volatilité des marchés observée au cours de l'exercice, le critère de dépréciation significative retenu est de 20 % pour la clôture au 31 décembre 2021.

Au-delà de cette présomption, les titres présentant une moins-value latente significative font l'objet d'un examen particulier. En présence d'une dépréciation, une provision est constituée sur la base de la valeur d'inventaire.

La valeur d'inventaire des placements est déterminée en prenant en compte l'intention et la capacité de l'entreprise à dé-

tenir les placements pendant une durée de détention déterminée. Les titres font l'objet, le cas échéant, d'une provision :

- sur la base de la valeur de marché au 31 décembre 2021 ;
- ou sur la base d'une valeur recouvrable à l'horizon envisagé.

La provision pour dépréciation est égale à l'écart entre le prix de revient et la valeur d'inventaire définie ci-dessus.

3.1.4 Obligations - Valeurs à revenus fixes

Les obligations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors coupons courus. La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres selon un calcul actuariel ou linéaire selon les entités. Cet écart est inscrit au bilan dans le poste de placement. Leur valeur de réalisation correspond au dernier cours coté ou, à défaut, à leur valeur vénale.

Conformément aux articles R.343-9 du Code des assurances et 123-1 et suivants du règlement ANC n° 2015-11, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du capital).

Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R.343-10 du Code des assurances et conformément aux dispositions de l'article 123-7 du règlement ANC n° 2015-11, les modalités de provisionnement suivantes ont été retenues :

- si l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir le placement jusqu'à sa maturité, seul le risque de contrepartie avéré est provisionné et aucune provision n'est constituée au titre d'une moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque ;
- si l'entreprise n'a pas la capacité ou l'intention de détenir le titre jusqu'à sa maturité, la provision est calculée en analysant l'ensemble des risques identifiés sur l'horizon de détention prévu.

Conformément aux articles R.343-9 du Code des assurances et 121-9 du règlement ANC n° 2015-11, l'option d'une comptabilisation selon les modalités de l'article R.343-10 du Code des assurances est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif.

3.1.5 Contrats en unités de compte

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte figurent au bilan en valeur de marché.

3.1.6 Autres placements

Les prêts et autres créances font l'objet de dépréciations spécifiques en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

3.2 Instruments financiers à terme

Les règles de comptabilisation des instruments financiers à terme applicables aux entreprises d'assurance sont définies par le règlement CRC n° 2002-09 du 12 décembre 2002 et par le règlement CRC n° 2007-09 du 14 décembre 2007 pour les instruments financiers à terme de devises.

Les instruments financiers à terme sont comptabilisés en engagements hors bilan donnés ou reçus pour leur montant notionnel. Leur traitement comptable au bilan et au compte de résultat dépend de la nature de la stratégie de couverture.

Une stratégie d'investissement ou de désinvestissement a pour objectif de fixer la valeur d'un investissement futur ou d'un désinvestissement prévu. Au cours de la vie de l'instrument financier à terme, les primes, appels de marge et flux intermédiaires sont enregistrés en contrepartie d'un compte de régularisation actif ou passif, sans impact en compte de résultat. Au dénouement de la stratégie, les pertes ou profits réalisés sur l'instrument financier à terme font partie intégrante du prix d'achat ou du prix de vente.

Une stratégie de rendement a pour objectif de garantir le rendement ou de modifier la structure de rendement d'un placement ou d'un groupe de placements. L'effet de la stratégie est lissé au cours de sa durée de vie et ne modifie pas la comptabilisation des actifs ou passifs concernés par la stratégie. Les charges et les produits relatifs à l'instrument financier à terme, qu'ils aient été perçus ou réglés ou qu'ils soient latents, sont inscrits au compte de résultat de façon échelonnée sur la durée de la stratégie, en tenant compte du rendement effectif de l'instrument financier à terme.

Concernant les instruments financiers à terme de devises, les engagements hors bilan en devises sont réévalués au cours de change à la date de clôture. Les différences de change correspondantes sont enregistrées au bilan en écarts de conversion en contrepartie d'un compte de régularisation. Lorsque l'instrument financier à terme est lié à un élément structurel, les écarts de conversion sont maintenus au bilan jusqu'à la date de réalisation de l'élément structurel. Lorsque l'instrument financier à terme entre dans le cadre d'une stratégie d'investissement, les écarts de conversion sont maintenus au bilan jusqu'à la date de l'investissement. Lorsque l'instrument financier à terme est lié à un élément opérationnel, dans le cadre d'une stratégie de désinvestissement ou de rendement, les écarts de conversion sont soldés par résultat.

Les différences d'intérêts relatifs aux opérations de change à terme, ou reports/dépôts, sont enregistrées de manière échelonnée parmi les charges ou produits d'intérêts sur la durée effective de l'opération couverte.

3.3 Créances

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les créances nées d'opérations d'assurance regroupent principalement les soldes débiteurs des comptes des assurés ainsi que les primes acquises et non émises.

3.4 Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base des cours de change de fin d'exercice. Conformément à la réglementation en vigueur pour les entreprises d'assurance, les écarts de conversion relatifs à des opérations de structure sont comptabilisés au bilan et les écarts de conversion relatifs à des éléments opérationnels en résultat.

3.5 Autres actifs

Les autres actifs se composent principalement des immobilisations corporelles d'exploitation.

Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement annuel selon des durées variant de 3 à 15 ans.

3.6 Comptes de régularisation à l'actif et au passif

Les postes de comptes de régularisation à l'actif et au passif se composent principalement des frais et chargements d'acquisition reportés, des intérêts et loyers courus non échus, des charges et produits constatés d'avance, des autres charges et produits à répartir, des évaluations techniques de réassurance et des comptes de régularisation liés aux instruments financiers à terme.

Frais d'acquisition reportés

Frais d'acquisition reportés non-vie

En assurance non-vie, la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition est inscrite à l'actif du bilan et est amortie sur une base cohérente avec celle utilisée pour le report des primes non acquises.

Les entités françaises de Covéa appliquent les dispositions

de l'article 151-1 du règlement ANC n° 2015-11, en tenant compte des probabilités de résiliations pour déterminer la période d'imputation des frais d'acquisition.

Frais d'acquisition reportés vie

En assurance vie, les frais d'acquisition reportables de l'ensemble des contrats d'assurance vie (hors temporaires décès) correspondant aux frais d'exploitation et commissions liés à la production nouvelle des contrats et directement rattachables à une génération de contrats, sont reportés selon le rythme d'émergence des marges bénéficiaires futures des contrats considérés et dans la limite de ces marges.

Ces marges futures sont déterminées par regroupement des produits présentant des caractéristiques homogènes.

Elles prennent en compte les frais de gestion des produits et la marge financière.

Les chargements commerciaux sont inscrits en produits à répartir sur plusieurs exercices et constatés en résultat sur la base du même rythme.

La constatation de ces frais d'acquisition et chargements commerciaux reportés donne lieu à l'enregistrement d'impôts différés.

Au 31 décembre 2021, sont également enregistrées en frais d'acquisition reportés vie les commissions d'acquisition réglées à SLI au titre des traités d'acceptations (*cf. Faits caractéristiques intervenus au cours de la période*) qui sont amorties selon le rythme d'émergence future des marges telles que prévues à l'initialisation des traités.

3.7 Réserve de capitalisation

L'article 19 du décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 a mis fin au mécanisme de la réserve de capitalisation pour les entreprises françaises d'assurance non-vie.

Cette réserve désormais propre aux sociétés françaises d'assurance vie est classée dans les fonds propres combinés du Groupe. Les dotations et reprises à la réserve de capitalisation sont annulées par résultat dans les comptes consolidés. En cas de forte probabilité de moins-value de cession de titres passibles de cette réserve, ces retraitements donnent lieu à la constatation d'une participation aux bénéfices différée et de l'impôt différé associé.

3.8 Provisions techniques

Les provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

Pour les sociétés étrangères, il a été fait application des règles locales en vigueur pour la détermination des provisions techniques (utilisation des tables de risques et des taux d'actualisation reconnus localement comme adéquats).

Provisions pour primes non acquises non-vie

La provision pour primes non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la cotisation ou à défaut le terme du contrat.

Provisions pour sinistres non-vie

Conformément à l'article R.343-7.4° du Code des assurances, les provisions pour sinistres à payer correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non encore payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes. Elles sont estimées de façon suffisamment prudente y compris pour faire face à des évolutions ou scénarios défavorables. Elles reflètent la vision d'une charge à l'ultime et intègrent les provisions dossier par dossier, les provisions pour sinistres non connus, les provisions pour recours à encaisser et les provisions pour frais de gestion.

Les dossiers sinistres connus sont évalués au coût réel estimé intégrant à la fois le montant en principal et en accessoires. Pour certaines catégories de risques, les dossiers sont ouverts sur la base d'un forfait. Les évaluations sont révisées périodiquement, en fonction des informations nouvelles présentes aux dossiers.

Les provisions pour sinistres à payer non connus et pour évolution des sinistres connus sont estimées à l'ultime à partir de méthodes statistiques de type triangles de développement.

Les prévisions de recours sont estimées par référence aux cadences d'encaissement.

En matière de risques construction, la provision constituée est égale, au minimum, à la somme du coût total des sinistres restant à payer déclarés et tardifs et de l'estimation du coût des sinistres non encore manifestés et qui se manifesteront d'ici l'expiration de la période de prescription décennale.

Une provision de gestion est calculée, destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens. Cette provision tient compte des coûts internes du Groupe.

Autres provisions techniques non-vie

Provisions mathématiques de rentes (entités françaises – article R.343-7 § 1 du Code des assurances)

Conformément à l'article 143-2 du règlement ANC n° 2015-11, la table utilisée pour le calcul des provisions mathématiques de rentes issues des contrats couvrant des risques visés au 3° de l'article L310-1 du Code des assurances est la table de mortalité TD 88-90 et le taux d'actualisation est plafonné à 60 % du taux moyen des emprunts de l'État français (TME) au cours des 24 derniers mois, majoré de 10 points de base, soit un taux maximum de 0,08 % à la clôture au 31 décembre 2021. Comme à la clôture au 31 décembre 2020, le Groupe retient un taux d'actualisation de 0 % à la clôture au 31 décembre 2021.

Pour les accidents survenus à partir du 1^{er} janvier 2013, les revalorisations des rentes allouées aux victimes sont à la seule charge des assureurs. Ce transfert de charge du FGAO vers les assureurs induit la nécessité de provisionner dans les comptes les revalorisations futures. Le taux d'inflation retenu dans les comptes est fixé à 2 %, conformément aux dispositions de l'article 143-2 du règlement ANC n° 2015-11 modifié par le règlement ANC n° 2018-08.

Conformément à l'article 143-12 du règlement ANC n° 2015-11, les tables utilisées pour le calcul des provisions mathématiques de rentes issues des contrats couvrant des risques visés au 2° de l'article L310-1 du Code des assurances sont des lois de maintien en incapacité de travail et en invalidité et le taux d'actualisation est plafonné à 75 % du taux moyen des emprunts de l'État français (TME) au cours des 24 derniers mois, soit -0,03 % à la clôture au 31 décembre 2021, avec l'option introduite par le règlement ANC n° 2020-11 de retenir un taux plancher de 0 %, en présence d'un taux d'actualisation négatif. Le Groupe retient ce taux plancher de 0 % au 31 décembre 2021.

Provisions pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours représentent les pertes futures c'est-à-dire, la part des sinistres, frais de gestion inclus, qui excède la fraction de prime reportée sur l'exercice suivant et les exercices ultérieurs, complétée des produits financiers sur primes encaissées. Le calcul est effectué par méthode statistique globalement pour chaque catégorie d'assurance.

Provisions d'égalisation

Les provisions d'égalisation, destinées à faire face aux fluctuations de la sinistralité afférentes aux risques tels que les événements naturels, risques atomiques, risques de pollution, étendus aux risques attentats depuis 2001, ont été constatées dans les comptes sociaux et sont éliminées si elles n'ont pas pour objet de faire face aux risques et événements à venir caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé.

Provisions d'assurance vie

Les provisions mathématiques sont calculées conformément aux réglementations françaises et étrangères en vigueur et représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements respectivement pris par les assureurs et les assurés, en affaires directes, ou par le réassureur et les entreprises réassurées, en acceptations.

Pour les sociétés d'assurance vie françaises, les provisions mathématiques retenues en consolidation sont, le cas échéant, dézillmétrées. Corrélativement, les frais d'acquisition reportés et la provision pour frais d'acquisition reportés liée sont annulés en consolidation (voir également la note n° 3.6 sur la reconnaissance de frais d'acquisition reportés dans les comptes consolidés).

Le groupe Covéa ne fait pas application de la méthode optionnelle prévue par l'article 273-4 du règlement ANC n° 2020-01, selon laquelle les provisions d'assurance vie peuvent être constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

Contrats libellés en unités de compte

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Rentes viagères

Les provisions mathématiques des rentes viagères sont calculées à partir des tables de mortalité instaurées par l'arrêté du 1^{er} août 2006 (tables TGH 05 et TGF 05 pour les rentes souscrites depuis le 01/01/2007 et avant le 20/12/2012 ; table TGF 05 pour les rentes viagères souscrites depuis le 20/12/2012).

Provisions pour participation aux bénéficiés

Ces provisions représentent les participations aux bénéficiés attribuées aux assurés mais non incorporées aux provisions mathématiques.

Elles respectent la dotation minimum prévue par le Code des assurances (90 % des bénéficiés techniques et 85 % des bénéficiés financiers devant être distribués sous 8 ans), ainsi que les clauses contractuelles et les revalorisations fixées par les Conseils d'administration.

Dans les cas prévus par la réglementation, cette provision peut être complétée par une participation aux bénéficiés différée calculée sur les retraitements de consolidation.

Provision globale de gestion vie

Elle permet de faire face aux charges de gestion futures non couvertes par les chargements sur primes et par la marge financière en application des modalités de calcul précisées par l'article 142-6 du règlement ANC n° 2015-11. Elle est déterminée par regroupement des contrats présentant des caractéristiques homogènes.

Provision pour aléas financiers

Si lors de l'inventaire, le taux de rendement réel des actifs diminué d'un cinquième, est inférieur au quotient du montant total des intérêts garantis des contrats par le montant moyen des provisions mathématiques constituées, la provision pour aléas financiers est dotée en application de l'article 142-8 du règlement ANC n° 2015-11.

Provisions pour risque d'exigibilité non-vie et vie

Destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-values latentes des actifs mentionnés à l'article R.343-10 du Code des assurances, la provision pour risque d'exigibilité (PRE) est calculée selon les dispositions de l'article R.343-5 du Code des assurances.

Cette provision inscrite dans les comptes sociaux est, le cas échéant, éliminée en consolidation.

3.9 Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

Les provisions pour risques et charges sont déterminées par chaque entité combinée et consolidée. Ces provisions sont destinées à faire face à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables (voir note n° 19).

Les provisions pour risques et charges comprennent les provisions pour litiges, les écarts d'acquisition passifs, les provisions pour engagements sociaux à long terme et les autres provisions pour risques et charges.

Provisions pour engagements sociaux à long terme

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Le Groupe applique la méthode de référence et constate des provisions pour l'ensemble de ses engagements postérieurs à l'emploi conformément aux dispositions de la méthode 2, du corridor et de la répartition des droits à prestations à partir de la date de prise de service, telles que prévues par la recommandation ANC n° 2013-02.

Le coût des services passés nés de l'introduction ou de la modification de régimes est enregistré immédiatement au bilan et au compte de résultat. Par ailleurs, les écarts actuariels de la période sont retraités de la variation de provision et portés dans les engagements hors bilan. Une fraction de ces écarts est enregistrée en compte de résultat. Cette fraction correspond au montant des écarts actuariels cumulés non comptabilisés en début d'exercice excédant plus ou moins 10 % du passif actuariel, divisé par la durée moyenne restant à courir jusqu'au départ en retraite.

Les provisions comptabilisées au passif correspondent à l'évaluation actuarielle des engagements, diminuée des écarts actuariels non encore comptabilisés, et déduction faite, le cas échéant, de la valeur des contrats d'assurance vie hors groupe souscrits en couverture.

L'évaluation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi relevant du statut commun repose sur les principales hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation : taux iBoxx € Corporates AA 10+ ;
- tables de mortalité : tables INSEE 2012–2014 ;
- taux de progression future des salaires (y compris inflation à long terme) : entre 1,80 % et 2,50 %.

Pour les abondements aux comptes épargne temps retraite, ils sont dus par l'employeur :

- en cas d'annonce anticipée du départ en retraite, en fonction de la durée de prévenance ;
- en cas de liquidation des comptes épargne temps retraite pour une cessation totale anticipée de l'activité, en fonction du stock de jours épargnés.

L'évaluation actuarielle des régimes français de retraite à prestations définies visés par la Loi PACTE n° 2019-486 du 22 mai 2019 tient compte du gel des droits conditionnels accumulés intervenu au 31 décembre 2019.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les cotisations sont comptabilisées en résultat en contrepartie des services rendus par les membres du personnel bénéficiaires, conformément à la recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013.

Autres avantages à long terme

Les engagements à long terme donnant lieu à versement de prestations pendant la durée de vie active des salariés, comme les médailles du travail et les congés anniversaire, ne sont pas assimilés à des engagements postérieurs à l'emploi. Ils relèvent des dispositions spécifiques de la section 7 de la recommandation CNC n° 2003-R-01 du 1^{er} avril 2003, sur renvoi de la recommandation ANC n° 2013-02, qui imposent la comptabilisation immédiate en résultat des écarts actuariels et du coût des services passés.

Les provisions comptabilisées au passif correspondent à l'évaluation actuarielle des engagements.

Passifs éventuels

Le passif éventuel correspond à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'établissement des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas. Les passifs éventuels ne sont pas provisionnés et font l'objet d'une description dans les notes d'annexe (voir note n° 19).

3.10 Impôts différés

Les impôts sur les bénéfices regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Les soldes d'impôts différés actifs et passifs figurent au bilan combiné, respectivement dans le poste « autres créances » et le poste « autres dettes ». Les positions d'impôts différés des filiales consolidées du Groupe intégrées fiscalement sont agrégées et présentées en net.

Les impôts différés sont calculés, selon une approche bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant des divergences entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales, en utilisant les règles fiscales et les taux d'impôt en vigueur à la clôture et qui seront applicables lorsque les différences temporaires se réaliseront. Les principales différences temporaires proviennent des éléments suivants :

- décalages temporaires entre résultat comptable et résultat fiscal, notamment sur les valeurs liquidatives des OPCVM et certaines provisions techniques pour les entreprises d'assurance non-vie ;
- différences entre la valeur comptable consolidée et la valeur fiscale des actifs et passifs ;
- déficits fiscaux reportables ;
- plus-values en sursis d'imposition ;
- retraitements de consolidation.

En cas de situation nette fiscale passive, les impôts différés sont systématiquement comptabilisés. En revanche, en cas de situation nette fiscale active, un impôt différé n'est comptabilisé que lorsque des résultats fiscaux bénéficiaires futurs suffisamment importants pour permettre de couvrir l'imposition différée sont anticipés.

La SGAM Covéa a opté, à compter du 1^{er} janvier 2008, pour le régime de groupe fiscal prévu au 2^e alinéa de l'article 223 A du Code général des impôts.

3.11 Comptes sectoriels : produits nets de placements

La ventilation du résultat net combiné de la gestion des placements entre la part technique et la part non technique réalisée pour chaque entreprise est faite en proportion des provisions techniques consolidées et de la contribution aux fonds propres consolidés avant élimination des titres, sauf lorsqu'il existe des actifs cantonnés pour lesquels les produits financiers sont affectés aux fonds propres.

Note N° 4

Méthodes comptables obligatoires, de référence et optionnelles

Comme indiqué dans le règlement ANC n° 2020-01, ou par renvoi au règlement ANC n° 2014-03, certaines méthodes sont obligatoires, de référence ou optionnelles dans les comptes combinés.

Ainsi, la comptabilisation à l'actif des frais de développement et des frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) des actifs corporels, incorporels et financiers relevant du règlement ANC n° 2014-03 est obligatoire au niveau des comptes consolidés.

Le provisionnement des engagements de retraite et avantages assimilés constitue, quant à lui, une méthode de référence que le groupe Covéa applique (cf. note n° 3.9).

Concernant les provisions d'assurance vie, le règlement ANC n° 2020-01 prévoit que, sur option, les provisions d'assurance vie puissent être évaluées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation. Covéa n'a pas recours à cette option (cf. note n° 3.8).

Note N° 5

Retraitements d'homogénéisation des comptes liés aux principales différences entre les réglementations françaises et étrangères

Les comptes des filiales implantées à l'étranger sont homogénéisés dans le but de les rendre conformes à la réglementation française.

En ce qui concerne les filiales britanniques, irlandaises et italiennes, la réglementation locale impose l'évaluation d'une partie des placements en valeur de marché, la correction dérogée étant affectée au résultat.

Conformément aux règles comptables françaises, ces placements ont été retraités au coût historique. En outre, sur ces mêmes actions, a été calculée une provision pour dépréciation durable, conformément à la réglementation française et aux règles du Groupe énoncées en note n° 3.1.3.

Note N° 6

Élimination des opérations intra-groupe

Sont éliminées, les opérations intra-groupe suivantes :

- les comptes courants enregistrant notamment l'utilisation de biens et services communs ;
- les dividendes versés par les filiales aux entreprises-mères ou par les filiales entre elles ;
- les opérations de prêts intra-groupe ;

- les opérations de réassurance intra-groupe ;
- les plus et moins-values de cessions intra-groupe (les actifs cédés sont ainsi maintenus à leur valeur historique) ;
- les provisions relatives à la dépréciation de titres de participation consolidés (sans impact d'impôts différés).

Note N° 7

Périmètre de combinaison

Le groupe Covéa présente des comptes combinés en application de la réglementation qui prévoit que, lorsque des entreprises d'assurance constituent un ensemble dont la cohésion ne résulte pas de liens en capital, l'une d'elles doit établir et publier des comptes combinés.

La convention de combinaison désigne la SGAM Covéa comme entité combinante. Au 31 décembre 2021, elle lie entre elles les entreprises suivantes : SGAM Covéa, Apgis, Assurances Mutuelles de France, La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, Le Finistère, MAAF Assurances, MAAF Santé, MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA Vie Assurances Mutuelles et SMI.

Ces entités présentent, dans de nombreux domaines, des liens étroits, notamment, selon le cas :

- direction commune ;
- services opérationnels communs ;
- filiales communes ;
- accords de coassurance ou de réassurance.

Sont consolidées :

- les sociétés qu'une ou plusieurs entreprises signataires de la convention de combinaison contrôlent de manière exclusive ou conjointement ;
- les sociétés dans lesquelles une ou plusieurs entreprises signataires de la convention de combinaison exercent une influence notable présumée exister à partir d'une détention directe ou indirecte de plus de 20 % des droits de vote ;
- les entités *ad hoc* créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires pour le compte d'une entreprise. Ces entités doivent être comprises dans le périmètre de combinaison dès lors qu'une ou des entreprises du Groupe en détiennent le contrôle et en sont actionnaires ou associées.

N'entrent pas dans le périmètre de combinaison :

- les participations considérées comme non significatives au niveau du Groupe, le caractère significatif étant apprécié au regard des capitaux propres, du résultat et des primes acquises du Groupe ;
- les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation égale ou supérieure à 20 % mais se trouvant en état de liquidation et non significatives ;
- les entreprises de placement collectif en valeurs mobilières, car elles sont détenues en vue de la représentation

des engagements techniques d'assurance et sont donc exclues en application du règlement ANC n° 2020-01 ;

- les Sociétés Civiles Immobilières qui ont un caractère de placement et dont le résultat de l'exercice est intégré dans les comptes de ses détentrices à la clôture du même exercice ;
- les sociétés qui sont détenues temporairement ou dans lesquelles le Groupe n'a pas le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle ;
- les groupements de moyens.

Les éléments corporels et incorporels des Groupements d'Intérêts Économiques constitués par des entreprises du Groupe pour la mise en commun et l'exploitation de leurs moyens informatiques (GIE MMA SI, GIE Europex, GIE Eurodem et GIE AGSI), la gestion de leurs sinistres (GIE Europac, GIE Européenne de Règlement et GIE Euro Gestion Santé), la gestion immobilière interne d'exploitation (GIE Clbail) ainsi que les achats (GIE Logistic, GIE Covéa Agora) sont exclus du bilan combiné, les résultats étant enregistrés dans les comptes individuels des entreprises du Groupe.

Ces exclusions n'altèrent pas l'image fidèle des comptes combinés.

Principales variations du périmètre de combinaison Covéa

- Aucune entrée ou sortie de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice 2021.

Le tableau ci-après indique pour chaque entité du périmètre, son activité, sa méthode d'intégration, le pays de localisation de son siège, ainsi que le segment d'activité dans lequel elle est incluse (informations sectorielles - note n° 30).

Nom	Activité exercée	Pays de localisation du siège	Méthode de consolidation	Segment d'activité	Contrôle %	Intérêt %
SGAM Covéa	Holding mutualiste	France	Cte	Autres		
Assurances Mutuelles de France	Assurance non-vie	France	C	Non-vie		
Le Finistère	Assurance non-vie	France	C	Non-vie		
La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires	Assurance non-vie	France	C	Non-vie		
MAAF Assurances	Assurance non-vie	France	C	Non-vie		
MAAF Santé	Complémentaire santé	France	C	Vie/Non-vie		
MMA IARD Assurances Mutuelles	Assurance non-vie	France	C	Non-vie		
MMA Vie Assurances Mutuelles	Assurance vie	France	C	Vie		
Apgis	Assurance collective santé prévoyance	France	C	Vie/Non-vie		
SMI	Santé prévoyance	France	C	Vie/Non-vie		
Covéa Coopérations	Détention de participations et réassurance	France	G	Vie/Non-vie	100,00	100,00

Nom	Activité exercée	Pays de localisation du siège	Méthode de consolidation	Segment d'activité	Contrôle %	Intérêt %
Covéa Protection Juridique	Assurance protection juridique	France	G	Non-vie	100,00	100,00
Fidélia Assistance	Assurance assistance	France	G	Non-vie	99,99	99,99
GMF Assurances	Assurance non-vie	France	G	Non-vie	100,00	100,00
La Sauvegarde	Assurance non-vie	France	G	Non-vie	99,99	99,99
MAAF Assurances SA	Assurance non-vie	France	G	Non-vie	100,00	100,00
MMA IARD SA	Assurance non-vie	France	G	Non-vie	100,00	100,00
BPCE IARD	Assurance non-vie	France	G	Non-vie	50,00	50,00
CSE Insurance Company	Assurance non-vie	États-Unis	G ¹	Non-vie	100,00	100,00
Covéa Insurance plc	Assurance non-vie	Grande-Bretagne	G	Non-vie	100,00	100,00
Bipiemme Assicurazioni	Assurance non-vie	Italie	G	Non-vie	100,00	81,00
GMF Vie	Assurance vie	France	G	Vie	100,00	100,00
MMA Vie SA	Assurance vie	France	G	Vie	100,00	100,00
MAAF Vie	Assurance vie	France	G	Vie	100,00	100,00
Bipiemme Vita SpA	Assurance vie	Italie	G	Vie/Non-vie	81,00	81,00
Covéa Lux	Réassurance	Luxembourg	G	Vie/Non-vie	100,00	100,00
Medical Insurance Company	Assurance non-vie	Irlande	G	Non-vie	99,90	99,90
Covéa Finance	Gestion de portefeuilles de titres pour le compte de tiers	France	G	Autres	100,00	100,00
Midepp	Gestion de portefeuilles	France	G	Autres	100,00	100,00
Assurland	Comparateur d'assurances	France	G	Autres	100,00	100,00
GMF Financial Services Corp.	Holding	États-Unis	G	Autres	100,00	100,00
MMA Holdings UK plc	Holding	Grande-Bretagne	G	Autres	100,00	100,00
SA Immobilière des MMA	Société immobilière	France	G	Vie	100,00	100,00
SCI Flèche Mizola	Société immobilière	France	G	Vie	100,00	100,00
SCI Boissy Royale	Société immobilière	France	G	Non-vie	100,00	100,00
SCI Sécurité Pierre	Société immobilière	France	G	Non-vie	100,00	100,00
Covéa Invest	Investissement et prise de participations	France	G	Autres	100,00	100,00
Coparex	Investissement et prise de participations	France	G	Autres	100,00	100,00
Covéa D	Association	France	G	Autres	100,00	100,00
Prifinance	Société de défaisance	France	G ¹	Autres	62,00	62,00
Carma	Partenariat Carrefour - Assurance dommages particuliers	France	ME		49,99	49,99
Carma Vie	Partenariat Carrefour - Assurance emprunteurs	France	ME		49,99	49,99
Protec BTP	Assurance non-vie	France	ME		35,00	35,00

Cte : combinante

G : intégration globale

C : combinée

ME : intégration par mise en équivalence

¹Sociétés intégrées sur la base de leurs comptes consolidés

4

Informations sur les postes de bilan

Note N° 8

Actifs incorporels (dont écarts d'acquisition)

8.1 Ventilation par nature

En milliers d'euros	2021			2020
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Écarts d'acquisition	526 911	-524 193	2 718	3 343
Fonds de commerce d'assurance	149 983	-100 008	49 975	49 975
Autres actifs incorporels	304 754	-77 200	227 554	229 103
Indemnités compensatrices d'agences et quote-part des droits d'exercice agents financés par le Groupe	195 590	-3 839	191 751	191 232
Logiciels	52 847	-48 855	3 992	5 413
Droit au bail	10 906	-167	10 739	10 950
Autres	45 411	-24 339	21 072	21 508
Total	981 648	-701 401	280 247	282 421

Les valeurs nettes des écarts d'acquisition se ventilent comme suit :

	2021	2020
Covea Insurance	2 718	3 343
Total	2 718	3 343

8.2 Actifs incorporels des GIE non consolidés

En milliers d'euros	2021			2020
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles Logiciels et frais de développement	873 376	-646 566	226 810	206 017

Note N°9

Placements

9.1 État récapitulatif des placements des entreprises d'assurance

En milliers d'euros	2021				
	Valeur brute ⁵	Amortissements / dépréciations / Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins-value latente
Placements immobiliers ¹	4 437 443	-681 678	3 755 765	6 908 553	3 152 788
Actions et titres à revenus variables	4 379 402	-210 709	4 168 693	6 428 820	2 260 127
Parts d'OPCVM d'actions ²	4 082 257	-46 606	4 035 651	6 282 376	2 246 725
Obligations et autres titres à revenus fixes	72 689 382	-345 969	72 343 413	77 242 645	4 899 232
Parts d'OPCVM obligataires ^{3/4}	5 288 422		5 288 422	5 732 769	444 347
Autres placements ^{3/4}	2 280 928	-7 024	2 273 904	2 278 565	4 661
Total	93 157 834	-1 291 986	91 865 848	104 873 728	13 007 880
Total des placements cotés	84 826 574	-351 662	84 474 912	94 132 720	9 657 808
Total des placements non cotés	8 331 260	-940 324	7 390 936	10 741 008	3 350 072
Part des placements d'assurance non-vie	33 743 030	-947 306	32 795 724	37 715 300	4 919 576
Part des placements d'assurance vie	59 414 804	-344 680	59 070 124	67 158 428	8 088 304

¹Les placements immobiliers recouvrent principalement les terrains et immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que les parts de sociétés immobilières non cotées et comptes courants associés.

²Dont reclassement de 849 millions d'euros en valeur nette comptable au 31 décembre 2020 de parts d'OPCVM d'actions vers les parts d'OPCVM obligataires, compte tenu de la composition des actifs sous-jacents au 31 décembre 2021.

³Des prêts hypothécaires détenus en direct et présentés dans les autres placements au 31 décembre 2020 ont été transférés pour 407 millions d'euros dans un organisme de financement spécialisé dédié, dont le groupe Covéa est actionnaire, présenté dans les parts d'OPCVM obligataires au 31 décembre 2021.

⁴Les autres placements recouvrent principalement des dépôts auprès d'établissements de crédit (dépôts et comptes à terme, notamment) pour 1 175 millions d'euros et des prêts hypothécaires restant détenus en direct pour 381 millions d'euros.

⁵Valeur brute, y compris parts non libérées des investissements dans des sociétés qui sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie de la reconnaissance d'une dette (en « autres dettes ») pour 28 millions d'euros au 31 décembre 2021 et 25 millions d'euros au 31 décembre 2020.

En milliers d'euros	2020				
	Valeur brute ⁵	Amortissements / dépréciations / Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins-value latente
Placements immobiliers ¹	4 406 962	-650 901	3 756 061	6 726 879	2 970 818
Actions et titres à revenus variables	4 390 575	-205 532	4 185 043	5 821 060	1 636 017
Parts d'OPCVM d'actions	5 096 941	-42 861	5 054 080	6 773 438	1 719 358
Obligations et autres titres à revenus fixes	71 934 270	-459 986	71 474 284	79 045 704	7 571 420
Parts d'OPCVM obligataires	2 885 157		2 885 157	3 320 024	434 867
Autres placements	3 167 135	-10 413	3 156 722	3 162 518	5 796
Total	91 881 040	-1 369 693	90 511 347	104 849 623	14 338 276
Total des placements cotés	83 493 004	-483 185	83 009 819	94 268 392	11 258 573
Total des placements non cotés	8 388 036	-886 508	7 501 528	10 581 231	3 079 703
Part des placements d'assurance non-vie	32 606 842	-943 649	31 663 193	36 652 714	4 989 521
Part des placements d'assurance vie	59 274 198	-426 044	58 848 154	68 196 909	9 348 755

¹Les placements immobiliers recouvrent principalement les terrains et immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que les parts de sociétés immobilières non cotées et comptes courants associés.

N.B. : Pour les contrats comportant une clause de participation aux bénéfices, la réalisation de plus-values latentes génère des droits en faveur des bénéficiaires.

9.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

En milliers d'euros	2021				
	Valeur brute	Amortissements / dépréciations / Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins-value latente
Placements des entreprises d'assurance	1 238 302	-206 490	1 031 812	1 181 288	149 476
Actions et titres à revenus variables	909 863	-206 490	703 373	852 764	149 391
Autres placements	328 439		328 439	328 524	85
Placements des autres entreprises	95 116	-38 518	56 598	57 769	1 171
Actions et titres à revenus variables	85 298	-38 518	46 780	47 951	1 171
Autres placements	9 818		9 818	9 818	
Total	1 333 418	-245 008	1 088 410	1 239 057	150 647

9.3 Titres non consolidés

Sont répertoriées ci-dessous les informations relatives aux titres pour lesquels l'investissement du Groupe est supérieur à 1 million d'euros.

9.3.1 Titres de participation dans les sociétés immobilières

Titres inclus à l'actif du bilan dans le poste Terrains et Constructions des entreprises d'assurance.

En milliers d'euros	Pays de localisation du siège	Pourcentage Participation Groupe	Investissements Groupe		Capitaux propres à 100 % ²	Résultat à 100 % ²	Valeur de réalisation ¹	Chiffre d'affaires à 100 % ²
			Brut ⁴	Prov.				
Sociétés								
SCI Marble Haussmann	France	100,00 %	396 889		12 128	9 515	434 445	19 071
SCI Covéa Real Estate Long Terme (CoreLT)	France	100,00 %	226 259		95 520	-8 229	240 130	
SA Sécurité Pierre investissements	France	89,92 %	170 057		204 819	6 761	359 882	13 445
SCI Immobilière Générale Française	France	100,00 %	166 310		53 674	14 771	289 787	9 319
SCI Core 102 Charonne	France	100,00 %	158 650				161 318	
SCI 6 Avenue Kléber	France	100,00 %	150 213		41 298	6 298	210 170	9 291
SCI Prony Bureaux	France	100,00 %	141 832		150 430	11 490	383 064	17 401
SCI Séquana Rive Gauche	France	100,00 %	140 229		95 420	5 420	180 609	10 152
SCI Califimmo	France	100,00 %	114 911		121 785	4 327	153 187	7 163
SAS Prony Habitations	France	100,00 %	83 962		87 937	2 231	181 842	7 333
Breteuil Ségur	France	100,00 %	77 400		26 816	-3 184	139 557	112
SARL MDM Kellermann	France	100,00 %	76 860		12 710	-19	105 390	

Sociétés	Pays de localisation du siège	Pourcentage Participation Groupe	Investissements Groupe		Capitaux propres à 100 % ²	Résultat à 100 % ²	Valeur de réalisation ¹	Chiffre d'affaires à 100 % ²
			Brut ⁴	Prov.				
SCI Le Tropic	France	100,00 %	66 591		16 344	4 344	85 028	7 162
SAS Foncière Opéra Gaillon	France	100,00 %	61 248	-7 312	46 444	1 901	76 609	4 186
SCI Silverseine	France	100,00 %	58 468		16 664	6 664	104 155	10 761
SCI Dalle 1	France	100,00 %	56 040		37 927	2 972	97 048	5 369
Covivio Alexander Platz SARL	France	25,00 %	51 044				51 047	
SCI Dalle 2	France	50,00 % ³	41 697		80 247	11 712	111 069	13 499
SCI Londres Athènes	France	100,00 %	33 989		39 547	4 679	88 845	
SCI MGF Immobilier	France	100,00 %	26 225		8 126	521	28 206	1 113
SCI Covéa Real Estate Développement	France	100,00 %	24 080		37 039	13 126	28 501	
SCI Espace Performance	France	100,00 %	23 581		24 147	566	24 479	1 276
SCI Cital Wacken	France	100,00 %	17 809	-422	12 663	1 467	18 546	3 090
SARL Boulogne Ailes MDM	France	100,00 %	8 897		9 315	797	13 165	1 637
SCI de placements de Covéa Protection Juridique	France	100,00 %	8 661		8 580	-82	12 234	180
SARL Lyon MDM	France	100,00 %	8 067		7 984	504	21 257	1 105
SCI 36 Boulevard Saint Marcel	France	100,00 %	6 582		803	802	15 364	1 030
SCI MDM Vie	France	100,00 %	5 641		6 328	687	12 663	968
SCI Maison des quatre	France	100,00 %	4 380		2 438	-124	5 213	239
SARL Le Mans 37 Chanzy MDM	France	100,00 %	4 334	-332	3 988	15	4 002	
SCI du Groupe des Mutuelles du Mans Assurances	France	100,00 %	3 681		2 214	-1 465	4 144	3 233
SAS Chauray Valeur	France	100,00 %	2 020		2 500	183	6 152	413
SAS Covéa Real Estate Résidentiel	France	100,00 %	1 200				1 200	
SAS Le Grand Bleu	France	100,00 %	1 734		1 566	264	4 138	506
Autres			4 455					
Total			2 423 996	-8 066				

¹Part Groupe.²Capitaux propres, résultat et chiffre d'affaires de l'exercice 2020.³50 % de détention directe, mais 100 % de contrôle par le Groupe en considérant les détentions à la fois directe et indirecte.⁴Valeur brute, y compris parts non libérées des investissements dans des sociétés qui sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie de la reconnaissance d'une dette (en « autres dettes ») pour 14 millions d'euros au 31 décembre 2021.

9.3.2 Autres titres de participation

Titres inclus à l'actif du bilan dans le poste Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation des sociétés d'assurance.

Sociétés	Pays de localisation du siège	Pourcentage Participation Groupe	Investissements Groupe		Capitaux propres à 100 % ²	Résultat à 100 % ²	Valeur de réalisation ¹	Chiffre d'affaires à 100 % ²
			Brut ⁴	Prov.				
Covivio ³	France	7,16 %	385 360		8 582 202	359 767	490 761	776 076
GMF Recouvrement	France	100,00 %	136 008	-72 851	63 157	10	63 157	83
IENA Investissements Participations	France	100,00 %	126 164		127 845	-688	143 739	
Lagune International	Luxembourg	25,25 %	58 278		187 324	12 110	61 863	
AME Life Lux ⁵	Luxembourg	100,00 %	35 910	-35 910	30 940	-5 230	0	30 606
Covéa Real Estate Développement II	France	100,00 %	25 982		1 499	-13	32 537	
Appenin	France	100,00 %	7 038	-3 977	6 151	-1 172	3 180	64
Covéa Next	France	100,00 %	6 023	-2 505	18 436	-2 385	3 515	
Cesvi France	France	90,00 %	5 501		6 514	5	5 863	2 561
MMA Participations	France	100,00 %	5 414		6 059	3 412	4 963	
AZ Plus	France	100,00 %	5 268		4 650	14	4 639	
Gespré Europe	France	80,00 %	3 808	-1 010	4 149	162	2 800	3 414
MMA Gestion	France	100,00 %	3 095		3 888	-39	3 840	14 141
SC Holding	France	50,00 %	2 908		13 579	-3	6 375	
Humensis	France	7,52 %	2 629	-871	3 634	-1 608	1 758	45 731
Occidentale de conseils et de gestion (OCG)	France	100,00 %	2 005		2 419	157	2 476	133
RL Finance	France	18,36 %	1 453		10 616	446	1 949	
CAT SA	France	100,00 %	1 417		5 569	4 143	3 940	15 320
Darva (Développement d'applications sur réseaux à valeur ajoutée)	France	22,57 %	1 042		18 183	-481	4 514	26 815
Fidélia Services	France	100,00 %	1 011		675	263	686	671
Autres			93 549	-89 366				
Total des titres de participation non consolidés enregistrés dans le compte « Actions et titres entreprises liées et participations »			909 863	-206 490				

¹Part Groupe.

²Capitaux propres, résultat et chiffre d'affaires de l'exercice 2020.

³Capitaux propres, résultat et chiffre d'affaires consolidés.

⁴Valeur brute, y compris parts non libérées des investissements dans des sociétés qui sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie de la reconnaissance d'une dette (en « autres dettes ») pour 2 millions d'euros au 31 décembre 2021.

⁵Entité cédée début 2022.

9.4 Placements représentatifs des engagements en unités de compte

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte figurent au bilan en valeur de marché.

En milliers d'euros	2021	2020
Placements immobiliers	57 181	58 924
Actions et titres à revenus variables		
Obligations et autres titres à revenus fixes	1 936 434	1 662 473
Parts d'OPCVM obligataires	240 957	194 027
Parts d'autres OPCVM	5 829 070	4 855 207
Total	8 063 642	6 770 631

9.5 Placements des autres entreprises

En milliers d'euros	2021				
	Valeur brute	Amortissements / dépréciations / Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins-value latente
Placements immobiliers	28 955	-14 830	14 125	53 880	39 755
Actions et titres à revenus variables ¹	834 473	-38 517	795 956	797 792	1 836
Parts d'OPCVM d'actions ¹	331 819	-850	330 969	348 030	17 061
Obligations et autres titres à revenus fixes	25 329	-493	24 836	24 836	
Parts d'OPCVM obligataires	97 139	-201	96 938	97 690	752
Autres placements	23 112	-4 999	18 113	16 284	-1 829
Total	1 340 827	-59 890	1 280 937	1 338 512	57 575

¹Variation par rapport à 2020 résultant du déploiement en 2021 de l'activité de Coparex d'investissement dans des véhicules ayant pour actif sous-jacent des activités de réassurance, pour 749 millions d'euros, et dans des fonds, pour 271 millions d'euros.

En milliers d'euros	2020				
	Valeur brute	Amortissements / dépréciations / Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins-value latente
Placements immobiliers	28 847	-14 689	14 158	51 947	37 789
Actions et titres à revenus variables	87 159	-36 115	51 044	59 142	8 098
Parts d'OPCVM d'actions	41 099		41 099	43 412	2 313
Obligations et autres titres à revenus fixes	90 844	-894	89 950	91 493	1 543
Parts d'OPCVM obligataires	2 536		2 536	2 536	
Autres placements	17 634	-4 989	12 645	10 816	-1 829
Total	268 119	-56 687	211 432	259 346	47 914

9.6 Titres mis en équivalence

En milliers d'euros	Capital social à 100 %	Capitaux propres à 100 %	Dont résultat 2021 à 100 %	Valeur au bilan consolidé ¹	
				2021	2020
Sociétés d'assurance non-vie					
Carma	23 270	119 913	1 977	63 022	61 276
Protec BTP	28 140	54 749	2 044	19 162	19 028
Sociétés d'assurance vie					
Carma Vie	6 100	10 906	1 696	5 452	5 132
Total	57 510	185 568	5 717	87 636	85 436

¹Pourcentages de détention présentés en note n° 7 - Périmètre de combinaison

Note N° 10

Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

10.1 Ventilation par nature

En milliers d'euros	2021			2020
	Brut	Provisions	Net	
Primes acquises non émises	399 156		399 156	280 794
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe ¹	2 442 815	-109 560	2 333 255	3 442 615
Créances nées d'opérations de réassurance (cessions et acceptations) ²	553 243	-59 308	493 935	542 408
Total	3 395 214	-168 868	3 226 346	4 265 817

¹En 2020, les autres créances nées d'opérations d'assurance directe comprenaient des mises en recouvrement de quittances exigibles l'année suivante. À compter de 2021, ces primes sont comptabilisées à la date de prise d'effet des contrats. Pro forma, le solde des autres créances nées d'opérations d'assurance directe se serait élevé à 2 308 millions d'euros au 31 décembre 2020.

²Les parts des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer (cf. note 17 – Provisions techniques) et les créances nées d'opérations de réassurance intègrent les cessions probables ou acquises des pertes d'exploitation au titre de la Covid-19.

10.2 Ventilation par activité

En milliers d'euros	2021			2020
	Non-vie	Vie	Total	
Primes acquises non émises	383 201	15 955	399 156	280 794
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	2 307 180	26 075	2 333 255	3 442 615
Créances nées d'opérations de réassurance (cessions et acceptations)	491 103	2 832	493 935	542 408
Total	3 181 484	44 862	3 226 346	4 265 817

10.3 Ventilation par échéance

En milliers d'euros	2021			Total
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Primes acquises non émises	399 156			399 156
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	2 313 791	18 357	1 107	2 333 255
Créances nées d'opérations de réassurance (cessions et acceptations)	492 051	1 884		493 935
Total	3 204 998	20 241	1 107	3 226 346

Note N° 11

Créances sur les entités du secteur bancaire

11.1 Ventilation par nature

En milliers d'euros	2021			2020
	Brut	Provisions	Net	
Comptes courants et caisse	2 241 289		2 241 289	3 630 442
Total	2 241 289		2 241 289	3 630 442

11.2 Ventilation par activité

En milliers d'euros	2021				2020
	Non-vie	Vie	Autres	Total	
Comptes courants et caisse	1 761 904	375 059	104 326	2 241 289	3 630 442
Total	1 761 904	375 059	104 326	2 241 289	3 630 442

11.3 Ventilation par échéance

En milliers d'euros	2021				2020
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Comptes courants et caisse	2 241 289			2 241 289	3 630 442
Total	2 241 289			2 241 289	3 630 442

Note N° 12

Autres créances

12.1 Ventilation par nature

En milliers d'euros	2021			2020
	Brut	Provisions	Net	
Personnel et comptes rattachés	7 549		7 549	13 442
État, organismes sociaux	285 171	-538	284 633	575 027
Impôts différés actifs ¹	979 110		979 110	
Autres créances	1 368 277	-29 282	1 338 995	1 222 194
Total	2 640 107	-29 820	2 610 287	1 810 663

¹À compter du 1^{er} janvier 2021, conformément au règlement ANC n° 2020-01, les impôts différés actifs sont reclassés des « comptes de régularisation actifs » vers les « autres créances ». Au 31 décembre 2020, ils représentaient un montant de 889 millions d'euros présentés en « comptes de régularisation actifs » (cf. note 14 – Comptes de régularisation actifs).

12.2 Ventilation par activité

En milliers d'euros	2021			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Personnel et comptes rattachés	6 562	617	370	7 549
État, organismes sociaux	124 037	158 356	2 240	284 633
Impôts différés actifs	962 840	10 740	5 530	979 110
Autres créances	1 085 295	208 693	45 007	1 338 995
Total	2 178 734	378 406	53 147	2 610 287

12.3 Ventilation par échéance

En milliers d'euros	2021			
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Personnel et comptes rattachés	7 549			7 549
État, organismes sociaux	284 633			284 633
Impôts différés actifs	344 719	481 360	153 031	979 110
Autres créances	1 331 123	4 747	3 125	1 338 995
Total	1 968 024	486 107	156 156	2 610 287

Note N° 13

Autres actifs

13.1 Ventilation par nature

En milliers d'euros	2021			2020
	Brut	Provisions	Net	
Dépôts et cautionnements	15 466		15 466	16 873
Stock et en-cours				
Autres immobilisations corporelles	397 547	-285 751	111 796	124 215
Total	413 013	-285 751	127 262	141 088

13.2 Ventilation par activité des autres actifs

En milliers d'euros	2021			Total
	Non-vie	Vie	Autres	
Dépôts et cautionnements	15 455	11		15 466
Stocks et en-cours				
Autres immobilisations corporelles	110 477	305	1 014	111 796
Total	125 932	316	1 014	127 262

13.3 Actifs corporels des GIE non consolidés

En milliers d'euros	2021			2020
	Brut	Amortissements	Net	
Actif immobilisé				
Immobilisations corporelles				
Matériel informatique et autres matériels	339 758	-209 353	130 405	131 729

Note N° 14

Comptes de régularisation actifs

En milliers d'euros	2021				2020
	Non-vie	Vie	Autres	Total	
Impôts différés actifs ¹					889 377
Intérêts et loyers courus et non échus	135 310	437 373		572 683	620 703
Frais d'acquisition reportés ²	625 756	1 722 657		2 348 413	1 017 130
Autres charges à répartir					972
Charges constatées d'avance	4 830	1 700	4 862	11 392	10 096
Évaluations techniques de réassurance ³	197 709	1 175 699		1 373 408	154 527
Autres comptes de régularisation actifs ⁴	204 398	6 535	533	211 466	142 975
Total	1 168 003	3 343 964	5 395	4 517 362	2 835 780

¹À compter du 1^{er} janvier 2021, conformément au règlement ANC n° 2020-01, les impôts différés actifs sont reclassés des « comptes de régularisation actifs » vers les « autres créances » (cf. note 12 – Autres créances).

²Les commissions payées et reçues à la mise en place des traités d'acceptations en vie avec SLI et SGLRI (cf. Faits caractéristiques intervenus au cours de la période) ont été enregistrées, en euros, respectivement en frais d'acquisition reportés à l'actif pour 1 291 millions d'euros et en comptes de régularisation au passif pour 170 millions d'euros (cf. note 23 – Comptes de régularisation passifs). Ces commissions sont amorties sur le rythme d'émergence des marges futures telles que prévues à l'initialisation des traités.

³Les évaluations techniques de réassurance à l'actif et les provisions techniques acceptées au passif (cf. note 17 – Provisions techniques) intègrent les estimations de comptes à recevoir des cédantes. Leur évolution est notamment liée à la mise en place des traités d'acceptations en vie avec SLI et SGLRI.

⁴Dont comptes de régularisation liés aux instruments financiers à terme : cf. note 26 – Instruments financiers à terme.

Note N° 15

Capitaux propres

15.1 Capitaux propres du Groupe

En milliers d'euros	Fonds d'établissement	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Total fonds propres
Fonds propres au 31.12.2019	1 129 698	6 358	13 973 511	858 481	15 968 048
Affectation du résultat 2019			858 481	-858 481	
Résultat de l'exercice 2020				415 077	415 077
Alimentation des fonds propres	3 158				3 158
Écarts de conversion			-29 361		-29 361
Variations de périmètre					
Autres			-858		-858
Total mouvements	3 158		828 262	-443 404	388 016
Fonds propres au 31.12.2020	1 132 856	6 358	14 801 773	415 077	16 356 064
Affectation du résultat 2020			415 077	-415 077	
Résultat de l'exercice 2021				837 867	837 867
Alimentation des fonds propres	3 457				3 457
Écarts de conversion			31 608		31 608
Variations de périmètre					
Autres			2 368		2 368
Total mouvements	3 457		449 053	422 790	875 300
Fonds propres au 31.12.2021	1 136 313	6 358	15 250 826	837 867	17 231 364

Les fonds propres au 31 décembre 2021 comprennent un montant de 1 136 313 milliers d'euros correspondant d'une part aux fonds d'établissement des entreprises affiliées et d'autre part au fonds d'établissement de la SGAM Covéa qui s'élève à 20 590 milliers d'euros.

15.2 Intérêts minoritaires

En milliers d'euros	Réserves consolidées	Résultat	Total fonds propres
Situation au 31.12.2019	74 471	16 266	90 737
Affectation du résultat 2019	16 266	-16 266	
Résultat de l'exercice 2020		11 215	11 215
Écarts de conversion			
Distribution	-4 238		-4 238
Variations de périmètre			
Autres			
Total mouvements	12 028	-5 051	6 977
Situation au 31.12.2020	86 499	11 215	97 714
Affectation du résultat 2020	11 215	-11 215	
Résultat de l'exercice 2021		12 487	12 487
Écarts de conversion			
Distribution	-5 434		-5 434
Variations de périmètre			
Autres	-25		-25
Total mouvements	5 756	1 272	7 028
Situation au 31.12.2021	92 255	12 487	104 742

Note N° 16

Passifs subordonnés

En milliers d'euros	Échéance			2021	2020
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Entreprise d'assurance					
Titres participatifs			144 580	144 580	160 705
Titres subordonnés remboursables	26 050 ¹		8 000	34 050	34 050
Total	26 050		152 580	178 630	194 755

¹Titre subordonné émis par Bipiemme Vita remboursé à l'échéance, en mars 2022.

Note N° 17

Provisions techniques

17.1 Provisions techniques par nature

En milliers d'euros	2021			2020
	Non-vie	Vie	Total	
Provisions brutes de cessions en réassurance				
Provisions pour primes non acquises	3 205 632		3 205 632	3 055 513
Provisions d'assurance vie		52 564 538	52 564 538	52 818 732
Provisions pour sinistres à payer ^{1/2}	21 632 335	1 997 975	23 630 310	21 649 465
Participations aux bénéfices	98 826	3 096 565	3 195 391	3 076 079
Provisions pour égalisation	976 953	91 429	1 068 382	1 075 237
Provisions mathématiques de rentes	2 453 244		2 453 244	2 418 794
Autres provisions techniques	180 558	18 733	199 291	238 799
Sous-total provisions techniques brutes	28 547 548	57 769 240	86 316 788	84 332 619
Provisions techniques contrats en unités de compte		8 082 867	8 082 867	6 808 713
Total	28 547 548	65 852 107	94 399 655	91 141 332
Part des réassureurs dans les provisions techniques				
Provisions pour primes non acquises	37 576		37 576	27 310
Provisions d'assurance vie		213 619	213 619	232 314
Provisions pour sinistres à payer ³	2 189 223	17 622	2 206 845	2 209 888
Participations aux bénéfices	1 078		1 078	916
Provisions pour égalisation	1 277	80 312	81 589	84 568
Provisions mathématiques de rente	407 300		407 300	400 501
Autres provisions techniques	2 187	1 687	3 874	3 192
Total	2 638 641	313 240	2 951 881	2 958 689
Provisions techniques nettes			91 447 774	88 182 643

¹Dont 268 millions d'euros (319 millions de dollars) de provisions enregistrées lors de la mise en place des traités d'acceptations avec SLI et SGLRI au titre des entrées de portefeuilles (cf. *Faits caractéristiques intervenus au cours de la période*).

²Les évaluations techniques de réassurance à l'actif (cf. note 14 – *Comptes de régularisation actifs*) et les provisions techniques acceptées au passif intègrent les estimations de comptes à recevoir des cédantes. L'évolution en vie est notamment liée à la mise en place des traités d'acceptations avec SLI et SGLRI.

³Les parts des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer et les créances nées d'opérations de réassurance (cf. note 10 – *Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance*) intègrent les cessions probables ou acquises des pertes d'exploitation au titre de la Covid-19.

17.2 Ventilation de la provision (nette de cessions et rétrocessions) pour participation des bénéficiaires de contrats (hors contrats en unités de compte)

En milliers d'euros	2021	2020
Provision exigible	3 023 245	2 897 427
Provision différée inconditionnelle		
Provision différée conditionnelle	171 068	177 736
Total	3 194 313	3 075 163

Note N° 18

Cantons légaux

Les opérations d'assurance légalement cantonnées du groupe Covéa recouvrent principalement les PERP des entités vie françaises et les mécanismes de gestion séparée en Italie. Ces cantons représentent les montants suivants au bilan combiné :

En milliers d'euros	2021	2020
Placements en unités de compte	67 029	67 852
Autres placements	4 857 059	4 964 556
Provisions techniques en unités de compte	67 098	68 406
Autres provisions techniques	4 743 445	4 929 957

Note N° 19

Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

En milliers d'euros	Clôture 2020	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Dotations	Reprises	Reclassement	Clôture 2021
<i>[Provision pour impôts différés passifs¹]</i>	54 973					-54 973	
Provisions pour engagements sociaux à long terme ²	522 194		122	41 632	-33 865		530 083
Provision sur contentieux	5 757			5 427	-9 116	26 113	28 181
Provision pour contrôles fiscaux et impôts	91 981			27 922	-26 409	-15 578	77 916
Provision engagement filiales, sociétés cédées	14 938		2 063	47 814	-8 420	6 564	62 959
Écart d'acquisition passif							
Autres provisions	57 652		967	1 210	-2 700	-17 099	40 030
Total	747 495		3 152	124 005	-80 510	-54 973	739 169

¹À compter du 1^{er} janvier 2021, conformément au règlement ANC n° 2020-01, les impôts différés passifs sont reclassés des « provisions pour risques et charges » vers les « autres dettes » (cf. note 21 – Autres dettes).

²Provisions pour engagements sociaux à long terme :

Les provisions reflètent le montant non couvert par un contrat d'assurance vie hors groupe des engagements sociaux à long terme, y compris des GIE, déduction faite des écarts actuariels non encore comptabilisés et présentés en hors bilan. Ces engagements recouvrent les indemnités de fin de carrière, abondements aux comptes épargne temps retraite, autres prestations de retraite, médailles du travail et congés anniversaire.

Passifs éventuels

Le Crédit Martiniquais

MMA Vie Assurances Mutuelles, en tant qu'ancien administrateur de la banque Le Crédit Martiniquais (aujourd'hui dénommée Financière du Forum) entre mars 1990 et décembre 1994, était concernée depuis mai 2000 par une procédure engagée par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) auprès des anciens dirigeants de droit et de fait, commissaires aux comptes et tous les administrateurs du Crédit Martiniquais. Cette procédure visait à obtenir le remboursement auprès de l'ensemble des parties concernées d'une somme évaluée à 178,5 millions d'euros correspondant au solde entre les versements effectués par ledit fonds pour combler la situation de la banque et ceux qu'il avait pu récupérer.

Le 9 janvier 2019, la Cour de Cassation a rendu un arrêt favorable pour les défendeurs qui a clôturé définitivement cette

procédure, libérant ainsi MMA Vie Assurances Mutuelles de toute poursuite. Aucune provision n'avait été enregistrée dans les comptes, au regard du degré d'incertitude que présentait le dossier pour MMA Vie Assurances Mutuelles.

Parallèlement, le 27 avril 2018, une nouvelle procédure en action pour comblement de passif a été engagée devant le tribunal de commerce par FIDES, liquidateur de Financière du Forum, dans laquelle MMA Vie Assurances Mutuelles est concernée avec d'autres parties prenantes.

Cette procédure vise à obtenir le paiement par MMA Vie Assurances Mutuelles d'une somme maximale de 100 millions d'euros. Le jugement du tribunal de commerce de Paris du 16 février 2021 a débouté FIDES de sa demande, déclarant cette dernière irrecevable à agir, laquelle a depuis fait appel.

Au 31 décembre 2021, aucun élément objectif ne conduit à la constitution d'une provision au titre de ce litige.

Note N° 20

Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

20.1 Ventilation par activité

En milliers d'euros	2021			2020
	Non-vie	Vie	Total	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe ¹	691 860	61 514	753 374	930 340
Dettes nées d'opérations de réassurance	278 763	4 393	283 156	272 653
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	145 682	11 355	157 037	154 512
Total	1 116 305	77 262	1 193 567	1 357 505

¹Retraité des commissions exigibles l'année suivante, de façon analogue aux primes (cf. note 10 – Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance), le solde des dettes nées d'opérations d'assurance directe se serait élevé à 779 millions d'euros au 31 décembre 2020. »

20.2 Ventilation par échéance

En milliers d'euros	2021			Total
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	749 013	4 351	10	753 374
Dettes nées d'opérations de réassurance	283 156			283 156
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	157 037			157 037
Total	1 189 206	4 351	10	1 193 567

Note N° 21

Dettes envers les entités du secteur bancaire

21.1 Ventilation par activité

En milliers d'euros	2021				2020
	Non-vie	Vie	Autres	Total	
Dettes envers des établissements de crédit	232 561	50 906	2 009	285 476	279 664
Total	232 561	50 906	2 009	285 476	279 664

21.2 Ventilation par échéance

En milliers d'euros	2021			Total
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dettes envers des établissements de crédit	275 094	8 763	1 619	285 476
Total	275 094	8 763	1 619	285 476

Note N° 22

Autres dettes

22.1 Ventilation par activité

En milliers d'euros	2021				2020
	Non-vie	Vie	Autres	Total	
Impôts différés passifs ¹			158	158	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	71 462	11 395	42 442	125 299	129 424
Personnel et comptes rattachés	308 094	21 140	25 998	355 232	296 975
État et organismes sociaux	399 021	92 211	172 184	663 416	416 029
Autres dettes	1 055 407	264 001	41 155	1 360 563	1 081 954
Total	1 833 984	388 747	281 937	2 504 668	1 924 382

¹ À compter du 1^{er} janvier 2021, conformément au règlement ANC n° 2020-01, les impôts différés passifs sont reclassés des « provisions pour risques et charges » vers les « autres dettes ». Au 31 décembre 2020, ils représentaient un montant de 54 millions d'euros présentés en « provisions pour risques et charges » (cf. note 19 – Provisions pour risques et charges).

22.2 Ventilation par échéance

En milliers d'euros	2021			
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Impôts différés passifs	158			158
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	83 466	37 220	4 613	125 299
Personnel et comptes rattachés	355 232			355 232
État et organismes sociaux	663 416			663 416
Autres dettes	1 353 079	7 484		1 360 563
Total	2 455 351	44 704	4 613	2 504 668

Note N° 23

Comptes de régularisation passifs

En milliers d'euros	2021				2020
	Non-vie	Vie	Autres	Total	
Produits à répartir sur plusieurs exercices	20	124 466		124 486	127 801
Autres comptes de régularisation passifs ^{1/2/3}	282 981	183 621	178	466 780	1 251 879
Produits constatés d'avance	22 273	159	1 768	24 200	25 155
Total	305 274	308 246	1 946	615 466	1 404 835

¹ Retraité des primes et commissions exigibles l'année suivante, le solde des autres comptes de régularisation passifs se serait élevé à 269 millions d'euros au 31 décembre 2020. Cf. développement à la note 10 – Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance.

² Les commissions payées et reçues à la mise en place des traités d'acceptations en vie avec SLI et SGLRI (cf. Faits caractéristiques intervenus au cours de la période) ont été enregistrées, en euros, respectivement en frais d'acquisition reportés à l'actif pour 1 291 millions d'euros (cf. note 14 – Comptes de régularisation actifs) et en comptes de régularisation au passif pour 170 millions d'euros. Ces commissions sont amorties sur le rythme d'émergence des marges futures telles que prévues à l'initialisation des traités.

³ Dont comptes de régularisation liés aux instruments financiers à terme : cf. note 26 – Instruments financiers à terme.

Note N° 24

Impôts sur les résultats

24.1 Détail de la charge d'impôt

En milliers d'euros	2021				2020
	Non-vie	Vie	Autres	Total	
Charge d'impôt exigible	-425 040	-95 131	-15 918	-536 089	-221 413
Charge d'impôt différée	100 255	39 853	-680	139 428	-34 164
Total	-324 785	-55 278	-16 598	-396 661	-255 577

24.2 Impôts différés

En milliers d'euros	2021	2020
Impôts différés issus des décalages temporaires	1 020 670	856 971
Impôts différés issus des retraitements de consolidation	-41 718	-22 567
Total impôts différés enregistrés au bilan	978 952	834 404
Dont :		
actif (autres créances)	979 110	889 377
passif (autres dettes)	-158	-54 973

24.3 Analyse de la charge d'impôt

En milliers d'euros	2021	2020
Résultat net de l'ensemble consolidé	850 354	426 292
Amortissements des écarts d'acquisition	-839	-36 467
Quote-part de résultat des M.E.E	2 551	3 527
Impôts sur les résultats	-396 661	-255 577
Résultat avant impôt	1 245 303	714 809
Taux courant d'impôt théorique	28,41 %	32,02 %
Charge d'impôt théorique	-353 759	-228 903
Impact des différentiels de taux	-32 160	-14 646
Impact des différences permanentes	-2 047	-11 942
Incidence des corrections et autres éléments	-8 695	-86
Charge d'impôt du Groupe	-396 661	-255 577
Taux effectif d'impôt	31,85 %	35,75 %

L'effet des différentiels de taux sur la charge d'impôt théorique représente la différence entre l'impôt calculé au niveau de chaque entité au moyen du taux standard applicable localement et l'impôt calculé en utilisant le taux en vigueur en France.

Le taux d'impôt de droit commun exigible en France au titre de l'exercice 2021 est de 28,41 %, y compris la contribution sociale sur les bénéfices, pour les redevables réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Note N° 25

Engagement reçus et donnés

Engagements reçus et donnés par les entreprises d'assurance

En milliers d'euros	2021	2020
Engagements reçus^{1/2}	8 634 567	1 031 517
Engagements donnés	10 299 333	2 490 693
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	41 773	13 836
Engagements sociaux à long terme ³	29 279	50 311
Engagements sur titres, actifs ou revenus ²	9 961 439	2 022 706
Autres engagements ¹	266 842	403 840
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	1 530 737	1 556 861
Encours d'instruments financiers à terme		
Engagements reçus	3 355 112	
Engagements donnés	3 301 294	
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour comptes de tiers		

Engagements reçus et donnés par les autres entreprises

En milliers d'euros	2021	2020
Engagements reçus²	540 925	1 155
Engagements donnés	664 140	631 717
Engagements sociaux à long terme	3 435	6 921
Engagements sur titres, actifs ou revenus ²	625 695	592 993
Autres engagements	35 010	31 803

¹Le transfert d'une partie des prêts hypothécaires dans l'organisme de financement spécialisé dédié, dont le groupe Covéa est actionnaire (cf. note 9.1. État récapitulatif des placements des entreprises d'assurance), conduit à la diminution des engagements reçus, sous forme de garanties hypothécaires, et donnés, sous forme d'engagements de prêts complémentaires, respectivement de 498 millions d'euros et 100 millions d'euros entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021.

²Le projet d'acquisition de PartnerRe se traduit par plusieurs engagements hors bilan, dont :

- l'engagement donné de payer 9 150 millions de dollars, soit 7 892 millions d'euros, et reçu de recevoir les titres correspondants à l'exécution de l'acquisition ;
- l'engagement réciproque de livrer des euros pour 3 301 millions d'euros et de recevoir des devises pour l'équivalent de 3 355 millions d'euros, au cours de clôture, dans le cadre de la couverture de change mise en place (cf. note 26 Instruments financiers à terme) ;
- l'engagement donné de céder les investissements réalisés ou à venir dans les véhicules ayant pour actif sous-jacent les activités de réassurance du groupe PartnerRe, pour 639 millions d'euros au cours de clôture, et reçu de percevoir la trésorerie correspondante.

³Les engagements sociaux à long terme des entreprises d'assurance comprennent notamment les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des abondements aux comptes épargne temps retraite des entités signataires du statut commun, y compris des GIÉ. Ceux-là sont couverts par des actifs de couverture ou donnent lieu à la reconnaissance de provisions pour risques et charges et/ou d'engagements hors bilan au 31 décembre 2021, comme suit.

En milliers d'euros	Indemnités de fin de carrière		Abondements aux comptes épargne temps retraite		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Engagements	326 447	347 172	142 297	138 598	468 744	485 770
Actifs de couverture hors Groupe	1 935	1 930			1 935	1 930
Provisions pour risques et charges	306 552	299 036	139 688	135 111	446 240	434 147
Hors bilan						
Engagements donnés	21 638	46 206	6 328	3 487	27 966	49 693
Engagements reçus	3 677		3 720		7 397	

Note N° 26

Instruments financiers à terme

Le groupe Covéa, par l'intermédiaire de sa filiale Covéa Coopérations, a mis en place en fin d'exercice 2021 une stratégie d'investissement, dans le cadre d'une opération d'anticipation de placement. L'objectif est de couvrir une partie du prix d'acquisition de PartnerRe (cf. *Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice*) à hauteur de 3 800 millions de dollars contre le risque de change.

Les instruments de couverture sont des contrats de change à terme ferme, de gré à gré, avec une contingence à l'exécution de l'acquisition.

Au 31 décembre 2021, sont reconnus en hors bilan un engagement donné de livrer des euros pour 3 301 millions d'euros, compte tenu du cours à terme estimé, et un engagement reçu de percevoir des dollars pour 3 800 millions de dollars, soit 3 355 millions d'euros au cours de change de clôture. L'écart de conversion sur les dérivés d'un montant de 54 millions d'euros au cours de clôture est constaté en contrepartie d'un compte de régularisation, sans impact en compte de résultat. Le différentiel entre le cours au comptant et le cours à terme (report / déport) est comptabilisé prorata temporis en résultat financier pour 1,6 million d'euros dans les comptes au 31 décembre 2021.

Note N° 27

Parties liées

Au sens de l'article R.123-199-1 du Code de commerce, des parties sont liées entre elles si l'une (entité ou personne) exerce un contrôle exclusif ou conjoint ou une influence notable sur l'autre entité, ou si les deux entités sont sous le contrôle exclusif ou conjoint ou l'influence notable d'une même tierce entité ou personne. Constituent également des parties liées les principaux dirigeants et administrateurs.

Selon l'article 282-15 du règlement ANC n° 2020-01, ne sont en revanche visées par l'obligation d'information en annexe que les transactions avec les parties liées qui présentent une importance significative, n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché, et n'interviennent pas entre entités sous contrôle exclusif étant alors éliminées en consolidation. Pour le groupe Covéa, entrent dans ce périmètre au 31 décembre 2021 les transactions suivantes.

Avec les administrateurs et dirigeants

Les rémunérations et éléments périphériques (dont les dispositifs de retraite, le cas échéant) attribués par la SGAM Covéa à ses administrateurs et directeurs généraux, au titre de leurs mandats sociaux et, le cas échéant, de leur contrat de travail sont décrits en *Partie 2, Paragraphe 2.4. Politique de Rémunération, du rapport annuel*.

Les administrateurs et directeurs généraux de la SGAM Covéa sont par ailleurs susceptibles de souscrire des produits d'assurance vie et non-vie proposés par le Groupe dans le cadre de ses activités courantes. Leurs termes et conditions sont pour l'essentiel similaires à ceux accordés aux clients, sociétaires ou autres salariés du Groupe.

Avec les entités mises en équivalence

Les entités Protec BTP, Carma et Carma Vie sont intégrées dans le groupe Covéa par mise en équivalence. Elles ont versé au Groupe des montants de dividendes de 1 million d'euros sur l'exercice 2021.

Les autres transactions internes comprennent principalement des refacturations de prestations de services pour 14 millions d'euros et des mécanismes de réassurance auprès du Groupe pour un solde de réassurance de 7 millions d'euros, sur l'exercice 2021.

Avec les entités contrôlées mais non consolidées, selon les principes présentés en note n° 7 – Périmètre de combinaison

Des groupements d'intérêts économiques (GIE) sont constitués entre certaines entités du Groupe pour la mise en commun et l'exploitation de moyens ou la centralisation d'activités. Leurs charges sont refacturées sur la base du prix de revient à leurs membres, qui sont principalement des entités consolidées ou combinées, et remontent ainsi dans le résultat du Groupe. Les refacturations de ces GIE aux entités consolidées et combinées représentent un montant de 1 197 millions d'euros sur l'exercice 2021.

Les autres entités contrôlées mais non consolidées comprennent principalement :

- des sociétés civiles immobilières disposant d'une clause de remontée immédiate de leur résultat à leurs associés : les résultats intégrés à ce titre dans les comptes combinés du Groupe au 31 décembre 2021 s'élèvent à 88 millions d'euros ;
- d'autres structures considérées comme non significatives à l'échelle du Groupe qui sont présentées au sein des notes 9.3.1 *Titres de participation dans les sociétés immobilières* et 9.3.2 *Autres titres de participation*.

5

Informations sur les postes du compte de résultat et informations sectorielles

Note N° 28

Produits financiers nets de charges vie et non-vie

En milliers d'euros	2021			2020
	Activité assurance non-vie	Activité assurance vie	Total	
Revenus des placements	499 615	1 216 862	1 716 477	1 754 323
Autres produits des placements	32 281	71 978	104 259	82 237
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-70 844	-62 470	-133 314	-215 338
Autres charges de placements	-149 922	-187 052	-336 974	-363 354
Revenus nets de placement	311 130	1 039 318	1 350 448	1 257 869
Produits provenant de la réalisation des placements	494 529	501 858	996 387	1 171 110
Pertes provenant de la réalisation des placements	-177 399	-155 549	-332 948	-715 947
Produits et pertes provenant de la réalisation des placements	317 130	346 309	663 439	455 163
Ajustements ACAV (plus-values)		716 213	716 213	496 552
Ajustements ACAV (moins-values)		-69 973	-69 973	-411 380
Ajustements ACAV		646 240	646 240	85 172
Produits financiers nets de charges	628 260	2 031 867	2 660 127	1 798 203
Dont total des produits de placements	1 026 425	2 506 911	3 533 336	3 504 222
Dont total des charges de placements	-398 165	-475 044	-873 209	-1 706 019

Note N° 29

Résultat exceptionnel

Les composantes principales du résultat exceptionnel sont les suivantes :

En milliers d'euros	2021	2020
Contentieux fiscaux et URSSAF	-18 002	12 828
Indemnité ¹	-20 000	
Provision pour dépréciation	-46 341	
Contributions FFA - Covid-19		-33 578
Autres produits et charges exceptionnels	2 531	-102
Résultat exceptionnel	-81 812	-20 852

¹Issue du protocole d'accord transactionnel avec SCOR (cf. Faits caractéristiques intervenus au cours de la période).

Note N° 30

Informations sectorielles

30.1 Compte technique de l'assurance non-vie

En milliers d'euros	2021					2020
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Interactivités	Opérations nettes des éliminations inter-sectorielles	
Primes acquises	13 378 782	-1 125 432	12 253 350		12 253 350	11 695 322
Primes	13 492 982	-1 133 579	12 359 403		12 359 403	11 637 754
Variation des primes non acquises	-114 200	8 147	-106 053		-106 053	57 568
Produits financiers nets de charges	449 223		449 223	6 683	455 906	432 624
Produits des placements alloués	449 223		449 223	6 683	455 906	432 624
Autres produits techniques	15 884		15 884	-53	15 831	15 432
Charges des sinistres	-9 295 796	657 828	-8 637 968		-8 637 968	-8 451 547
Prestations et frais payés	-8 786 062	705 706	-8 080 356		-8 080 356	-7 848 316
Charges des provisions pour sinistres	-509 734	-47 878	-557 612		-557 612	-603 231
Charges des autres provisions techniques	3 867	-85	3 782		3 782	-128 688
Participation aux résultats	-6 397	163	-6 234		-6 234	-27 796
Frais d'acquisition et d'administration	-2 956 320	127 350	-2 828 970		-2 828 970	-2 757 660
Frais d'acquisition	-1 691 367		-1 691 367		-1 691 367	-1 644 777
Frais d'administration	-1 264 953		-1 264 953		-1 264 953	-1 218 183
Commissions reçues des réassureurs		127 350	127 350		127 350	105 300
Autres charges techniques	-368 599	-54 778	-423 377	11 671	-411 706	-359 776
Variation de la provision d'égalisation	4 689	814	5 503		5 503	-61 591
Résultat technique non-vie	1 225 333	-394 140	831 193	18 301	849 494	356 320
Participation des salariés			-65 404		-65 404	-40 101
Produits nets des placements hors part du compte technique			167 754	4 600	172 354	132 834
Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition			933 543	22 901	956 444	449 053
Transferts intersectoriels				-22 901	-22 901	-35 749
Résultat de l'exploitation économique avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition			933 543		933 543	413 304

30.2 Compte technique de l'assurance vie

En milliers d'euros	2021					2020
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Interactivités	Opérations nettes des éliminations inter-sectorielles	
Primes	5 684 890	-54 192	5 630 698		5 630 698	3 838 628
Produits des placements	1 790 730		1 790 730	-32	1 790 698	1 878 050
Ajustements ACAV (plus-values)	716 213		716 213		716 213	496 552
Autres produits techniques	86 785		86 785	-25 141	61 644	57 300
Charges des sinistres	-5 718 493	44 666	-5 673 827		-5 673 827	-4 666 309
Prestations et frais payés	-4 349 801	51 297	-4 298 504		-4 298 504	-4 573 047
Charges des provisions pour sinistres	-1 368 692	-6 631	-1 375 323		-1 375 323	-93 262
Charges des provisions techniques	-107 704	-5 040	-112 744		-112 744	1 164 895
Provisions d'assurance vie	1 129 856	-5 214	1 124 642		1 124 642	1 494 012
Provisions sur contrats en unités de compte	-1 237 568		-1 237 568		-1 237 568	-329 422
Autres provisions techniques	8	174	182		182	305
Participation aux résultats	-1 055 495		-1 055 495		-1 055 495	-923 987
Frais d'acquisition et d'administration	-433 367	3 503	-429 864		-429 864	-297 224
Frais d'acquisition	-294 207		-294 207		-294 207	-181 174
Frais d'administration	-139 160		-139 160		-139 160	-120 138
Commissions reçues des réassureurs		3 503	3 503		3 503	4 088
Autres charges techniques	-89 901		-89 901	-147	-90 048	-86 867
Charges des placements	-416 911		-416 911	11 840	-405 071	-730 477
Ajustements ACAV (moins-values)	-69 973		-69 973		-69 973	-411 380
Produits des placements transférés	-96 287		-96 287	-873	-97 160	-78 001
Résultat technique vie	290 487	-11 063	279 424	-14 353	265 071	241 180
Participation des salariés			-4 085		-4 085	-2 749
Produits nets des placements hors part du compte technique			96 287	873	97 160	78 001
Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition			371 626	-13 480	358 146	316 432
Élimination des opérations intersectorielles				13 480	13 480	6 415
Résultat de l'exploitation économique avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition			371 626		371 626	322 847

30.3 Résultat des autres activités

En milliers d'euros	2021			2020
	Net	Interactivités autre	Opérations nettes des éliminations inter-sectorielles	
Chiffre d'affaires	164 114	-37 762	126 352	113 463
Autres produits d'exploitation	6 347		6 347	5 069
Charges d'exploitation	-142 960	28 341	-114 619	-133 627
Résultat opérationnel	27 501	-9 421	18 080	-15 095
Charges et produits financiers	4 619		4 619	-3 116
Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	32 120	-9 421	22 699	-18 211
Élimination des opérations intersectorielles		9 421	9 421	29 334
Résultat de l'exploitation économique avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	32 120		32 120	11 123

30.4 Provisions techniques par catégorie

30.4.1 Provisions techniques brutes vie par catégorie

En milliers d'euros	Affaires directes								Affaires directes						Acceptations	Total	
	Contrats de capitalisation PU / VL	Contrats de capitalisation CP	Assurance Individuelle Prévoyance	Assurance Individuelle Épargne PU / VL	Assurance Individuelle Épargne CP	Assurance Collective Prévoyance	Assurance Collective Épargne		Assurance en unités de compte PU / VL	Assurance en unités de compte CP	P.E.R.P	Dommages Corporels Contrats Individuels	Dommages Corporels Contrats Collectifs	Pertes pécuniaires			Total Affaires directes
Provisions pour sinistres vie	3 808		28 428	458 353	26 650	20 481	7 032		1 066		275	6 671			552 764	1 445 211	1 997 975
Provisions assurance vie	1 272 549		31 261	48 578 191	1 751 215	215 118	327 041		136		208 324	471			52 384 306	180 232	52 564 538
Provisions égalisation vie				106		81 333	9 990								91 429		91 429
Provisions techniques en unités de compte vie									7 773 738	242 031	67 098				8 082 867		8 082 867
Participation aux bénéfices				3 073 239		109	2				1 588				3 074 938	21 627	3 096 565
Autres provisions techniques vie			5 062	432	3 936		1 634				600	7 019			18 683	50	18 733
Total	1 276 357		64 751	52 110 321	1 781 801	317 041	345 699		7 774 940	242 031	277 885	14 161		64 204 987	1 647 120	65 852 107	

30.4.2 Provisions techniques brutes non-vie par catégorie

En milliers d'euros	Affaires directes									Affaires directes							Acceptations	Total	
	Dommages corporels		Automobile		Dommages aux biens		Catas-trophes naturelles	R.C. Générale	Protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Transport	Construction		Crédit caution	LPS			Total Affaires Directes
	Contrats individuels	Contrats collectifs	R.C.	Dommages	Particuliers	Profession-nels							Dommages	R.C.					
Provisions pour primes non acquises non-vie	230 333	57 947	331 206	815 280	626 021	266 031	63 610	27 461	89 985	80 198	49 647	13 813		39 745		436 118	3 127 395	78 237	3 205 632
Provisions pour sinistres non-vie	460 598	307 508	7 936 088	1 315 302	1 697 954	2 168 949	1 017 635	1565 783	190 460	16 925	71 772	69 305	637 456	3 315 446	4 459	100 488	20 876 128	756 207	21 632 335
Provisions d'égalisation non-vie		74 159		64 792	294 115	48 338	1 291	73									482 768	494 185	976 953
Participations aux bénéfices		8 450		38 420		5 246			1 237	2 518	17 655					25 290	98 816	10	98 826
Autres provisions techniques non-vie	99 687	474 637	1 779 334	7 545	74 361	83 858	16 148	86 714				410		46		4	2 622 744	11 058	2 633 802
Total	790 618	922 701	10 046 628	2 241 339	2 692 451	2 572 422	1 098 684	1 680 031	281 682	99 641	139 074	83 528	637 456	3 355 237	4 459	561 900	27 207 851	1 339 697	28 547 548

30.5 Ventilation des primes acquises

Par zone géographique (en fonction de la localisation du siège des entités du Groupe)

En millions d'euros

Primes acquises	France ¹	International	Dont Italie	Dont Royaume-Uni	Dont autres	Total
2020	14 729	1 893	886	849	158	16 622
2021	17 111	1 953	912	913	128	19 064

¹Incluant en 2021 les acceptations SLI / SGLRI portées par l'entité française Covéa Coopérations.**Par nature de garantie**

En millions d'euros

Primes acquises	VIE											Accep-tations	Total général
	Affaires directes										Total		
	Contrat de capitalisation		Assurance Individuelle			Assurance Collective		Unités de compte		PERP			
	PU/VL	CP	Prévoyance	Épargne PU/VL	Épargne CP	Prévoyance	Épargne	PU/VL	CP				
2020	109		146	2 595	122	70	14	739	10	36	3 841	55	3 896
2021	44		152	2 708	109	74	16	1 162	9	53	4 327	1 358	5 685
% Total général 2021	0,78		2,67	47,63	1,92	1,31	0,28	20,44	0,15	0,93		23,89	100,00

Primes acquises	NON-VIE											Accep-tations	Total général
	Affaires directes										Total		
	Dommages corporels		Automobile		Dommage aux biens		R.C	Transport	Cons-truction	Autres			
	Indivi-duels	Col-lectifs	R.C	Dommages	Parti-culiers	Profes-sionnels							
2020	1 266	848	1 300	3 455	2 060	1 282	339	50	439	1 287	12 326	400	12 726
2021	1 293	896	1 340	3 523	2 122	1 394	385	57	559	1 314	12 883	496	13 379
% Total général 2021	9,66	6,70	10,02	26,33	15,86	10,42	2,88	0,42	4,18	9,82		3,71	100,00

Note N° 31

Charges de personnel et effectif

	2021 ³	2020
Charges de personnel (en milliers d'euros)^{1/2}	1 493 452	1 344 051
Effectifs (en équivalent temps plein (ETP)) ^{1/2}	18 078	16 736
— Employés	9 409	8 275
— Cadres	8 669	8 461

¹Charges de personnel et effectif des entreprises combinées et consolidées globalement.²Au 31 décembre 2021, les charges de personnel et les effectifs intègrent des mouvements de personnel d'entités non consolidées vers des entités consolidées, à la suite de fusions de structures. À périmètre équivalent, au 31 décembre 2020, les charges de personnel auraient été de 1 431 millions d'euros et les effectifs de 18 222 collaborateurs y compris apprentis et titulaires d'un contrat de professionnalisation.³Effectif exprimé en ETP, calculé en moyenne sur les mois de l'exercice comptable, par référence aux modalités revues de l'article D.123-200 du code de commerce s'appliquant au 31 décembre 2021 et excluant dorénavant les apprentis et titulaires d'un contrat de professionnalisation (210 ETP en 2020).

Le personnel des entités non consolidées dédiées aux activités de gestion, dont les effectifs ne figurent pas dans les données définies ci-dessus, est de 4 554 collaborateurs. Ces effectifs concernent :

- les GIE d'activité du pôle MAAF : 2 801 collaborateurs,
- la société MMA Gestion : 70 collaborateurs,
- la société Covea Insurance Services Limited : 1 683 collaborateurs.

Note N° 32

Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction de Covéa au titre de leurs mandats dans l'entité combinante, les entités affiliées et les filiales consolidées représentent un montant global brut de 3 299 milliers d'euros.

Note N° 33

Honoraires des commissaires aux comptes

Montants hors taxes, en milliers d'euros	2021				Total
	PwC ¹		Mazars ¹		
	Commissaires aux comptes France	Commissaires aux comptes du réseau ²	Commissaires aux comptes France	Commissaires aux comptes du réseau ²	
Certification des comptes					
— SGAM Covéa	231		231		462
— Filiales intégrées globalement ou proportionnellement	2 565	962	892	23	4 442
Sous-total	2 796	962	1 123	23	4 904
Services autres que la certification des comptes					
— SGAM Covéa	67		50		117
— Filiales intégrées globalement ou proportionnellement	309	682	123		1 114
Sous-total	376	682	173		1 231
Total	3 172	1 644	1 296	23	6 135

¹Commissaires aux comptes des comptes combinés de Covéa

²Honoraires des commissaires aux comptes des filiales au titre de la certification des comptes et de leurs services autres que la certification des comptes

Les services autres que la certification des comptes rendus à la SGAM Covéa, ainsi qu'à ses filiales et affiliées, par les commissaires aux comptes du Groupe sont de nature suivante :

- consultation en lien avec les comptes et l'information financière,
- services autres que la certification des comptes requis des commissaires aux comptes par la loi,
- services autres que la certification des comptes requis des commissaires aux comptes par les autorités de contrôle françaises ou étrangères opérant dans les domaines de l'assurance, de la concurrence, du fiscal,
- revue limitée de comptes,
- attestations,
- prestations relatives aux informations sociales et environnementales,
- revue dans le cadre de Solvabilité 2,
- revue de la conformité à la réglementation,
- revue et avis critique sur les méthodes et processus d'arrêtés des comptes,
- établissement des déclarations fiscales en dehors de la France,
- constats à l'issue des procédures convenues.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

À l'assemblée générale
COVÉA SGAM
86 - 90, rue Saint-Lazare
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la société COVÉA SGAM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Point clé de l'audit n°1 :

Évaluation des provisions pour sinistres à payer non-vie

Risque identifié

Les sociétés d'assurance non-vie doivent, selon le Code des assurances et la réglementation comptable, estimer les provisions pour sinistres à payer nécessaires au règlement, tant en principal qu'en accessoire y compris frais de gestion, de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêté.

Les provisions pour sinistres à payer non-vie figurent au bilan du Groupe au 31 décembre 2021 pour un montant de 21 632 millions d'euros. Elles représentent un des postes les plus importants du passif et l'appréciation de leur estimation implique un certain nombre d'hypothèses. Elles constituent donc un point clé de l'audit.

Différentes méthodologies peuvent être utilisées pour évaluer ces provisions dont les principales modalités sont précisées dans la Note 3.8 de l'annexe aux comptes combinés :

- l'évaluation des sinistres connus est effectuée dossier par dossier au coût réel ou sur la base d'un forfait ;
- ces provisions sont complétées afin d'estimer la charge ultime de tous les sinistres connus ou non, en utilisant des méthodes statistiques de type triangle de développement nécessitant un degré élevé de jugement et permettent de couvrir des scénarii défavorables de liquidation ;
- en construction, les sinistres non encore manifestés sont évalués selon les méthodes prévues par les textes en appliquant aux montants des primes ou des sinistres connus des coefficients définis par la réglementation.

Cette part de jugement est plus importante sur les branches à déroulement long (Responsabilité Civile Automobile, Responsabilité Civile Générale et Construction). L'estimation des provisions pour sinistres comporte donc une part importante de jugement et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en œuvre.

Nous avons également apporté une attention particulière au suivi des sinistres pertes d'exploitation liés à la crise sanitaire survenus en 2020.

Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable et suffisant de l'estimation des provisions pour sinistres, et leur conformité à la réglementation, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles pour évaluer l'exhaustivité et l'exactitude des données ainsi que la fiabilité des modèles sous-jacents aux calculs.
- Apprécier la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par le Groupe, ainsi que la conformité des hypothèses et méthodes à celles prescrites par la réglementation.
- Apprécier la fiabilité des états produits par votre Groupe en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et tester les données sources.
- Apprécier la prise en compte des événements significatifs susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice.
- Réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur une sélection de branches et en particulier celles à déroulement long.
- Analyser la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par le Groupe.
- Apprécier la permanence des méthodes permettant de vérifier la suffisance des provisions pour sinistres comptabilisées.

- Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations financières dans l'annexe aux comptes combinés.

Point clé de l'audit n°2 :

Estimation des provisions d'assurance vie

Risque identifié

Le montant des provisions d'assurance vie s'élève à 60 648 millions d'euros au 31 décembre 2021 dont 52 565 millions d'euros sur les contrats en Euros et 8 083 millions d'euros sur les contrats en unités de compte.

Ces provisions, principalement composées des provisions mathématiques, représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et ceux pris par les assurés, en affaires directes, ou par le réassureur et les entreprises réassurées, en acceptations. Les méthodes d'estimation et les hypothèses retenues pour la détermination des provisions mathématiques sont précisées dans la Note 3.8 de l'annexe aux comptes combinés.

Les provisions mathématiques constituées à partir des versements nets des retraits effectués par les assurés et des revalorisations versées par l'assureur (contrats en euros) ou des variations de valeur des supports (contrats en unités de compte) doivent, le cas échéant, être complétés par des provisions supplémentaires pour couvrir les autres engagements de l'assureur (provision globale de gestion, provision pour garantie plancher).

Le calcul de ces provisions supplémentaires, même s'il est encadré par la réglementation, nécessite l'utilisation d'hypothèses actuarielles et du jugement de la part de la direction (cf. Note 3.8 de l'annexe aux comptes combinés).

Compte tenu de la part prépondérante de ces provisions mathématiques dans le Bilan au 31 décembre 2021 et de la part de jugement dans l'estimation des provisions supplémentaires, nous avons considéré ce poste comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère suffisant de l'estimation des provisions d'assurance vie, nous avons effectué les travaux suivants conjointement avec nos experts en actuariat :

- Mise à jour de nos connaissances et test du dispositif de contrôle autour des processus de gestion des souscriptions et des prestations.
- Contrôle du déversement des données de gestion dans la comptabilité.
- Appréciation de la permanence des méthodes et du respect des prescriptions de la réglementation applicable.
- Vérification de l'enroulement des provisions mathématiques et analyse des sources de marge (chargements, marge financière).
- Appréciation de la méthodologie et des hypothèses retenues

pour l'estimation des provisions supplémentaires couvrant les engagements du Groupe.

- Recalcul des provisions mathématiques sur certains produits ou rentes.
- Contrôle du respect de la réglementation dans le calcul des provisions globales.

Point clé de l'audit n°3 :

Valorisation des placements financiers et immobiliers des entreprises d'assurance non cotés

Risque identifié

La valeur nette comptable à l'actif de votre bilan des placements financiers et immobiliers des entreprises d'assurance non cotés s'élève à 7 391 M€ au 31 décembre 2021.

Selon la réglementation comptable applicable au secteur de l'assurance, la valeur de ces actifs doit être évaluée à chaque clôture afin de vérifier l'absence de perte de valeur pouvant conduire à une dépréciation.

Ces actifs sont difficiles à valoriser compte tenu du fait que leur valeur de marché n'est pas facilement identifiable ou en l'absence de valeur de marché, et leur évaluation fait donc appel au jugement professionnel pour les hypothèses utilisées.

La Note 3.1 de l'annexe aux comptes combinés précise les modalités d'évaluation des actifs de placements et notamment les modalités et hypothèses retenues pour les différentes natures d'actifs non cotés.

Le poids de ces actifs non cotés dans le bilan du Groupe et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduit à la considérer comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable des évaluations retenues pour les différentes natures d'actifs non cotés, et des éventuelles dépréciations qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en œuvre les diligences suivantes :

- Évaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés sur les méthodes de valorisation.
- Apprécier les méthodologies retenues pour valoriser les actifs non cotés.
- Apprécier la pertinence des hypothèses utilisées pour ces valorisations par rapport aux pratiques de marché.
- Comparer avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les actifs immobiliers (immeubles et parts de sociétés immobilières).
- Analyser la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente et par rapport au contexte économique global.
- Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport de gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société COVÉA SGAM par votre assemblée générale du 18 juin 2003.

Au 31 décembre 2021, les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars étaient dans la 19ème année de leur mission sans interruption, dont 4 années depuis la date à laquelle l'entité est entrée dans le périmètre des EIP tel que défini par les textes européens.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation

s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie le 14 avril 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

Gérard Courrèges

Christophe Berrard



La version numérique de ce document est conforme aux normes d'accessibilité PDF/UA (ISO 14289-1), WCAG 2.1 niveau AA et RGAA 4.1 à l'exception des critères sur les couleurs. Son ergonomie permet aux personnes handicapées moteurs de naviguer à travers ce PDF à l'aide de commandes clavier. Accessible aux personnes déficientes visuelles, il a été balisé de façon à être retranscrit vocalement par les lecteurs d'écran, dans son intégralité, et ce à partir de n'importe quel support informatique.

Version e-accessible par DocAcess

Impression

L'impression a été réalisée en France, sur un papier certifié FSC. Les taux d'encre ont été limités à 50 % pour l'impression en quadrichromie. Les encres UV Low Energie sont garanties sans composants organiques volatils (COV), et permettent de diminuer le besoin énergétique des machines durant la production.

L'imprimeur est également le seul en France à exploiter un atelier de production « CO₂ neutral » sur toute la chaîne de production. L'empreinte carbone générée lors de la fabrication et du transport est entièrement compensée par l'achat de crédits carbone visant à financer des projets de reforestation.



Document édité par Covéa — mai 2022
Conception et réalisation : WordAppeal / Studio L'Éclaireur
Rédaction : Covéa
Crédits photos : Getty Images
Retrouvez la version e-accessible de ce document sur www.covea.eu



GROUPE
D'ASSURANCE
MUTUALISTE
ENGAGÉ

SOCIÉTÉ DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE

régie par le Code des assurances

RCS Paris 450 527 916

86-90, rue Saint-Lazare - 75009 Paris

www.covea.eu

@groupecovea sur     